

2015

Avis de convocation à l'assemblée annuelle  
des actionnaires et circulaire d'information  
de la direction

Assemblée annuelle | Le 6 mai 2015 | Toronto, Canada

**Brookfield**

## AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ET DE DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

L'assemblée annuelle des actionnaires de Brookfield Asset Management Inc. (la « société » ou « Brookfield ») se tiendra au **Design Exchange, 234 Bay Street (Toronto) Canada, le mercredi 6 mai 2015, à 11 h 30**, heure avancée de l'Est (HAE), pour :

1. recevoir les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, y compris le rapport de l'auditeur externe;
2. élire les administrateurs, qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. nommer l'auditeur externe, qui exercera ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et autoriser les administrateurs à établir sa rémunération;
4. examiner une résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction et, si elle est jugée à propos, adopter cette résolution.

Nous examinerons toute autre affaire qui pourrait être soulevée en bonne et due forme à l'assemblée. Vous avez le droit de voter à l'assemblée si vous étiez un actionnaire de Brookfield au 26 mars 2015. Avant de voter, nous vous invitons à prendre connaissance des points à l'ordre du jour de l'assemblée présentés à la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée » de notre circulaire d'information de la direction datée du 24 mars 2015 (la « circulaire »). On pourra consulter la circulaire à compter du 6 avril 2015.

Une fois de plus cette année, nous publions des versions électroniques de notre circulaire et de notre rapport annuel 2014 (collectivement appelés « documents à l'intention des investisseurs ») sur notre site Web afin que nos actionnaires puissent en prendre connaissance. C'est ce qu'on appelle le « mécanisme de notification et d'accès ». Les versions électroniques des documents à l'intention des investisseurs peuvent être consultées aux adresses [www.brookfield.com/notice\\_and\\_access\\_2015](http://www.brookfield.com/notice_and_access_2015), [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

Pour toute question au sujet du mécanisme de notification et d'accès ou pour recevoir des exemplaires papier de l'un ou l'autre document à l'intention des investisseurs avant la date limite du vote, veuillez communiquer avec nous au 1-866-989-0311 ou à l'adresse [inquiries@brookfield.com](mailto:inquiries@brookfield.com) avant 17 h, HAE, le 23 avril 2015. Nous vous enverrons sans frais les documents demandés dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la date de réception de votre demande, pour autant que cette demande soit faite avant la date de l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Tous les actionnaires qui ont choisi la livraison électronique des documents à l'intention des investisseurs continueront de les recevoir par courriel.

### Information à l'intention des porteurs inscrits

Si vous ne pouvez participer à l'assemblée en personne et que vous comptez voter par procuration, votre vote doit nous parvenir avant 17 h, HAE, le lundi 4 mai 2015. Vous pouvez exercer votre droit de vote par procuration de l'une des façons suivantes :

- Sur Internet à l'adresse [www.cstvotemyproxy.com](http://www.cstvotemyproxy.com);
- Envoyez votre procuration signée par télécopieur au 416-368-2502 ou au 1-866-781-3111;
- Postez votre procuration signée dans l'enveloppe-réponse jointe à votre procuration;
- Numérisez votre procuration signée et envoyez-la à l'adresse [proxy@canstockta.com](mailto:proxy@canstockta.com).

### Information à l'intention des porteurs non inscrits

Les actionnaires non inscrits recevront un formulaire d'instructions de vote avec la version papier du présent avis. Si vous désirez voter, mais que vous n'avez pas l'intention de participer à l'assemblée, veuillez remplir le formulaire d'instructions de vote, le signer et nous le faire parvenir conformément aux directives qui y sont indiquées.

Par ordre du conseil d'administration,



A.J. Silber  
Secrétaire général

## CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

### TABLE DES MATIÈRES

<b>PREMIÈRE PARTIE</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE .....</b>	<b>1</b>
	Qui peut voter?.....	1
	Mécanisme de notification et d'accès.....	1
	Questions et réponses sur l'exercice du droit de vote par procuration .....	2
	Principaux porteurs d'actions à droit de vote .....	5
<b>DEUXIÈME PARTIE</b>	<b>POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE .....</b>	<b>7</b>
	1. Réception des états financiers consolidés .....	7
	2. Élection des administrateurs .....	7
	Élection des administrateurs par une majorité des voix .....	7
	Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs.....	8
	Exercice des droits de vote par procuration .....	8
	Candidats aux postes d'administrateurs .....	8
	Aperçu des candidats aux postes d'administrateurs pour 2015 .....	18
	Participation des administrateurs dans des filiales cotées en Bourse.....	19
	Présence des administrateurs en 2014 .....	20
	3. Nomination de l'auditeur externe.....	21
	Honoraires du principal cabinet d'experts-comptables .....	21
	4. Résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction .....	22
	Résultat du vote des actionnaires.....	22
<b>TROISIÈME PARTIE</b>	<b>ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE.....</b>	<b>23</b>
	Gouvernance .....	23
	Code de déontologie des affaires.....	23
	Conseil d'administration.....	24
	Comités du conseil.....	28
	Évaluation du conseil, des comités et de chacun des administrateurs .....	30
	Responsabilités du conseil d'administration et de la direction.....	30
	Politiques en matière de communication et de présentation de l'information .....	31
	Rapport du comité d'audit .....	32
	Rapport du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature.....	34
	Rapport du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération.....	35
	Rapport du comité de gestion du risque .....	36
<b>QUATRIÈME PARTIE</b>	<b>ACTIONNARIAT ET RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS.....</b>	<b>37</b>
	Rémunération des administrateurs.....	37
	Participation des administrateurs.....	40
<b>CINQUIÈME PARTIE</b>	<b>ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION .....</b>	<b>42</b>
	Aperçu.....	42
	Principes de rémunération .....	45
	Éléments de la rémunération .....	46
	Vue d'ensemble de la rémunération .....	47
	Vue d'ensemble du régime de primes d'encouragement .....	48
	Dispositions relatives à la cessation d'emploi ou au changement de contrôle .....	53
	Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions .....	54
	Décisions relatives à la rémunération pour 2014 .....	54
	Gouvernance du comité de la rémunération .....	56
	Graphiques du rendement pour 2014.....	59
	Rémunération des membres de la direction désignés.....	61
	Primes d'encouragement.....	62
	Régimes de rémunération à base de titres .....	64
	Pension et prestations de retraite .....	67
<b>SIXIÈME PARTIE</b>	<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>68</b>
	Prêts de caractère courant aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés en vertu de programmes d'achat de titres .....	68
	Comité d'audit .....	68
	Assurance responsabilité des administrateurs et des membres de la direction.....	68
	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités.....	68
	Disponibilité des documents d'information .....	68
	Autres questions.....	69
	Approbation des administrateurs.....	69
<b>ANNEXE A</b>	<b>CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>A-1</b>



---

## PREMIÈRE PARTIE – RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La présente circulaire d'information de la direction (la « circulaire ») est fournie dans le cadre de la sollicitation par la direction de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield » ou la « société ») de procurations aux fins de l'assemblée annuelle des actionnaires de la société (l'« assemblée ») dont il est question dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de la disponibilité des documents à l'intention des investisseurs de la société daté du 20 mars 2015 (l'« avis »), assemblée qui se tiendra au **Design Exchange, 234 Bay Street (Toronto) Canada, le mercredi 6 mai 2015, à 11 h 30, HAE.**

Les procurations seront principalement sollicitées en envoyant les documents de procuration aux actionnaires par la poste et par courriel et, en ce qui a trait à la publication de la présente circulaire, en publiant celle-ci sur notre site Web à l'adresse [www.brookfield.com/notice\\_and\\_access\\_2015](http://www.brookfield.com/notice_and_access_2015), sur notre profil SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur notre profil EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar) conformément au mécanisme de notification et d'accès. Se reporter à la rubrique « Mécanisme de notification et d'accès » ci-après pour plus de détails. Les employés permanents de la société pourront également solliciter des procurations en personne ou par téléphone, à peu de frais. La société assumera les frais de sollicitation.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date du 24 mars 2015. Comme la société exerce ses activités et publie ses résultats financiers en dollars américains, toute information financière figurant dans la présente circulaire est libellée en dollars américains, sauf indication contraire. Le symbole « \$ CA » renvoie au dollar canadien. À des fins de comparaison, tous les montants en dollars canadiens figurant dans la présente circulaire ont été convertis en dollars américains, sauf indication contraire, au taux de change moyen pour 2014 publié par Bloomberg L.P. (« Bloomberg »), soit 1,00 \$ CA pour 0,9057 \$ US.

### QUI PEUT VOTER?

Au 24 mars 2015, il y avait en circulation 631 587 361 actions à droit de vote limité de catégorie A (les « actions de catégorie A ») et 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B (les « actions de catégorie B ») de la société. Chaque porteur inscrit d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B à la fermeture des bureaux le **jeudi 26 mars 2015**, la « date de clôture » des registres établie dans le but de déterminer les actionnaires en droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à y exercer leur droit de vote, pourra, à moins d'indication contraire dans la présente circulaire, exercer une voix pour chaque action de catégorie A ou chaque action de catégorie B qu'il détient, et ce, quant à toute question pouvant être soulevée à juste titre pendant l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, soit en personne, soit par procuration.

Les conditions relatives aux actions de catégorie A ou de catégorie B prévoient que, sous réserve des lois applicables et en sus de toute autre approbation que les actionnaires doivent donner, toutes les questions qui doivent être approuvées par les actionnaires (autres que l'élection des administrateurs) doivent l'être par une majorité ou, dans le cas de questions qui requièrent l'approbation par voie de résolution spéciale des actionnaires, par au moins les deux tiers des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie A et par les porteurs d'actions de catégorie B qui votent à l'égard de la résolution ou de la résolution spéciale, chacune des catégories votant de façon distincte.

Les porteurs d'actions de catégorie A sont en droit d'élire la moitié du conseil d'administration de la société (le « conseil »), et les porteurs d'actions de catégorie B sont en droit d'élire l'autre moitié du conseil. En conséquence, chacune des actions de catégorie A et des actions de catégorie B représente 50 % du total des droits de vote de la société. Se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs », à la page 8 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

### MÉCANISME DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Brookfield utilise les dispositions relatives au mécanisme de notification et d'accès prévues au *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* et au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « mécanisme de notification et d'accès ») afin de distribuer par voie électronique les documents relatifs aux assemblées à l'attention des actionnaires inscrits et non inscrits. Plutôt que de poster aux actionnaires les documents relatifs à l'assemblée, Brookfield a publié la présente circulaire et le présent formulaire de procuration sur son site Web à l'adresse [www.brookfield.com/notice\\_and\\_access\\_2015](http://www.brookfield.com/notice_and_access_2015) ainsi que sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le système *Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval* (« EDGAR ») à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar). Brookfield a envoyé à tous les actionnaires l'avis ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote (collectivement, les « documents d'avis ») afin de les informer que la présente circulaire est disponible en ligne ainsi que pour leur expliquer comment y accéder. Brookfield n'enverra pas directement les documents d'avis aux actionnaires non inscrits. Brookfield paiera plutôt des intermédiaires (comme il est défini à la page 2 de la présente circulaire) pour faire suivre les documents d'avis à tous les actionnaires non inscrits.

La société a adopté le mécanisme de notification et d'accès, car grâce à celui-ci, elle peut réduire la quantité de documents imprimés, ce qui s'inscrit dans la philosophie de Brookfield qui favorise une croissance durable. De plus, l'adoption du mécanisme de notification et d'accès a permis à la société de réduire considérablement les coûts d'impression et les frais postaux liés à ses assemblées annuelles des actionnaires.

Conformément au mécanisme de notification et d'accès, Brookfield a fixé la date de clôture des registres au moins 40 jours avant l'assemblée.

---

Les actionnaires inscrits et non inscrits qui ont opté pour la réception électronique de la présente circulaire et du rapport annuel de la société (qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 : le « rapport annuel ») continueront de les recevoir par courriel. Aucun actionnaire ne recevra d'exemplaire papier de la présente circulaire à moins de communiquer avec la société, auquel cas la société leur en postera un exemplaire dans les trois jours ouvrables suivant la réception d'une demande à cet effet, pourvu que la demande soit présentée avant la date de l'assemblée ou avant toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Votre demande doit nous parvenir avant 17 h, HAE, le 23 avril 2015, afin de garantir que vous recevrez les documents papier avant la date limite du vote. Si votre demande nous parvient après l'assemblée, mais à l'intérieur de l'année suivant la date du dépôt de la circulaire, la société vous enverra la circulaire par la poste dans les dix jours civils suivant la réception de la demande.

## Questions et réponses sur l'exercice du droit de vote par procuration

### Quelles sont les questions soumises au vote?

Résolution	Personnes autorisées à voter	Recommandation du conseil
Élection d'une moitié du conseil d'administration	Porteurs d'actions de catégorie A	EN FAVEUR de chaque candidat aux postes d'administrateurs
Élection de l'autre moitié du conseil d'administration	Porteurs d'actions de catégorie B	EN FAVEUR de chaque candidat aux postes d'administrateurs
Nomination de l'auditeur externe et octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération	Porteurs d'actions de catégorie A et porteurs d'actions de catégorie B	EN FAVEUR de la résolution
Scrutin consultatif à l'égard de la rémunération de la haute direction	Porteurs d'actions de catégorie A	EN FAVEUR de la résolution

### Qui a le droit de voter?

Chaque porteur d'actions de catégorie A et porteur d'actions de catégorie B à la fermeture des bureaux le 26 mars 2015 a le droit d'exprimer une voix par action à l'égard des questions à l'ordre du jour indiquées ci-dessus.

### Comment puis-je voter?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez :

- voter en personne à l'assemblée;
- signer le formulaire de procuration qui vous a été envoyé nommant les personnes qui y sont désignées ou une autre personne de votre choix (qui n'est pas obligatoirement un actionnaire) qui vous représenteront à titre de fondé de pouvoir et exerceront, ou non, les droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire tel qu'une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières ou tout autre intermédiaire (un « intermédiaire »), veuillez vous reporter à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 4, pour savoir comment voter et donner des instructions quant à la manière d'exercer les droits de vote rattachés aux actions dont vous êtes le propriétaire véritable.

### Qu'arrivera-t-il si je prévois assister à l'assemblée et y voter?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, que vous prévoyez assister à l'assemblée le 6 mai 2015 et que vous souhaitez y voter en personne, veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts de Brookfield, la Société de fiducie CST, à votre arrivée à l'assemblée. Votre vote sera recueilli et comptabilisé à l'assemblée.

Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire et que vous prévoyez assister à l'assemblée et y voter, veuillez vous reporter à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 4, pour savoir comment voter.

### Qui sollicite ma procuration?

La procuration est sollicitée par la direction de Brookfield et les frais connexes sont pris en charge par Brookfield.

### Qu'arrive-t-il si je signe la procuration que j'ai reçue?

Le fait de signer la procuration désigne Frank J. McKenna ou J. Bruce Flatt, qui siègent tous deux au conseil d'administration de Brookfield, ou la personne que vous avez nommée, à titre de fondé de pouvoir pour exercer, ou non, les droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée.

---

### **Puis-je nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir?**

Oui. Vous pouvez nommer une personne ou une société autre que les administrateurs de Brookfield désignés sur le formulaire de procuration à titre de fondé de pouvoir. Veuillez écrire le nom de la personne (ou de la société) dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. La personne que vous nommez n'est pas tenue d'être un actionnaire. Veuillez vous assurer que cette personne assiste à l'assemblée et qu'elle sait qu'elle a le mandat d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Les fondés de pouvoir devraient se présenter à un représentant de la Société de fiducie CST à leur arrivée à l'assemblée.

### **Que dois-je faire après avoir rempli ma procuration?**

Veuillez la retourner par la poste à la Société de fiducie CST, dans l'enveloppe fournie à cette fin, ou par télécopieur au 416-368-2502 ou au 1-866-781-3111, au plus tard à 17 h (HAE), le **lundi 4 mai 2015**, soit deux jours ouvrables avant le jour de l'assemblée.

### **Puis-je voter par Internet?**

Oui. Si vous êtes un actionnaire inscrit, rendez-vous au [www.cstvotemyproxy.com](http://www.cstvotemyproxy.com) et suivez les instructions indiquées sur ce site Web. Vous devrez vous identifier au système au moyen de votre numéro de contrôle (indiqué sous votre adresse sur le formulaire de procuration). Vous devez soumettre votre vote au plus tard à 17 h (HAE), le **lundi 4 mai 2015**, soit deux jours ouvrables avant le jour de l'assemblée.

### **Si je change d'avis, puis-je présenter une autre procuration ou révoquer une procuration que j'ai déjà donnée?**

Oui. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez envoyer un autre formulaire de procuration dûment rempli portant une date ultérieure qui remplacera le formulaire initial. Si vous souhaitez révoquer votre procuration, veuillez rédiger une déclaration écrite à cet effet signée par vous (ou par votre mandataire, autorisé par écrit) ou, si l'actionnaire est une société par actions, revêtue du sceau de celle-ci ou de la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. **Cette déclaration doit être remise au secrétaire général de Brookfield, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard à 17 h (HAE) le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée, soit le mardi 5 mai 2015, ou précédant le jour de toute assemblée ajournée, ou au président du conseil (le « président ») le jour de l'assemblée, soit le mercredi 6 mai 2015, ou le jour de toute assemblée ajournée :**

Secrétaire général  
Brookfield Asset Management Inc.  
Brookfield Place, Suite 300  
181 Bay Street  
P.O. Box 762  
Toronto (Ontario) M5J 2T3  
Télécopieur : 416-362-9642

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez révoquer un formulaire d'instructions de vote précédemment accordé à un intermédiaire, à tout moment, par avis écrit à l'intermédiaire. L'intermédiaire n'est pas tenu de donner suite à la révocation d'un formulaire d'instructions de vote, à moins qu'il ne reçoive cette révocation au moins sept jours civils avant la tenue de l'assemblée. L'actionnaire non inscrit peut ensuite présenter un formulaire d'instructions de vote révisé, conformément aux directives décrites sur le formulaire.

### **Que dois-je faire pour recevoir les documents à l'intention des investisseurs par voie électronique?**

Pour recevoir les documents à l'intention des investisseurs par voie électronique, veuillez remplir le formulaire à cet effet qui est joint aux documents d'avis et le poster à la Société de fiducie CST, C.P. 700, succursale B, Montréal (Québec) H3B 3K3, ou l'envoyer par télécopieur au 514-985-8843 ou au 1-888-249-6189. Vous pouvez également présenter votre demande en ligne sur le site Web de la Société de fiducie CST à l'adresse [www.canstockta.com/electronicdelivery](http://www.canstockta.com/electronicdelivery).

### **Comment les droits de vote rattachés à mes actions seront-ils exercés si je donne ma procuration?**

Les personnes désignées sur le formulaire de procuration doivent voter pour ou contre les résolutions présentées ou s'abstenir d'exercer, les droits de vote rattachés à vos actions conformément à vos instructions; vous pouvez également laisser votre fondé de pouvoir décider pour vous. En l'absence d'instructions de votre part, les droits de vote afférents aux procurations reçues par la direction seront exercés **en faveur** de toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires pendant l'assemblée. Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour de l'assemblée », à la page 6 de la présente circulaire, pour plus de renseignements.

### **Qu'arrivera-t-il si les questions à l'ordre du jour sont modifiées ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée?**

Les personnes désignées dans la procuration auront un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications des questions énoncées dans l'avis et aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction de Brookfield n'est au courant d'aucune modification à l'ordre du jour ni d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration voteront avec discernement.

---

## Qui comptabilise les votes?

L'agent des transferts de Brookfield, la Société de fiducie CST, comptabilise et compile les droits de vote afférents aux procurations.

## Comment puis-je joindre l'agent des transferts?

S'il s'agit de questions d'ordre général, vous pouvez communiquer avec la Société de fiducie CST comme suit :

### Par courrier

Société de Fiducie CST  
C.P. 700  
Succursale B  
Montréal (Québec) H3B 3K3

### Par téléphone/télécopieur

Tél. : 416-682-3860  
Sans frais au Canada et aux États-Unis :  
1-800-387-0825  
Télec. : 1-888-249-6189 ou 514-985-8843

### En ligne

Courrier  
électronique : [inquiries@canstockta.com](mailto:inquiries@canstockta.com)  
Site Web : [www.canstockta.com](http://www.canstockta.com)

## Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés?

Dans plusieurs cas, les actions de catégorie A dont le porteur non inscrit est le propriétaire réel sont enregistrées soit :

- a. au nom d'un intermédiaire comme une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières et le fiduciaire ou administrateur de REER, de FERR, de REEE autogérés et de régimes semblables;
- b. au nom d'un dépositaire comme les Services de dépôt et de compensation CDS Inc., ou la Depository Trust Company, dont l'intermédiaire est un participant.

Votre intermédiaire est tenu de vous faire parvenir un formulaire d'instructions de vote à l'égard du nombre d'actions dont vous êtes le propriétaire réel.

Comme Brookfield a un accès limité au nom de ses actionnaires non inscrits, si vous assistez à l'assemblée, elle pourrait n'avoir aucune preuve des actions que vous détenez ou de votre droit de voter si votre intermédiaire ne vous a pas nommé fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, veuillez inscrire votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote et le retourner en suivant les instructions fournies. N'inscrivez rien d'autre sur le formulaire, étant donné que votre vote sera comptabilisé à l'assemblée. Veuillez vous inscrire auprès de la Société de fiducie CST à votre arrivée à l'assemblée.

La société a distribué des exemplaires des documents d'avis au dépositaire et aux intermédiaires aux fins de distribution subséquente aux actionnaires non inscrits. Les intermédiaires sont tenus de faire suivre les documents d'avis aux actionnaires non inscrits.

Les actionnaires non inscrits qui n'ont pas choisi la réception électronique recevront un formulaire d'instructions qui leur permet de donner des instructions quant à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions dont ils sont les propriétaires réels. Les actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions décrites dans le formulaire et peuvent communiquer avec leurs intermédiaires en temps opportun s'ils ont besoin d'aide.

L'actionnaire non inscrit qui ne souhaite pas assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne doit remplir et signer le formulaire d'instructions de vote et le retourner conformément aux directives du formulaire. Si un actionnaire non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), il doit remplir, signer et retourner le formulaire d'instructions de vote conformément aux directives fournies dans le formulaire.

**Les actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions décrites dans les formulaires qu'ils ont reçus et peuvent communiquer avec leurs intermédiaires en temps opportun s'ils ont besoin d'aide.**

---

## PRINCIPAUX PORTEURS D' ACTIONS À DROIT DE VOTE

Certains des membres actuels et anciens de la haute direction de la société et de ses sociétés liées (individuellement, « un actionnaire de Partners », et collectivement, les « actionnaires de Partners ») sont des actionnaires, directement ou indirectement, de Partners Limited. Partners Limited détient directement 100 % des actions de catégorie B, qui lui donnent le droit, entre autres, d'élire la moitié des administrateurs de la société. Collectivement, les actionnaires de Partners détiennent directement ou indirectement un droit de propriété, exercent un contrôle ou une emprise, ont conclu des ententes contractuelles, comme des options, visant l'acquisition ou la propriété réelle ou économique d'environ 136 millions d'actions de catégorie A au total, soit environ 20 % de cette catégorie d'actions après dilution totale et 20 % des capitaux propres ordinaires de la société. Ces participations comprennent les actions de catégorie A détenues directement et indirectement par les actionnaires de Partners ainsi que leur quote-part des actions de catégorie A détenues par Partners Limited et Partners Value Fund Inc. (« Partners Value Fund »), lesquelles sont décrites plus en détail ci-dessous. À la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la société, Partners Limited est la seule personne physique ou morale qui détient directement ou indirectement un droit de propriété réel ou exerce un contrôle ou une emprise à l'égard de plus de 10 % des droits de vote rattachés à toute catégorie de titres à droit de vote en circulation de la société.

Partners Limited est une société ontarienne créée en 1995 principalement dans le but de détenir, directement ou indirectement, des actions de la société sur le long terme. Au 24 mars 2015, 47 personnes étaient des actionnaires de Partners, et elles détenaient collectivement, directement ou indirectement, la quasi-totalité des actions ordinaires de Partners Limited. Les personnes suivantes, qui sont toutes directement ou indirectement actionnaires de Partners Limited, sont également des administrateurs actuels de la société ou des membres de la haute direction désignés de la société pour 2014 : Jeffrey M. Blidner, Jack L. Cockwell, J. Bruce Flatt, David W. Kerr, Brian D. Lawson, George E. Myhal et Samuel J.B. Pollock (se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération », à la page 42, pour en savoir davantage sur les « membres de la haute direction désignés »). En outre, MM. Cockwell, Kerr, Lawson, Myhal et Pollock sont des administrateurs de Partners Limited.

Les activités de Partners Limited sont régies par une convention des actionnaires (la « convention des actionnaires de Partners ») à laquelle chaque actionnaire de Partners Limited et de sa société liée, Partners (III) Limited (individuellement, un « actionnaire de Partners »), et chaque actionnaire de Partners, est partie. Certaines décisions de Partners Limited exigent l'approbation d'une majorité d'actionnaires de Partners (quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent), tandis que d'autres décisions exigent l'approbation d'une majorité ou d'une majorité qualifiée d'actionnaires de Partners. Plus précisément, les actionnaires de Partners qui détiennent les deux tiers des actions de Partners Limited peuvent exiger, à tout moment, d'un actionnaire de Partners qu'il vende ses actions au cours des actions de catégorie A alors en vigueur. La convention des actionnaires de Partners prévoit également que : i) à moins qu'elle ne soit approuvée par des porteurs des deux tiers des actions ordinaires de Partners Limited, au minimum, la vente d'une participation dans Partners Limited ne peut être effectuée qu'auprès d'autres actionnaires de Partners; ii) tout changement apporté aux règlements administratifs de Partners Limited, à l'élection des administrateurs, à la politique en matière de dividendes, aux placements de capitaux, à l'émission ou au rachat d'actions ou à l'admission d'autres personnes à titre d'actionnaires de Partners nécessite l'approbation des personnes qui détiennent, au minimum, les deux tiers des actions ordinaires de Partners Limited; iii) Partners Limited offrira de racheter annuellement 5 % de ses actions en circulation au cours des actions de catégorie A alors en vigueur, à condition que sa situation financière le permette à ce moment. Comme l'indique la convention des actionnaires de Partners, l'un des principaux objectifs d'affaires de Partners Limited consiste à assurer un transfert volontaire des participations, notamment des participations directes et indirectes de Partners Limited dans des actions de la société.

À des fins de planification successorale et pour d'autres raisons, un grand nombre des actionnaires de Partners détiennent leurs participations dans Partners Limited par l'entremise d'entités de portefeuille, à titre individuel ou à titre de codétenteurs. Une de ces entités de portefeuille (« Partners Holdings ») était le commanditaire initial de Partners Limited. Cette entité est détenue, directement et indirectement, par certains membres de la haute direction de la société en poste pendant de nombreuses années, soit Jack L. Cockwell, Timothy G. Price, David W. Kerr et J. Bruce Flatt. Bien que Partners Holdings détienne elle-même une participation majoritaire dans Partners Limited, aucun des actionnaires de Partners Holdings, ni aucun autre actionnaire de Partners ne détient, selon l'approche du conduit et sur une base proportionnelle, plus de 25 % de Partners Limited. Les actionnaires de Partners Holdings, ainsi que Partners Holdings elle-même, sont signataires de la convention des actionnaires de Partners et sont, par conséquent, liés par ses modalités. De plus, indépendamment de la participation en pourcentage de Partners Investments Inc. dans Partners Limited, Partners Limited et les actionnaires de Partners ont la capacité contractuelle d'exercer le contrôle sur les décisions significatives de Partners Limited.

Partners Limited est partie à une convention de fiducie avec la Compagnie Montréal Trust du Canada (qui exerce maintenant ses activités sous le nom Société de fiducie Computershare du Canada) à titre de fiduciaire des porteurs d'actions de catégorie A, datée du 1<sup>er</sup> août 1997 (la « convention de fiducie »). La convention de fiducie stipule, entre autres, que Partners Limited a accepté de ne vendre aucune action de catégorie B, directement ou indirectement, dans le cadre d'une offre publique d'achat, à un prix par action supérieur à 115 % du cours des actions de catégorie A ou dans le cadre d'une transaction comportant l'achat d'actions auprès d'un nombre total de plus de cinq personnes ou sociétés, à moins qu'une offre d'achat parallèle ne soit faite à tous les porteurs d'actions de catégorie A. L'offre parallèle doit : i) porter sur le même pourcentage d'actions de catégorie A que le pourcentage d'actions de catégorie B visées par l'offre d'achat adressée à Partners Limited; ii) être à un cours par action qui est à tout le moins aussi élevé que le cours par action le plus élevé payé dans le cadre de l'offre publique d'achat visant les actions de catégorie B; iii) comporter à tous les égards importants les mêmes modalités que l'offre visant les actions de catégorie B. Ces dispositions dans la convention de fiducie s'appliquent également à toute vente d'actions de Partners Limited dans le cas où cette vente serait considérée comme un placement indirect d'actions de catégorie B en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario* en matière d'offres publiques d'achat. Par ailleurs, Partners Limited a convenu d'empêcher toute personne

---

ou société, y compris un actionnaire de Partners, d'effectuer une vente directe ou indirecte d'actions de catégorie B qui contrevient à la convention de fiducie.

Outre sa participation de 100 % dans les actions de catégorie B, Partners Limited détient directement 549 957 actions de catégorie A et environ 49 % des actions ordinaires de Partners Value Fund, une société cotée à la Bourse de croissance TSX et dont l'objectif d'affaires principal est d'offrir à ses actionnaires une participation facilement financée dans des actions de catégorie A et d'investir ses ressources financières additionnelles dans un portefeuille diversifié d'actifs financiers, de manière à améliorer le rendement du capital investi. Les actionnaires de Partners détiennent eux-mêmes une participation d'environ 40 % dans Partners Value Fund, sur une base individuelle. Partners Value Fund détient environ 56,2 millions d'actions de catégorie A, sur une base consolidée, soit une participation d'environ 8 % dans cette catégorie d'actions. Partners Value Fund a émis des actions privilégiées par l'entremise d'une filiale, qui sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et sont surtout détenues par des investisseurs publics non affiliés. Ces actions privilégiées représentent une source de financement à long terme pour la participation de Partners Value Fund dans des actions de catégorie A.

---

## DEUXIÈME PARTIE – POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Nous traiterons des quatre questions suivantes à l'assemblée :

1. la réception des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, y compris le rapport de l'auditeur externe;
2. l'élection des administrateurs, qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. la nomination de l'auditeur externe, qui exercera ses fonctions jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération;
4. le projet de résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction.

Nous examinerons également toute autre affaire qui pourrait être soulevée en bonne et due forme à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction n'est au courant d'aucune modification qui aurait été apportée à ces questions et ne prévoit pas que d'autres questions seront soumises à l'assemblée. Cependant, le cas échéant, vous ou votre fondé de pouvoir pourrez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la façon que vous ou lui jugerez appropriée. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration auront un pouvoir discrétionnaire relativement à d'éventuelles modifications ou questions nouvelles dûment soumises à l'assemblée et ces personnes voteront avec discernement.

### 1. Réception des états financiers consolidés

Les états financiers annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurent dans le rapport annuel. La direction examinera les résultats financiers consolidés de la société à l'assemblée et les actionnaires et les fondés de pouvoir auront l'occasion de discuter de ces résultats avec la direction. On peut consulter le rapport annuel sur le site Web de la société à l'adresse [www.brookfield.com/notice\\_and\\_access\\_2015](http://www.brookfield.com/notice_and_access_2015), sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar). Ce rapport est actuellement posté aux actionnaires inscrits de la société et aux actionnaires non inscrits qui ont communiqué avec la société et demandé un exemplaire du rapport annuel. Les actionnaires qui ont choisi la réception électronique du rapport annuel le recevront par courriel.

### 2. Élection des administrateurs

Le conseil se compose de 16 membres, qui seront tous élus lors de l'assemblée. Les porteurs d'actions de catégorie A sont en droit d'élire la moitié du conseil et les porteurs d'actions de catégorie B sont en droit d'élire l'autre moitié du conseil.

Si vous détenez des actions de catégorie A, vous pouvez voter à l'égard de l'élection de huit administrateurs. La candidature des personnes suivantes est proposée pour l'élection par les porteurs d'actions de catégorie A :

---

• Angela F. Braly	• Maureen Kempston Darkes	• Frank J. McKenna	• Seek Ngee Huat
• Marcel R. Coutu	• Lance Liebman	• Youssef A. Nasr	• George S. Taylor

---

Si vous détenez des actions de catégorie B, vous pouvez voter à l'égard de l'élection de huit administrateurs. La candidature des personnes suivantes est proposée pour l'élection par les porteurs d'actions de catégorie B :

---

• Jeffrey M. Blidner	• J. Bruce Flatt	• David W. Kerr	• Lord O'Donnell
• Jack L. Cockwell	• Robert J. Harding	• Philip B. Lind	• Diana L. Taylor

---

#### Élection des administrateurs par une majorité des voix

Le conseil a adopté une politique prévoyant que si le nombre total d'actions dont les droits de vote ont été exercés en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur représentent moins de la majorité du total des actions dont les droits de vote ont été exercés et ont fait l'objet d'une abstention à l'égard de cet administrateur (dans chaque cas, sans que ce soit sur la base cumulative décrite dans la rubrique « Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs » à la page 8), le candidat remettra sa démission sans délai après l'assemblée. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature fera une recommandation au conseil d'administration après avoir étudié la question, et ce dernier prendra la décision d'accepter ou de refuser la démission dans les 90 jours suivant l'assemblée. La décision du conseil et ses justifications seront annoncées par voie de communiqué de presse dans les plus brefs délais. La politique sur le vote à la majorité des voix ne s'applique pas lorsque l'élection d'un administrateur est contestée.

---

## Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs

Les statuts constitutifs de la société prévoient que l'élection des administrateurs sera effectuée au moyen de droits de vote cumulatifs. Chaque actionnaire d'une catégorie ou d'une série d'actions de la société en droit de voter pour l'élection des administrateurs peut exprimer un nombre de voix équivalant au nombre de droits de vote rattachés aux actions qu'il détient multiplié par le nombre d'administrateurs devant être élus par l'actionnaire et par les porteurs d'actions des catégories ou des séries en droit de voter avec lui dans le cadre de l'élection des administrateurs. L'actionnaire peut exprimer toutes ses voix en faveur d'un candidat ou répartir celles-ci entre les candidats comme il l'entend. Lorsqu'un actionnaire vote pour plus d'un candidat sans avoir précisé la répartition de ses voix entre les candidats, il sera réputé avoir réparti ses voix également entre les candidats en faveur desquels il a voté.

Un actionnaire qui ne souhaite pas répartir ses droits de vote de manière égale entre les candidats et qui a donné un mandat aux représentants de la direction désignés dans la procuration doit le faire en personne lors de l'assemblée ou au moyen d'une autre procuration remplie en bonne et due forme, qu'il est possible d'obtenir en s'adressant au secrétaire général de Brookfield.

### Exercice des droits de vote par procuration

**Les représentants de la direction désignés dans la procuration devant être remplie par les porteurs d'actions de catégorie A ont l'intention de voter EN FAVEUR et de répartir les votes représentés par la procuration de façon égale entre les candidats proposés à l'élection par les porteurs d'actions de catégorie A de la manière indiquée aux pages 9 à 12 de la présente circulaire, sauf si l'actionnaire qui a accordé la procuration a précisé que les droits de vote rattachés à ces actions doivent être exercés d'une autre façon ou que l'on doit s'abstenir de les exercer dans l'élection des administrateurs.**

**Les représentants de la direction désignés dans la procuration devant être remplie par les porteurs d'actions de catégorie B ont l'intention de voter EN FAVEUR et de répartir les votes représentés par la procuration de façon égale entre les candidats proposés à l'élection par les porteurs d'actions de catégorie B de la manière indiquée aux pages 13 à 16 de la présente circulaire, sauf si l'actionnaire qui a accordé la procuration a précisé que les droits de vote rattachés à ces actions doivent être exercés d'une autre façon ou que l'on doit s'abstenir de les exercer dans l'élection des administrateurs.**

### Candidats aux postes d'administrateurs

Le conseil recommande que les 16 candidats aux postes d'administrateurs soient élus lors de l'assemblée pour exercer la charge d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés.


Le conseil est d'avis que la diversité et la pertinence des aptitudes, des compétences et de l'expérience des candidats aux postes d'administrateurs continueront de favoriser le bon fonctionnement du conseil de Brookfield. Selon le conseil, les candidats aux postes d'administrateurs, pris individuellement ou dans l'ensemble, détiennent les qualités nécessaires pour superviser efficacement les activités et les affaires de la société.

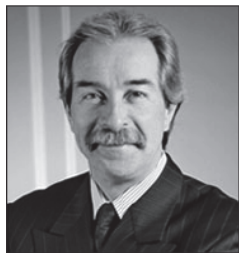
Quinze des candidats proposés aux postes d'administrateurs ont été élus à titre de membres du conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 7 mai 2014 et se représentent comme candidats. M<sup>me</sup> Angela F. Braly est candidate au poste d'administratrice du conseil pour la première fois. M. James A. Pattison, qui occupe actuellement un poste d'administrateur, ne se représente pas comme candidat.


Nous ne prévoyons pas que l'un ou l'autre de ces candidats aux postes d'administrateurs sera dans l'impossibilité d'exercer la charge d'administrateur. Si un candidat nous informe, avant la tenue de l'assemblée, qu'il ou elle ne sera pas en mesure d'exercer la charge d'administrateur, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration se réservent le droit de voter en faveur d'autres candidats aux postes d'administrateurs de leur choix, sauf s'ils ont reçu pour instruction de s'abstenir de voter dans l'élection des administrateurs.


La biographie de chaque administrateur présente de l'information sur cette personne, ce qui comprend ses antécédents et son expérience, ses actions détenues dans Brookfield au 24 mars 2015, ainsi que les postes d'administrateur que cette personne a occupés dans d'autres sociétés ouvertes. Se reporter à la rubrique « Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'actions différées », à la page 40 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière d'actionnariat.


**La candidature des huit personnes suivantes est proposée pour l'élection au conseil par les porteurs d'actions de catégorie A de la société.**


 <p><b>Angela F. Braly</b> Âge : 53 ans Indianapolis (Indiana) États-Unis Nouvelle candidate au poste d'administratrice (indépendante)<sup>a)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b> Chef de la direction Connaissances financières Gouvernance Gouvernement et politique publique Connaissances juridiques Secteurs d'activité : soins de santé</p>	<p>M<sup>me</sup> Braly est l'ancienne présidente du conseil et présidente et chef de la direction de WellPoint, Inc., une société qui offre des prestations pour soins de santé et qui exerce maintenant ses activités sous le nom de Anthem, Inc. Elle a été présidente du conseil d'administration de 2010 à 2012 et présidente et chef de la direction de 2007 à 2012. M<sup>me</sup> Braly a auparavant été vice-présidente directrice, avocate générale et chef des affaires publiques de WellPoint, ainsi que présidente et chef de la direction de Blue Cross Blue Shield of Missouri. M<sup>me</sup> Braly est une administratrice de The Procter and Gamble Company et de Lowe's Companies, Inc.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
s. o.	Lowe's Companies, Inc. The Procter and Gamble Company WellPoint, Inc.		De 2013 à ce jour De 2009 à ce jour De 2007 à 2012	
Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administratrice est la propriétaire réelle ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une emprise				
Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
2015	—	—	—	6 mai 2020
2014	—	—		
Variation	—	—		


 <p><b>Marcel R. Coutu</b> Âge : 61 ans Calgary (Alberta) Canada Administrateur depuis : 2006 (indépendant)<sup>a)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b> Chef de la direction Connaissances financières Gouvernement et politique publique Initiatives de croissance Secteurs d'activité : énergie, finances, pétrole et gaz, électricité</p>	<p>M. Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd., un projet intégré de sables bitumineux, ainsi que l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited, le plus important investisseur de la coentreprise Syncrude. Il est également un administrateur d'Enbridge Inc., de Great-West Lifeco Inc., de Power Corporation du Canada et de la Société financière IGM Inc. M. Coutu est un administrateur du conseil du Calgary Exhibition &amp; Stampede.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil Comité d'audit Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (depuis le 7 août 2014)	Brookfield Asset Management Inc. Enbridge Inc. Société financière IGM Inc. Power Corporation du Canada Great-West Lifeco Inc. Canadian Oil Sands Limited		De 2006 à ce jour De 2014 à ce jour De 2014 à ce jour De 2011 à ce jour De 2007 à ce jour De 2001 à 2013	
Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise				
Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
2015	31 487	20 771	52 528	Respectées
2014	31 487	19 440		
Variation	—	1 331		

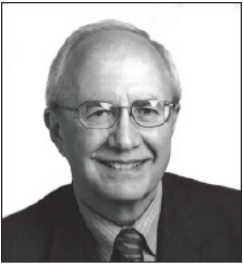
 <p><b>Maureen Kempston Darkes, O.C., O. Ont.<sup>e)</sup></b>          Âge : 66 ans          Toronto (Ontario) Canada          Lauderdale-by-the-Sea (Floride)          États-Unis          Administratrice depuis : 2008          (indépendante)<sup>a)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b>          Chef de la direction          Gouvernance          Gouvernement et politique publique          Initiatives de croissance          Expérience internationale          Connaissances juridiques          Secteurs d'activité : fabrication d'automobiles, pétrole et gaz, électricité, chemins de fer</p>	<p>M<sup>me</sup> Kempston Darkes est une administratrice de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'Enbridge Inc., d'Irving Oil Co., de Balfour Beatty plc et de Schlumberger Limited. Elle a été nommée au Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation du gouvernement du Canada en 2013. M<sup>me</sup> Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient de General Motors Corporation.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (jusqu'au 6 mai 2014) Comité de gestion du risque <i>Présidente</i>	Balfour Beatty plc Brookfield Asset Management Inc. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Enbridge Inc. Schlumberger Limited	De 2012 à ce jour De 2008 à ce jour De 1995 à ce jour De 2010 à ce jour De 2014 à ce jour	
	Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administratrice est la propriétaire réelle ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une emprise			
	Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées
2015	—	28 076	28 076	Respectées
2014	—	25 957		
Variation	—	2 119		

 <p><b>Lance Liebman<sup>h)</sup></b>          Âge : 73 ans          New York (New York)          États-Unis          Administrateur depuis : 2005          (indépendant)<sup>a)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b>          Gouvernance          Gouvernement et politique publique          Connaissances juridiques          Secteur d'activité : immobilier</p>	<p>M. Liebman est professeur de droit « William S. Beinecke » à la faculté de droit de l'Université Columbia à New York, où il a auparavant occupé le poste de doyen. Il a été administrateur de l'American Law Institute de 1999 à 2014. M. Liebman est également un administrateur de Greater New York Insurance Companies.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération <i>Président</i>	Brookfield Asset Management Inc. Greater New York Insurance Companies Tarragon Realty Corp.	De 2005 à ce jour De 1991 à ce jour De 1998 à 2011	
	Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise			
	Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées
2015	—	25 622	25 622	Respectées
2014	—	23 527		
Variation	—	2 095		


 <p><b>L'honorable Frank J. McKenna, P.C., O.C., O.N.B.</b>          Âge : 67 ans          Toronto (Ontario) et Cap-Pele (Nouveau-Brunswick) Canada          Administrateur depuis : 2006 (indépendant)<sup>a)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b>          Gouvernance          Gouvernement et politique publique          Expérience internationale          Connaissances juridiques          Secteurs d'activité : énergie, services financiers, électricité, immobilier</p>	<p>M. McKenna est président du conseil de la société depuis août 2010. M. McKenna est vice-président du conseil de Groupe Banque TD, une institution financière et il est également un administrateur de Canadian Natural Resources Limited. M. McKenna est un ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis et un ancien premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil <i>Président</i> Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature <i>Président</i>	Brookfield Asset Management Inc. Canadian Natural Resources Limited	De 2006 à ce jour De 2006 à ce jour		
Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise				
Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
2015	—	70 484	70 484	Respectées
2014	—	58 654		
Variation	—	11 830		


 <p><b>Youssef A. Nasr</b>          Âge : 60 ans          Beyrouth, Liban          Administrateur depuis : 2010 (indépendant)<sup>a)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b>          Chef de la direction          Connaissances financières          Gouvernance          Gouvernement et politique publique          Expérience internationale          Secteur d'activité : services financiers</p>	<p>M. Nasr est un ancien président du conseil et chef de la direction de HSBC Middle East Ltd. Il a auparavant été président de Banque HSBC Brésil ainsi que président et chef de la direction de HSBC Strategic Investments Inc., de HSBC USA Inc., de HSBC Bank USA et de Banque HSBC Canada.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil Comité de gestion du risque	Brookfield Asset Management Inc. Bank Audi SAL	De 2010 à ce jour 2012		
Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise				
Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
2015	13 000	9 425	22 425	Respectées
2014	13 000	7 579		
Variation	—	1 846		

 <p><b>Seek Ngee Huat</b> Âge : 65 ans Singapour Administrateur depuis : 2012 (indépendant)<sup>a)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b> Connaissances financières Perfectionnement des cadres Expérience internationale Secteur d'activité : immobilier</p>	<p>N.H. Seek est un ancien conseiller pour le comité de direction du groupe Government of Singapore Investment Corporation Pte Ltd. (GIC) et est un ancien président du conseil de son groupe d'affaires en Amérique latine. M. Seek a été président de GIC Real Estate Pte Ltd. de 1996 à 2011. Il est administrateur au sein du conseil d'administration de Global Logistic Properties Ltd. en plus d'être le président du conseil de l'Institute of Real Estate Studies de la National University of Singapore. Il est également conseiller principal de Frasers Centrepoint Ltd.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil Comité de gestion du risque (depuis le 7 mai 2014)		Brookfield Asset Management Inc. Global Logistic Properties Ltd. Banco BTG Pactual S.A. BTG Pactual Participations Ltd. Fraser & Neave Ltd.	De 2012 à ce jour De 2010 à ce jour De 2012 à 2012 De 2012 à 2012 De 2011 à 2013
	Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise			
Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
2015	—	8 404	8 404	9 novembre 2017
2014	—	4 818		
Variation	—	3 586		

 <p><b>George S. Taylor</b> Âge : 74 ans St. Marys (Ontario) Canada Administrateur depuis : 1994 (indépendant)<sup>a)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b> Chef de la direction Gouvernance Connaissances financières Secteurs d'activité : boissons, divertissements et produits alimentaires</p>	<p>M. Taylor est un ancien administrateur et président du comité d'audit de plusieurs sociétés et organismes culturels et de soins de santé sans but lucratif. M. Taylor a siégé à titre d'administrateur et de président du comité d'audit du Conseil des arts de l'Ontario et d'administrateur et président du conseil du Stratford Festival et de l'Institut de recherche John P. Robarts.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil Comité d'audit <i>Président</i>		Brookfield Asset Management Inc.	De 1994 à ce jour
	Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise			
Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
2015	199 548	60 854	260 402	Respectées
2014	199 548	58 288		
Variation	—	2 566		

**La candidature des huit personnes suivantes est proposée pour l'élection au conseil par les porteurs d'actions de catégorie B de la société.**

 <p><b>Lord O'Donnell</b>          Âge : 62 ans          Londres, Royaume-Uni          Administrateur depuis : 2013          (affilié)<sup>b)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b>          Connaissances financières          Gouvernance          Gouvernement et politique publique          Expérience internationale          Secteur d'activité : services financiers</p>	<p>Lord O'Donnell est actuellement le président du conseil de Frontier Economics, une société de services-conseils dans le domaine de la microéconomie, ainsi qu'un conseiller stratégique du Groupe Banque TD, une institution financière. Il a agi à titre de secrétaire du cabinet et de chef de la fonction publique britannique entre 2005 et 2011. Il a été auparavant secrétaire permanent du Trésor de 2002 à 2005. M. O'Donnell est devenu membre de la Chambre des lords en 2012.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil	Brookfield Asset Management Inc.	De 2013 à ce jour	
	<p>Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise</p>			
	Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées
2015	—	6 201	6 201	9 mai 2018
2014	—	2 638		
Variation	—	3 563		

 <p><b>Diana L. Taylor</b>          Âge : 59 ans          New York (New York)          États-Unis          Administratrice depuis : 2012          (indépendante)<sup>a)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b>          Connaissances financières          Gouvernance          Gouvernement et politique publique          Initiatives de croissance          Secteur d'activité : immobilier</p>	<p>M<sup>me</sup> Taylor est vice-présidente du conseil de Solera Capital LLC, une société de fonds de capital-investissement et de capital-risque axée sur le marché intermédiaire, et directrice générale de Wolfensohn Fund Management, L.P., un fonds mondial de capital-investissement axé sur les marchés émergents. Auparavant, elle a occupé les postes suivants : contrôleur générale des banques de l'État de New York, secrétaire adjointe du Gouverneur de New York et chef des finances de la Long Island Power Authority. M<sup>me</sup> Taylor est également membre des conseils d'administration de Citigroup Inc. et de Sotheby's.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil Comité d'audit (jusqu'au 6 mai 2014) Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature (depuis le 7 mai 2014)	Brookfield Asset Management Inc. Citigroup Inc. Sotheby's Brookfield Office Properties Inc.	De 2012 à ce jour De 2009 à ce jour De 2007 à ce jour De 2007 à 2012	
	<p>Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administratrice est la propriétaire réelle ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une emprise</p>			
	Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées
2015	—	10 382	10 382	Respectées
2014	—	6 942		
Variation	—	3 440		



**Philip B. Lind, C.M.**

Âge : 71 ans  
Toronto (Ontario)  
Canada  
Administrateur depuis :  
1994  
(indépendant)<sup>a)</sup>

**Domaines de compétences :**

Gouvernance  
Gouvernement et politique publique  
Expérience internationale  
Connaissances juridiques  
Secteurs d'activité :  
communications, produits de consommation, électricité, immobilier

M. Lind est l'un des fondateurs, un administrateur et l'ancien vice-président du conseil, de Rogers Communications Inc., une société de services de communications diversifiés. M. Lind est un administrateur de la Central Canadian Public TV Association et de CPAC Network. Il est également un membre du conseil d'administration du Conseil pour le Monde des Affaires et des Arts, de The Power Plant, du Musée des beaux-arts de l'Ontario, de la Vancouver Art Gallery et de la Fédération du Saumon Atlantique.

Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années		
Conseil		Brookfield Asset Management Inc.	De 1994 à ce jour	
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (jusqu'au 6 mai 2014)		Rogers Communications Inc.	De 1979 à ce jour	
Comité d'audit (depuis le 7 mai 2014)		Tuckamore Capital Management Inc.	De 2011 à 2013	
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise				
Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
2015	75 363	74 898	150 261	Respectées
2014	75 363	70 800		
Variation	–	4 098		



**Jeffrey M. Blidner**

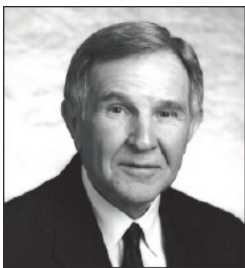
Âge : 67 ans  
Toronto (Ontario)  
Canada  
Administrateur depuis :  
2013  
(membre de la direction)<sup>a)</sup>


**Domaines de compétences :**


Initiative de croissance  
Gouvernance  
Connaissances juridiques  
Expérience internationale  
Connaissances en matière de planification stratégique  
Secteurs d'activité :  
infrastructures, électricité, capital-investissement et immobilier


M. Blidner est un associé directeur principal de la société et il est responsable de la planification stratégique et de l'exécution des transactions. M. Blidner est également le chef de la direction du groupe de fonds privés de Brookfield, président du conseil et un administrateur de Brookfield Property Partners L.P., président du conseil et un administrateur de Brookfield Renewable Energy Partners L.P., ainsi qu'un administrateur de Brookfield Infrastructure Partners L.P. Avant d'entrer au service de Brookfield en 2000, M. Blidner était un associé principal dans un cabinet d'avocats canadien.

Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années				
Conseil		Brookfield Asset Management Inc.	De 2013 à ce jour			
		Brookfield Infrastructure Partners L.P.	De 2008 à ce jour			
		Brookfield Property Partners L.P.	De 2013 à ce jour			
		Brookfield Renewable Energy Partners L.P.	De 2011 à ce jour			
		Rouse Properties, Inc.	De 2012 à ce jour			
Nombre d'actions de catégorie A, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Actions de catégorie A		Unités d'actions différées	Unités d'actions à négociation restreinte et options	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
	Détention directe et indirecte <sup>a)</sup>	Quote-part <sup>b)</sup>				
2015	962 006	3 337 906	396 729	2 034 868	6 731 509	Respectées
2014	915 139	3 412 234	383 940	2 169 868		
Variation	46 867	(74 328)	(12 789)	(135 000)		

 <p><b>Jack L. Cockwell<sup>b)</sup></b>          Âge : 74 ans          Toronto (Ontario)          Canada          Administrateur depuis : 1979          (affilié<sup>b)</sup>)</p> <p><b>Domaines de compétences :</b>          Chef de la direction          Initiatives de croissance          Connaissances financières          Expérience internationale          Secteurs d'activité :          infrastructures, électricité et immobilier</p>	<p>M. Cockwell est un ancien chef de la direction de la société. Il siège à titre d'administrateur au sein des conseils de Norbord Inc., de Teck Resources Limited et de la Waterfront Toronto Corporation. M. Cockwell est également gouverneur du patrimoine du Musée royal de l'Ontario et gouverneur de l'Université Ryerson.</p>					
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années			
	Conseil		Brookfield Asset Management Inc. Norbord Inc. Teck Resources Limited Astral Media inc. Brookfield Office Properties Inc. Énergie renouvelable Brookfield Inc.		De 1979 à ce jour De 1987 à ce jour De 2009 à ce jour De 1997 à 2013 De 1999 à 2014 De 2009 à 2010	
Nombre d'actions de catégorie A, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
	Actions de catégorie A		Unités d'actions différées	Unités d'actions à négociation restreinte et options	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
Année	Détention directe et indirecte <sup>c)</sup>	Quote-part <sup>d)</sup>				
2015	10 814 322	5 234 567	431 706	821 961	17 450 556	Respectées
2014	11 312 322	5 077 623	427 297	821 961		
Variation	(498 000)	156 944	4 409	—		

 <p><b>J. Bruce Flatt</b>          Âge : 49 ans          Toronto (Ontario)          Canada          Administrateur depuis : 2001          (membre de la direction)<sup>c)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b>          Chef de la direction          Connaissances financières          Initiatives de croissance          Expérience internationale          Secteurs d'activité :          infrastructures, électricité, capital-investissement et immobilier</p>	<p>M. Flatt est chef de la direction de la société. M. Flatt représente celle-ci à titre de président du conseil et d'administrateur de General Growth Properties, Inc. M. Flatt ne siège à aucun conseil externe. M. Flatt est entré au service de Brookfield en 1990 et a été nommé chef de la direction en 2002.</p>					
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années			
	Conseil		Brookfield Asset Management Inc. General Growth Properties Inc. Brookfield Incorporações S.A. Brookfield Office Properties Inc. <sup>d)</sup> Brookfield Residential Properties Inc.		De 2001 à ce jour De 2010 à ce jour De 2011 à 2012 De 2011 à 2012 De 2002 à 2010	
Nombre d'actions de catégorie A, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
	Actions de catégorie A		Unités d'actions différées	Unités d'actions à négociation restreinte et options	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées, d'unités d'actions à négociation restreinte et d'options	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
Année	Détention directe et indirecte <sup>c)</sup>	Quote-part <sup>d)</sup>				
2015	3 995 041	14 231 189	538 045	2 041 118	20 805 393	Respectées
2014	3 945 041	13 503 312	521 643	2 378 618		
Variation	50 000	727 877	16 402	(337 500)		

 <p><b>Robert J. Harding, C.M., F.C.A.<sup>b)</sup></b>          Âge : 57 ans          Toronto (Ontario)          Canada          Administrateur depuis : 1992          (affilié)<sup>b)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b>          Gouvernance          Connaissances financières          Gouvernement et politique publique          Secteurs d'activité : services financiers, infrastructures, électricité et ressources</p>	<p>M. Harding a été président du conseil non membre de la direction de la société de 1997 à 2010. Il est président du conseil et administrateur de Norbord Inc. M. Harding est également un administrateur de First Quantum Minerals Ltd. et en fiduciaire du Musée des beaux-arts de l'Ontario. Il a été président du conseil et un administrateur de NexJ Systems Inc. de 2006 à 2014 et président du conseil des fiduciaires du Hospital for Sick Children.</p>			
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil	Brookfield Asset Management Inc. First Quantum Minerals Ltd. Financière Manuvie NexJ Systems Inc. Norbord Inc.		De 1992 à ce jour De 2013 à ce jour De 2008 à 2014 De 2006 à 2014 De 1998 à 2015	
Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise				
Année	Actions de catégorie A	Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
2015	720 800	396 040	1 116 840	Respectées
2014	720 800	391 996		
Variation	—	4 044		

 <p><b>David W. Kerr<sup>d)</sup></b>          Âge : 71 ans          Toronto (Ontario)          Canada          Administrateur depuis : 1987          (affilié)<sup>b)</sup></p> <p><b>Domaines de compétences :</b>          Chef de la direction          Connaissances financières          Expérience internationale          Secteur d'activité : services financiers, ressources</p>	<p>M. Kerr est président du conseil et un administrateur de Halmont Properties Corp., une société immobilière. M. Kerr est un administrateur de la Fondation des Jeux olympiques spéciaux du Canada ainsi que membre du comité consultatif de l'École de gestion Schulich de l'Université York. M. Kerr est l'ancien président du conseil et chef de la direction de Falconbridge Ltd.</p>				
	Membre du conseil/comité de Brookfield		Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années		
Conseil Comité de gestion du risque	Brookfield Asset Management Inc. Halmont Properties Corporation BlackBerry Ltd. Canwest Global Communications Corp. Financière Sun Life Inc.		De 1987 à ce jour De 2009 à ce jour De 2007 à 2013 De 2007 à 2010 De 2004 à 2013		
Nombre d'actions de catégorie A et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise					
Année	Actions de catégorie A		Unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionnariat doivent être respectées <sup>d)</sup>
	Détention directe et indirecte <sup>e)</sup>	Quote-part <sup>f)</sup>			
2015	2 227 952	1 570 371	14 131	3 812 454	Respectées
2014	2 227 952	1 523 288	12 320		
Variation	—	47 083	1 811		

---

**Note :**

- a) *Un candidat au poste d'administrateur est « indépendant » si le conseil établit que celui-ci est « indépendant » aux termes du paragraphe 1.2 du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.*
- b) *Un candidat au poste d'administrateur est « affilié » i) s'il détient une participation autre que minime dans la société (à l'exception de toute rémunération fondée sur des titres gagnée en tant qu'administrateur) ou ii) si, au cours des deux dernières années, il a directement ou indirectement a) été un dirigeant de la société ou de l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées respectives ou à l'emploi de celles-ci, b) exécuté des services autres que minimales pour la société ou l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées ou c) exercé des activités significatives ou entretenu des relations professionnelles significatives avec la société autre que celle d'administrateur de la société. Aux fins de cet examen, l'expression « minime » prend notamment en considération la pertinence de la participation de l'administrateur dans la société pour lui-même et pour la société.*
- c) *Un candidat au poste d'administrateur est « membre de la direction » lorsqu'il est actuellement un membre de la direction de la société. M. Flatt est le chef de la direction de la société et M. Blidner en est un associé directeur principal. MM. Blidner et Flatt ne toucheront pas de rémunération pour leurs services à titre d'administrateurs de la société en 2015 (se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs » à la page 37 de la présente circulaire).*
- d) *Les lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs correspondent à détenir des actions de catégorie A, des unités d'actions différées ou des actions à négociation restreinte d'une valeur égale à trois fois leurs jetons de présence annuels en tant qu'administrateurs. Se reporter à la rubrique « Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'actions différées », à la page 40 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements. Les montants représentant trois fois les jetons de présence annuels pour chaque administrateur ne faisant pas partie de la haute direction et pour le président du conseil sont de 450 000 \$ et de 1 500 000 \$, respectivement. À titre de membres du comité de gestion de la société, MM. Blidner et Flatt doivent détenir des actions de catégorie A, des unités d'actions différées ou des actions à négociation restreinte dont la valeur équivaut à cinq fois leur salaire de base. Se reporter à la rubrique « Lignes directrices en matière d'actionnariat » à la page 54 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements. Après conversion au taux de change moyen pour 2014 de 1,00 \$ CA pour 0,8004 \$ US, les montants représentant cinq fois le salaire de base pour MM. Flatt et Blidner correspondent respectivement à 3 000 000 \$ et à 2 717 000 \$.*
- e) *Les chiffres présentés dans cette colonne incluent les actions de catégorie A détenues directement ou indirectement, y compris celles attribuées en vertu du régime d'actions à négociation restreinte. Le cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX le 24 mars 2015 était de 68,64 \$ CA (54,94 \$ selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ CA pour 0,8004 \$ US) et, le 25 mars 2014, il était de 44,13 \$ CA (39,52 \$ selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ CA pour 0,8955 \$ US).*
- f) *Les chiffres présentés dans cette colonne comprennent i) la quote-part de l'administrateur dans les actions de catégorie A détenues par Partners Limited et par Partners Value Fund (sur une base consolidée) et ii) les actions incessibles détenues par l'administrateur, qui représentent également une quote-part indirecte des actions de catégorie A. La valeur de cette quote-part indirecte est touchée par certains facteurs, y compris les modalités relatives à la détention de ces actions, la structure du capital de chaque société, la valeur des actions de catégorie A détenues par chaque société ainsi que les obligations liées au passif net et aux actions privilégiées de la société (se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », à la page 5 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements sur Partners Limited et Partners Value Fund, ainsi qu'à la rubrique « Régime d'actions incessibles », à la page 66 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements sur les actions incessibles). Partners Limited détient également 85 120 actions de catégorie B, mais toute quote-part indirecte de ces actions a été considérée comme étant minime.*
- g) *M<sup>me</sup> Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient de General Motors Corporation lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en juin 2009.*
- h) *M. Liebman était administrateur de Tarragon Realty Corp. lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en janvier 2009.*
- i) *M. Cockwell était un administrateur de Papiers Fraser Inc. (« Fraser ») jusqu'en avril 2009. Fraser a demandé et obtenu une ordonnance de protection contre ses créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada) en juin 2009 et, le 10 février 2011, la Cour de l'Ontario a homologué un plan de transaction et d'arrangement modifié aux termes de cette loi qui accordait notamment la vente de la plupart des biens restants de Fraser et le versement de distributions aux créanciers de Fraser.*
- j) *M. Flatt a siégé au conseil de Brookfield Office Properties Inc. de 1996 à 2009.*
- k) *M. Harding était un administrateur de Fraser jusqu'en avril 2009. Fraser a volontairement demandé et obtenu une ordonnance de protection contre ses créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada) en juin 2009 et, le 10 février 2011, la Cour de l'Ontario a homologué un plan de transaction et d'arrangement modifié aux termes de cette loi qui accordait notamment la vente de la plupart des biens restants de Fraser et le versement de distributions aux créanciers de Fraser.*
- l) *M. Kerr était administrateur de Canwest Global Communications Corp. (« Canwest ») lorsque Canwest et certaines de ses filiales ont demandé et obtenu une ordonnance de protection contre leurs créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), en octobre 2009.*

## Aperçu des candidats aux postes d'administrateurs pour 2015

La présente rubrique donne un aperçu des compétences des candidats aux postes d'administrateurs pour 2015. Ces compétences ont permis au conseil de conclure que chacun des candidats est apte à siéger au conseil.

### TOUS LES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS FONT PREUVE :

- D'une intégrité et de valeurs éthiques personnelles et professionnelles les plus élevées
- D'un historique de réussites
- D'une expérience pertinente par rapport aux activités mondiales de Brookfield
- D'un engagement envers la durabilité et les enjeux sociaux
- D'une vision critique et objective
- De connaissances sur les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil se compose de 16 administrateurs, un nombre que la société juge approprié compte tenu de la diversité de ses activités et de la nécessité de rassembler des expériences et des antécédents variés dans le but d'assurer la gouvernance efficace de la société et pour donner des avis stratégiques à la direction. La société examine l'expertise des administrateurs sortants et des administrateurs mis en candidature dans les secteurs présentés dans le tableau ci-dessous (les administrateurs indépendants sont présentés en premier).

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie A	Expérience actuelle ou récente à titre de chef de la direction	Connaissances financières	Expérience en matière d'initiatives de croissance	Connaissances des rouages du gouvernement et de la politique gouvernementale	Compétences en matière de gouvernance de conseil	Connaissances juridiques	Expérience internationale	Expérience sectorielle
Angela F. Braly	✓	✓		✓	✓	✓		Soins de santé
Marcel R. Coutu	✓	✓	✓	✓				Énergie, finances, pétrole et gaz et électricité
Maureen Kempston Darkes	✓		✓	✓	✓	✓	✓	Fabrication d'automobiles, pétrole et gaz, électricité et chemins de fer
Lance Liebman				✓	✓	✓		Immobilier
Frank J. McKenna				✓	✓	✓	✓	Énergie, services financiers, électricité et immobilier
Youssef A. Nasr	✓	✓		✓	✓		✓	Services financiers
Seek Ngee Huat		✓					✓	Immobilier
George S. Taylor	✓	✓			✓			Boissons, divertissements et produits alimentaires

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie B	Expérience actuelle ou récente à titre de chef de la direction	Connaissances financières	Expérience en matière d'initiatives de croissance	Connaissances des rouages du gouvernement et de la politique gouvernementale	Compétences en matière de gouvernance de conseil	Connaissances juridiques	Expérience internationale	Expérience sectorielle
Jeffrey M. Blidner			✓		✓	✓	✓	Infrastructures, électricité, capital-investissement et immobilier
Jack L. Cockwell	✓	✓	✓				✓	Infrastructures, électricité et immobilier
J. Bruce Flatt	✓	✓	✓				✓	Infrastructures, électricité, capital-investissement et immobilier
Robert J. Harding		✓		✓	✓			Services financiers, infrastructures, électricité et ressources
David W. Kerr	✓	✓					✓	Services financiers et ressources
Philip B. Lind				✓	✓	✓	✓	Communications, produits de consommation, électricité et immobilier
Lord O'Donnell		✓		✓	✓		✓	Services financiers
Diana L. Taylor		✓	✓	✓	✓			Immobilier

## Participation des administrateurs dans des filiales cotées en Bourse

Le tableau ci-dessous décrit les titres dans les filiales de la société cotées en Bourse dont chaque candidat au poste d'administrateur a la propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquels il exerce un contrôle :

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie A	Nombre de titres		
	Brookfield Infrastructure Partners L.P.	Brookfield Property Partners L.P.	Brookfield Renewable Energy Partners L.P.
Angela F. Braly			
Marcel R. Coutu	1 170 parts de société en commandite	1 800 parts de société en commandite	
Maureen Kempston Darkes			
Lance Liebman		450 parts de société en commandite 33 229 unités d'actions différées	
Frank J. McKenna	4 000 parts de société en commandite		
Youssef A. Nasr		2 746 parts de société en commandite	3 000 parts de société en commandite
Seek Ngee Huat			
George S. Taylor			54 300 parts de société en commandite

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie B	Nombre de titres		
	Brookfield Infrastructure Partners L.P.	Brookfield Property Partners L.P.	Brookfield Renewable Energy Partners L.P.
Jeffrey M. Blidner	6 366 parts de société en commandite	50 316 parts de société en commandite	
Jack L. Cockwell <sup>a)</sup>	418 946 parts de société en commandite	657 196 parts de société en commandite 332 910 parts de société en commandite rachetables-échangeables <sup>e)</sup>	
J. Bruce Flatt <sup>b)</sup>	129 927 parts de société en commandite	545 785 parts de société en commandite 102 039 unités d'actions différées	
Robert J. Harding <sup>c)</sup>	28 832 parts de société en commandite	41 373 parts de société en commandite	
David W. Kerr <sup>d)</sup>	163 224 parts de société en commandite	89 390 parts de société en commandite 26 030 parts de société en commandite rachetables-échangeables <sup>e)</sup>	65 000 parts de société en commandite
Philip B.Lind	135 parts de société en commandite	4 325 parts de société en commandite 5 850 parts de société en commandite rachetables-échangeables <sup>e)</sup>	
Lord O'Donnell			
Diana L. Taylor		1 000 parts de société en commandite 37 073 unités d'actions différées	

a) M. Cockwell détient également 24 128 actions ordinaires de Norbord Inc., une filiale de la société cotée en Bourse (« Norbord ») et 55 000 actions ordinaires d'Acadian Timber Corp.

b) M. Flatt détient également 500 actions ordinaires de Norbord.

c) M. Harding détient également 350 actions ordinaires de Norbord.

d) M. Kerr détient également 70 000 actions ordinaires d'Acadian Timber Corp. et 75 000 parts de Brookfield New Horizons Income Fund.

e) Parts de société de personnes en exploitation rachetables-échangeables qui sont économiquement équivalentes aux parts de société en commandite de Brookfield Property Partners L.P.

## Présence des administrateurs en 2014

Nous sommes d'avis que le conseil ne peut agir efficacement que si les membres y participent activement. Nous nous attendons à ce que nos administrateurs participent à toutes les réunions du conseil, à toutes les réunions de leurs comités respectifs, ainsi qu'à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les administrateurs peuvent participer par voie de téléconférence s'ils ne peuvent pas se présenter en personne. Le tableau ci-après présente le nombre de réunions du conseil et des divers comités auxquelles a participé chaque administrateur en 2014. Les administrateurs ont tous participé à au moins 75 % des réunions du conseil en 2014, et 13 des 16 administrateurs ont participé à chaque réunion du conseil. Un quorum d'au moins sept administrateurs est nécessaire pour que le conseil puisse se réunir et gérer les affaires. Le conseil et ses comités se réunissent à huis clos sans la présence de la direction à toutes les réunions, ce qui comprend celles tenues par voie de téléconférence.

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie A <sup>a)</sup>	Indépendant	Toutes les réunions		Conseil	Comité d'audit	Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	Comité de gestion du risque
Marcel R. Coutu	Oui	10 de 10	100 %	4 de 4	5 de 5	–	1 de 1 <sup>b)</sup>	–
Maureen Kempston Darkes	Oui	9 de 9	100 %	4 de 4	–	–	1 de 1 <sup>c)</sup>	4 de 4
Lance Liebman	Oui	10 de 10	100 %	4 de 4	–	4 de 4	2 de 2	–
Frank J. McKenna	Oui	8 de 8	100 %	4 de 4	–	4 de 4	–	–
Youssef A. Nasr	Oui	8 de 8	100 %	4 de 4	–	–	–	4 de 4
James A. Pattison <sup>d)</sup>	Oui	6 de 6	100 %	4 de 4	–	–	2 de 2	–
Seek Ngee Huat	Oui	6 de 6	100 %	4 de 4	–	–	–	2 de 2 <sup>e)</sup>
George S. Taylor	Oui	9 de 9	100 %	4 de 4	5 de 5	–	–	–

Candidats aux postes d'administrateur proposés par les porteurs d'actions de catégorie B	Indépendant	Toutes les réunions		Conseil	Comité d'audit	Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	Comité de gestion du risque
Jeffrey B. Blidner	Non	3 de 4	75 %	3 de 4	–	–	–	–
Jack L. Cockwell	Non	4 de 4	100 %	4 de 4	–	–	–	–
J. Bruce Flatt	Non	4 de 4	100 %	4 de 4	–	–	–	–
Robert J. Harding	Non	3 de 4	75 %	3 de 4	–	–	–	–
David W. Kerr	Non	8 de 8	100 %	4 de 4	–	–	–	4 de 4
Philip B. Lind	Oui	9 de 9	100 %	4 de 4	3 de 3 <sup>f)</sup>	2 de 2 <sup>f)</sup>	–	–
Lord O'Donnell	Non	4 de 4	100 %	4 de 4	–	–	–	–
Diana L. Taylor	Oui	6 de 8	75 %	3 de 4	2 de 2 <sup>g)</sup>	1 de 2 <sup>g)</sup>	–	–

a) M<sup>me</sup> Braly est une nouvelle candidate à l'élection au poste d'administratrice devant avoir lieu dans le cadre de l'assemblée du 6 mai 2015, et elle n'a participé à aucune réunion du conseil en 2014.

b) M. Coutu a été nommé au comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération le 7 août 2014.

c) M<sup>me</sup> Kempston Darkes a démissionné du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération le 6 mai 2014.

d) M. Pattison ne se représente pas comme candidat à l'élection au poste d'administrateur à l'assemblée du 6 mai 2015.

e) M. N.H. Seek a été nommé au comité de gestion du risque le 7 mai 2014.

f) M. Lind a démissionné du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature le 6 mai 2014 et il a été nommé au comité d'audit le 7 mai 2014.

g) M<sup>me</sup> Taylor a démissionné du comité d'audit le 6 mai 2014 et elle a été nommée au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature le 7 mai 2014.

## Résultats des votes relatifs à l'élection des administrateurs pour 2014

Le tableau ci-après illustre les résultats des votes des porteurs d'actions de catégorie A relatifs à l'élection des administrateurs ayant lieu dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires de la société tenue le 7 mai 2014.

Candidats aux postes d'administrateur	Votes en faveur	Pourcentage	Votes ayant fait l'objet d'une abstention	
				Pourcentage
Marcel R. Coutu	392 847 473	97,19	11 372 699	2,81
Maureen Kempston Darkes	402 216 752	99,50	2 003 420	0,50
Lance Liebman	402 489 379	99,57	1 730 793	0,43
Frank J. McKenna	402 802 308	99,65	1 417 864	0,35
Youssef A. Nasr	359 857 088	89,03	44 363 084	10,97
James A. Pattison <sup>a)</sup>	403 266 609	99,76	953 563	0,24
Seek Ngee Huat	391 858 912	96,94	12 361 260	3,06
Diana L. Taylor	402 829 402	99,66	1 390 770	0,34

a) M. Pattison ne se représente pas comme candidat à l'élection au poste d'administrateur à l'assemblée du 6 mai 2015.

Lors de l'assemblée des actionnaires tenue le 7 mai 2014, le porteur d'actions de catégorie B a exercé les droits de vote liés à la totalité des 85 120 actions de catégorie B et voté en faveur de chacun des huit administrateurs mis en nomination pour cette catégorie d'actions, soit Jeffrey M. Blidner, Jack L. Cockwell, J. Bruce Flatt, Robert J. Harding, David W. Kerr, Philip B. Lind, Lord O'Donnell et George S. Taylor.

### 3. Nomination de l'auditeur externe

Sur la recommandation du comité d'audit, le conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur externe de la société. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., y compris les cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited ainsi que les membres respectifs de leur groupe (collectivement désignés comme « Deloitte »), est le principal auditeur externe de la société et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis (autres que Brookfield Renewable Energy Partners L.P.). Deloitte agit à titre d'auditeur externe de la société depuis 1981. La nomination de l'auditeur externe doit être approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie A et par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions de catégorie B qui votent à l'égard de la résolution, chacune des catégories votant de façon distincte.

**Lors de tout scrutin qui peut être tenu pour la nomination de l'auditeur externe, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions EN FAVEUR du renouvellement du mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, à titre d'auditeur externe, et d'autoriser les administrateurs à établir la rémunération devant lui être versée, sauf si l'actionnaire a précisé dans le formulaire de procuration qu'il faut s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées par cette procuration en ce qui a trait à la nomination de l'auditeur externe.**

#### Honoraires du principal cabinet d'experts-comptables

Le total des honoraires facturés à la société et à ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 par Deloitte s'est élevé à environ 33,3 M\$, dont 30,6 M\$ correspondent aux honoraires des auditeurs et à des honoraires liés à l'audit. À l'occasion, Deloitte fournit également des services d'experts-conseils et des services autres que d'audit à la société, à ses filiales ou à ses sociétés liées, en vertu d'une politique d'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit (la « politique en matière d'audit »). La politique en matière d'audit régit les dispositions ayant trait à la prestation de services d'audit et de services autres que d'audit par l'auditeur externe, et elle est révisée annuellement par le comité d'audit. La politique en matière d'audit prévoit l'approbation préalable du comité d'audit pour les services d'audit, les services liés à l'audit et les services autres que d'audit autorisés. Elle spécifie également un nombre de services qu'il est interdit à l'auditeur externe de la société de fournir, notamment l'exécution par celui-ci de missions de préparation de l'information financière ainsi que de conception et de mise en œuvre de systèmes.

Le tableau suivant donne de plus amples renseignements sur les honoraires facturés par Deloitte à la société et à ses filiales consolidées pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

En millions de dollars	2014			2013		
	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total
Honoraires des auditeurs	2,8	22,4	25,2	3,8	31,6	35,4
Honoraires pour services liés à l'audit	—	5,4	5,4	0,3	1,8	2,1
Honoraires pour services fiscaux	—	2,3	2,3	0,3	0,9	1,2
Tous les autres honoraires	0,2	0,2	0,4	0,1	0,7	0,8
Total des honoraires	3,0	30,3	33,3	4,5	35,0	39,5

---

Les honoraires des auditeurs comprennent les honoraires pour des services qui sont normalement fournis par l'auditeur externe dans le cadre des dépôts réglementaires et prévus par la loi ou de missions, notamment les honoraires pour les services nécessaires à l'exécution d'un audit ou d'un examen conformément aux normes d'audit généralement reconnues. Cette catégorie comprend également des services qu'en principe seul l'auditeur externe peut raisonnablement fournir, notamment les lettres d'accord présumé, les audits prévus par la loi, les services d'attestation, les consentements et l'aide fournie dans le dépôt de certains documents auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et leur examen.

Les honoraires de services liés à l'audit se rapportent à la certification et aux services connexes, notamment les services de contrôle préalable, qui sont habituellement effectués par l'auditeur externe. Plus précisément, ces services comprennent, entre autres : l'audit des régimes d'avantages sociaux, le contrôle préalable dans le cadre de regroupements et d'acquisitions d'entreprises, les services d'experts-conseils en comptabilité et les audits dans le cadre d'acquisitions, les services d'attestation qui ne sont pas prescrits par une loi ou un règlement et les services d'experts-conseils relatifs à la comptabilité financière et aux normes de présentation de l'information financière.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent principalement à la préparation des déclarations fiscales et aux services de conseils en fiscalité. Parmi les autres honoraires, on retrouve les honoraires de traduction et les services de gestion des litiges et de soutien à la consultation.

Le comité d'audit a reçu des déclarations de Deloitte quant à l'indépendance de ce dernier et il a tenu compte des relations décrites ci-dessus pour arriver à la conclusion que Deloitte est indépendant de la société.

#### **4. Résolution consultative sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction**

La société estime que ses objectifs de rémunération et son approche en matière de rémunération de la haute direction concilient de façon appropriée les intérêts de la direction et les intérêts à long terme des actionnaires. Pour de plus amples précisions sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction, se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération », à la page 42 de la présente circulaire.

La société a adopté une politique qui accorde aux porteurs d'actions de catégorie A la possibilité d'exercer, sur une base annuelle, un droit de vote consultatif sur l'approche de la société en matière de rémunération de la haute direction. Cette politique reflète le souci de la société de veiller à l'atteinte de ses objectifs et au maintien d'un niveau élevé d'engagement des actionnaires. Le conseil (MM. Blidner et Flatt s'étant abstenus) recommande unanimement que les porteurs d'actions de catégorie A votent en faveur de la résolution consultative suivante (la « résolution sur la rémunération »).

*Qu'il soit résolu, à titre consultatif et sans empiéter sur le rôle et les responsabilités du conseil, que les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction décrite dans la présente circulaire.*

##### **Résultat du vote des actionnaires**

En raison du caractère consultatif du vote sur la résolution sur la rémunération, le conseil d'administration n'est pas tenu d'en appliquer le résultat. Cependant, le conseil et son comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération tiendront compte du résultat du vote dans leurs travaux sur les futures politiques, procédures et décisions en matière de rémunération. Le conseil est ouvert à tout commentaire et toute question concernant les pratiques de la société en matière de rémunération de la haute direction. Les actionnaires qui souhaitent communiquer avec le président du conseil ou d'autres membres du conseil peuvent le faire par l'entremise du secrétaire général de la société.

**Dans le cadre de tout scrutin qui pourrait avoir lieu relativement à la résolution sur la rémunération, les représentants de la direction nommés dans le formulaire de procuration ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions EN FAVEUR de la résolution sur la rémunération, à moins que l'actionnaire n'ait indiqué dans le formulaire de procuration que son fondé de pouvoir doit s'abstenir de voter pour la résolution sur la rémunération.**

---

# TROISIÈME PARTIE – ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

## Gouvernance

La société s'est engagée à favoriser une bonne gouvernance d'entreprise. Dans cette optique, nous visons à renforcer l'obligation du conseil et de la direction de rendre des comptes afin que le public continue de faire confiance à la société et afin de promouvoir les intérêts à long terme de nos actionnaires.

### Gouvernance d'entreprise

- 10 candidats indépendants aux postes d'administrateurs
- Le président du conseil et le chef de la direction sont des postes distincts
- Réunions privées entre les administrateurs indépendants après chaque réunion du conseil
- Surveillance des risques par le comité de gestion du risque
- Auto-évaluation annuelle du conseil et des comités
- Tous les administrateurs ont participé à au moins 75 % des réunions et 13 des 16 administrateurs ont participé à chaque réunion
- Code de déontologie étoffé
- Seuls les administrateurs indépendants peuvent siéger aux comités d'audit, de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, et des ressources en personnel de direction et de la rémunération



### FAITS SAILLANTS AU SUJET DE LA GOUVERNANCE

### Droits des actionnaires

- Élection annuelle des administrateurs
- Élection des administrateurs par une majorité des voix
- Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs
- Niveau élevé d'engagement des actionnaires

### Rémunération

- Programme de rémunération à l'intention de la haute direction inspiré par une philosophie grandement axée sur la rémunération en fonction de la performance (qui est décrite à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire)
- Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs en vertu desquelles les administrateurs doivent détenir des actions et des unités d'actions dont la valeur correspond à au moins trois fois leurs jetons de présence annuels
- Exigence selon laquelle les administrateurs indépendants doivent recevoir 25 % de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées, peu importe leur participation
- Politique de conservation des actions et exigences relatives à la période de détention après exercice pour les membres de la haute direction
- Primes d'encouragement assujetties aux périodes de récupération
- Restrictions anticouvertures et restrictions sur la vente à découvert et la mise en garantie

Les politiques et les pratiques exhaustives de la société en matière de gouvernance d'entreprise sont conformes aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et par la Bourse de Toronto. Les politiques et pratiques de la société en matière de gouvernance d'entreprise sont également conformes aux exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, aux conditions d'inscription de la Bourse de New York (« NYSE ») et aux dispositions applicables en vertu de la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis de 2002, dans sa version modifiée (la « loi Sarbanes-Oxley »).

## Code de déontologie des affaires

La société a pour politique d'exercer toutes ses activités conformément aux normes d'honnêteté et d'intégrité les plus élevées et dans le respect de toutes les exigences légales et réglementaires. Le code de déontologie de la société (le « code ») établit les lignes directrices et les principes relatifs à la manière dont les administrateurs et les employés doivent se comporter en leur qualité de membres de l'équipe de Brookfield. Le maintien de notre culture d'entreprise est essentiel pour la société, et le respect du code nous aide à maintenir cette culture.

Tous les administrateurs et employés doivent consigner par écrit qu'ils connaissent le code et qu'ils acceptent de s'y conformer lors de leur entrée à Brookfield. Tous les administrateurs et employés de la société doivent réitérer cette déclaration chaque année.

Le conseil revoit chaque année le code afin de décider s'il approuvera ou non les modifications aux normes et pratiques de la société. Le code a été révisé récemment afin d'y inclure les politiques anticorruption améliorées de la société et de mettre l'accent sur l'engagement de la société à faire en sorte que ses activités soient exercées conformément à toutes les lois et pratiques anticorruption applicables.

Le conseil assure le suivi de la conformité au code par l'intermédiaire du comité de gestion du risque qui reçoit régulièrement de l'auditeur interne de la société des rapports sur tout cas de non-conformité. Le code est publié sur le site Web de la société, à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), à la rubrique *The Company*, sous *Conduct Guidelines*, et a été déposé sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ainsi que sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Mandat du conseil

Le conseil supervise la gestion des activités et des affaires de la société directement et par l'intermédiaire de quatre comités permanents (les « comités »). Les responsabilités respectives du conseil et de chaque comité sont énoncées dans des chartes écrites, qui sont passées en revue et approuvées tous les ans par le conseil. Toutes les chartes du conseil et des comités sont publiées sur le site Web de la société à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), à la rubrique *The Company*, sous *Corporate Governance*.

Le conseil est responsable de ce qui suit :

- superviser l'ensemble du processus de planification stratégique à long terme de la société et examiner et approuver son plan d'affaires annuel;
- examiner les principales initiatives stratégiques afin d'établir si les mesures proposées par la direction correspondent aux objectifs à long terme de la société et des actionnaires;
- nommer le chef de la direction, superviser la sélection des autres membres de la haute direction et examiner la planification de la relève;
- évaluer le rendement des membres de la direction selon les plans d'affaires approuvés;
- examiner et approuver les rapports préparés à l'intention des actionnaires, notamment les états financiers annuels et intermédiaires;
- évaluer les principaux risques liés aux activités de la société et examiner, approuver et surveiller les systèmes en place en vue de gérer ces risques;
- favoriser une bonne gouvernance d'entreprise;
- protéger la participation des actionnaires grâce à l'utilisation optimale des ressources en capital de la société, dont l'approbation des émissions de titres d'emprunt et de titres de participation et la mise sur pied d'une politique appropriée en matière de dividendes.

### Responsabilités des administrateurs

Le conseil a adopté une charte des responsabilités des administrateurs (la « charte des responsabilités »), qui définit les exigences de la société quant aux compétences personnelles et professionnelles, à l'actionnariat, à la présence aux réunions, aux conflits d'intérêts, aux changements de circonstances et aux démissions de ces administrateurs. Les administrateurs sont tenus de signaler préalablement les éventuels conflits d'intérêts au président du conseil ou du comité et de s'abstenir de voter sur ces questions. Les administrateurs sont aussi tenus de remettre leur démission au président i) s'ils ne sont plus en mesure de se présenter à au moins 75 % des réunions régulières du conseil; ou ii) s'ils se trouvent engagés dans un différend d'ordre juridique, réglementaire ou de nature semblable, s'ils acceptent de nouvelles responsabilités ou s'ils font l'objet d'un changement de circonstances personnelles ou professionnelles pouvant nuire à la société ou à la capacité des administrateurs de s'acquitter de leurs tâches. La charte des responsabilités est révisée annuellement, et un exemplaire est affiché sur le site Web de la société, à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), à la rubrique *The Company*, sous *Corporate Governance*.

### Réunions du conseil

Les membres du conseil se réunissent au moins une fois par trimestre et ils tiennent des réunions supplémentaires, lorsque nécessaire, afin d'examiner des enjeux d'affaires précis. Les membres du conseil se réunissent également une fois par année afin d'examiner le plan d'affaires annuel de la société et sa stratégie à long terme; toutefois, la réunion portant sur la stratégie a eu lieu en février 2015. En 2014, quatre réunions régulières dûment planifiées ont été tenues afin de revoir et d'approuver des questions d'affaires générales ainsi que des initiatives stratégiques précises. Quatre réunions trimestrielles et une réunion portant sur la stratégie sont prévues pour 2015. L'ordre du jour des réunions régulières du conseil est préparé par le président du conseil, avec la contribution du chef de la direction et du chef de la direction financière avant qu'il ne soit distribué aux membres du conseil.

### Réunions des administrateurs indépendants

Des réunions privées des administrateurs indépendants sont tenues, sans la présence de la direction et des administrateurs affiliés, après chaque réunion régulière et chaque réunion extraordinaire du conseil. Ces réunions sont présidées par le président du conseil, qui présente ensuite un rapport au chef de la direction concernant toute question qui exige que des mesures soient prises par la direction. Les administrateurs indépendants se sont réunis à quatre reprises en 2014.

Des réunions privées des comités sont également tenues, sans la présence de la direction et des administrateurs affiliés, après chaque réunion de comité. Ces réunions privées sont présidées par le président du comité respectif, qui présente ensuite un rapport au membre de la direction approprié concernant toute question qui exige que des mesures soient prises par la direction.

## Administrateurs indépendants

Conformément à une politique du conseil, au moins la majorité des administrateurs du conseil doivent être indépendants, afin de s'assurer que le conseil puisse agir indépendamment de la direction et puisse superviser efficacement la conduite de cette dernière. La société sonde ses administrateurs une fois par année afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour évaluer leur indépendance. Le conseil détermine quels sont les administrateurs qui sont considérés comme indépendants en fonction des recommandations formulées par son comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature (le « comité de gouvernance d'entreprise »), lequel évalue l'indépendance des administrateurs selon les lignes directrices prescrites dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Dans le cadre de ce processus, le conseil effectue une analyse portant sur chaque candidat aux postes d'administrateurs afin de déterminer si ledit candidat est un administrateur affilié (tous les candidats aux postes d'administrateurs qui sont actuellement des membres de la direction sont, par définition, des administrateurs affiliés). Le conseil considère que les administrateurs qui ne sont pas affiliés sont des administrateurs indépendants.

Le tableau suivant énumère les administrateurs candidats à l'élection au cours de l'assemblée et précise si chaque candidat sera un administrateur indépendant<sup>1</sup>, affilié<sup>2</sup> ou membre de la direction<sup>3</sup>.

	Indépendant	Affilié	Membre de la direction	Raison expliquant la situation d'administrateur affilié ou de membre de la direction
Jeffrey M. Blidner		✓	✓	M. Blidner est un associé directeur principal de la société.
Angela F. Braly	✓			
Jack L. Cockwell		✓		M. Cockwell est un associé et il est également président du conseil et un administrateur de Partners Limited.
Marcel R. Coutu	✓			
J. Bruce Flatt		✓	✓	M. Flatt est le chef de la direction de la société.
Robert J. Harding		✓		M. Harding est un ancien président du conseil de la société.
Maureen Kempston Darkes	✓			
David W. Kerr		✓		M. Kerr est un associé et il est également un administrateur de Partners Limited.
Lance Liebman	✓			
Philip B. Lind	✓			
Frank J. McKenna	✓			
Youssef A. Nasr	✓			
Lord O'Donnell		✓		M. O'Donnell est un conseiller stratégique de la société.
Seek Ngee Huat	✓			
Diana L. Taylor	✓			
George S. Taylor	✓			

Le conseil est d'avis que les 10 administrateurs présentés comme indépendants ci-dessus (soit environ 63 % du conseil) sont indépendants.

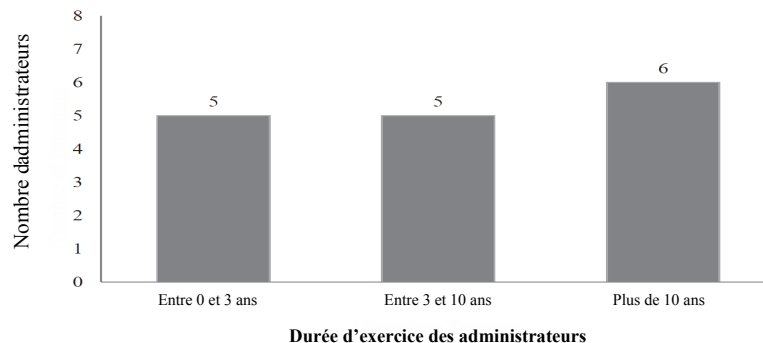
- 1) *Un candidat au poste d'administrateur est « indépendant » si le conseil établit que celui-ci est « indépendant » aux termes du paragraphe 1.2 du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.*
- 2) *Un candidat au poste d'administrateur est « affilié » a) s'il détient une participation autre que minime dans la société (à l'exception de toute rémunération fondée sur des titres gagnée en tant qu'administrateur) ou b) si, au cours des deux dernières années, il a directement ou indirectement i) été un dirigeant de la société ou de ses sociétés affiliées respectives ou à l'emploi de celles-ci, ii) exécuté des services autres que minimes pour la société ou ses sociétés affiliées ou iii) exercé des activités significatives ou entretenu des relations professionnelles significatives avec la société autre que celle d'administrateur de la société. Aux fins de cet examen, l'expression « minime » prend notamment en considération la pertinence de la participation de l'administrateur dans la société pour lui-même et pour la société.*
- 3) *Un candidat au poste d'administrateur est « membre de la direction » lorsqu'il est actuellement un membre de la direction de la société.*

## Durée des mandats et renouvellement des membres du conseil

Le comité de la gouvernance d'entreprise chapeaute les efforts visant à trouver et recruter des candidats prêts à devenir membres du conseil. Dans ce contexte, le comité de gouvernance d'entreprise est d'avis que le conseil devrait respecter un équilibre entre l'expérience et les connaissances propres aux membres qui siègent au conseil depuis longtemps et le besoin de renouvellement et de visions originales.

Le comité de gouvernance d'entreprise ne préconise pas d'âge obligatoire pour le départ à la retraite des administrateurs, de limite pour la durée de leur mandat ni d'autre mécanisme de renouvellement des membres du conseil, car il considère que de telles politiques sont trop contraignantes; par conséquent, la société n'impose pas de limite pour la durée du mandat ni aucun autre mécanisme qui entraîne le renouvellement des membres du conseil. Le comité de gouvernance d'entreprise est d'avis que l'arrivée périodique de nouveaux membres au sein du conseil peut aider la société à s'adapter à un contexte commercial évolutif, et ce renouvellement demeure une priorité pour le comité.

Le comité de gouvernance d'entreprise examine la composition du conseil régulièrement en fonction des critères et des exigences en matière de compétences approuvés par les administrateurs et recommande des modifications appropriées concernant le renouvellement des membres du conseil (se reporter à la rubrique « Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature », à la partie « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise » de la présente notice pour de plus amples renseignements sur le processus qu'applique la société pour trouver des candidats pour l'élection au conseil. En supposant que tous les candidats au poste d'administrateur sont élus à l'assemblée, dix nouveaux administrateurs auront été élus au conseil au cours des dix dernières années, et cinq nouveaux administrateurs, dont trois sont indépendants, se sont joints au conseil au cours des trois dernières années (un renouvellement de plus de 30 % du conseil). Le tableau ci-après présente les caractéristiques actuelles du conseil.



## Politique de diversité du conseil

Brookfield s'engage à accroître la diversité du conseil. Les racines profondes de la société dans maints pays éclairent son point de vue sur la diversité, et la société est d'avis que la composition du conseil devrait refléter une diversité de connaissances qui sont pertinentes aux fins de ses priorités stratégiques. Cette diversité a trait notamment aux compétences en affaires et à l'expérience internationale, ainsi qu'à la diversité géographique et qu'à la mixité des sexes.

Afin d'atteindre ses objectifs en matière de diversité, le conseil a adopté la politique écrite suivante :

- Les nominations au conseil seront fondées sur le mérite et tiendront dûment compte des avantages que présente la diversité du conseil, afin que chaque candidat à un poste d'administrateur possède les compétences, les connaissances et l'expérience voulues pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur avec efficacité;
- Dans le cadre du processus visant à trouver et à choisir des administrateurs, la diversité au sein du conseil, y compris la mixité des sexes, influera sur la planification de la relève et sera un critère clé de la sélection des nouveaux membres du conseil;
- Le conseil a établi un objectif en matière de mixité des sexes, qui vise à s'assurer qu'au moins 30 % des administrateurs indépendants sont des femmes.

À l'heure actuelle, deux des dix administrateurs indépendants et des 16 administrateurs siégeant au conseil sont des femmes (dans les deux cas des administratrices indépendantes qui se représentent pour l'élection). Par ailleurs, M<sup>me</sup> Angela Braly est une nouvelle candidate aux postes d'administrateurs du conseil cette année. Par conséquent, si tous les candidats aux postes d'administrateurs sont élus à l'assemblée, le conseil comportera trois administratrices, soit 30 % des administrateurs indépendants du conseil.

Le comité de gouvernance d'entreprise est responsable de la mise en œuvre de la politique de diversité du conseil et il est également chargé de surveiller les progrès accomplis relativement à l'atteinte de ses objectifs et de recommander au conseil toutes modifications qui devraient être apportées à la politique.

---

## **Lignes directrices en matière d'actionnariat**

La charte des responsabilités établit les exigences en matière d'actionnariat qui s'appliquent aux administrateurs et qui ont été mises en place, car la société est d'avis que les administrateurs peuvent mieux représenter les actionnaires s'ils sont eux-mêmes exposés à un risque économique lié à la société. La société exige qu'un administrateur détienne des actions de catégorie A, des actions à négociation restreinte ou des unités d'actions différées de la société, dont la valeur totale correspond au moins à trois fois leurs jetons de présence annuels (les « jetons annuels »), tels qu'ils sont déterminés par le conseil de temps à autre. Les nouveaux administrateurs devront respecter cette condition d'actionnariat minimal dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction au sein du conseil. Les administrateurs recevront la moitié de leurs jetons annuels sous forme d'unités d'actions différées, et ce jusqu'à ce qu'ils aient respecté la condition d'actionnariat minimal. Par la suite, tous les administrateurs indépendants recevront le quart de leurs jetons annuels sous forme d'unités d'actions différées.

## **Politique anticouverture**

Afin de maintenir la concordance des intérêts de la société et de ses administrateurs, la société interdit à tous les administrateurs, y compris les administrateurs membres de la direction et les administrateurs affiliés, d'utiliser des dérivés ou d'autres instruments financiers afin de conserver le droit de propriété des actions ou des unités d'actions de la société qu'ils détiennent tout en réduisant le risque auquel ils sont exposés relativement aux fluctuations du cours de l'action de la société. Par ailleurs, un administrateur ne peut pas détenir une position vendeur liée à tout titre de la société ou de ses sociétés liées, que ce ne soit pas le biais d'une vente à découvert ou de dérivés.

## **Formation des administrateurs**

La société offre une formation continue à l'intention des administrateurs. Une période est réservée à toutes les réunions régulières du conseil pour des présentations portant sur différents domaines d'activité de la société, données par les membres de la direction responsables de ces activités ou qui sont familiers avec celles-ci. Ceci comprend au moins une présentation trimestrielle qui permet aux administrateurs d'obtenir une analyse détaillée d'une unité opérationnelle de la société afin que ceux-ci puissent approfondir leurs connaissances de Brookfield. En outre, des présentations sur les nouveaux développements et les nouvelles tendances en gouvernance d'entreprise et en obligations fiduciaires des administrateurs sont fournies, si nécessaire. Des soupers à l'intention des administrateurs, en présence de la haute direction, sont tenus avant ou immédiatement après toutes les réunions régulières du conseil, et une formation est offerte aux administrateurs durant ces soupers, sous forme de présentations portant sur des sujets pertinents liés aux activités de Brookfield.

En 2014, la société a mis en œuvre une initiative d'une durée de deux ans, dans le cadre de laquelle des visites des lieux où la société exerce des activités sont organisées dans les principaux marchés, autres que Toronto et New York, où se déroulent les réunions régulières du conseil. Ces visites visent à fournir une occasion aux administrateurs d'en apprendre davantage sur les activités les plus importantes de la société en leur donnant l'occasion de visiter les lieux et de rencontrer les membres de l'équipe de direction locale. En novembre 2014, 15 des 16 administrateurs siégeant au conseil, y compris tous les administrateurs indépendants, ont visité des lieux où la société exerce des activités situés à Los Angeles, en Californie, ainsi que dans la région avoisinante. La région du grand Los Angeles a été choisie car Brookfield y exerce des activités liées à ses quatre principales plateformes. Lors de leur visite dans le sud de la Californie, les membres du conseil ont visité des immeubles de bureaux, des parcs éoliens, des projets d'aménagement résidentiels, un port de mer et un centre de commerces de détail. Lors de chaque visite, les membres du conseil ont rencontré des membres de l'équipe de direction locale et assisté à des présentations qui leur ont permis d'acquérir des connaissances sur les activités de la société. Une visite semblable par les membres du conseil est prévue à Londres, en Angleterre, en septembre 2015.

## **Orientation des administrateurs**

Une trousse d'orientation complète est remise aux nouveaux administrateurs. Cette trousse comprend des renseignements sur les diverses activités de la société, sur sa culture, sur ses pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ainsi que sur le cadre que le conseil et les comités utilisent pour gérer les affaires de la société et pour surveiller la direction. Chaque nouvel administrateur est avisé des responsabilités qui lui incombent et du niveau d'engagement envers la société dont il doit faire preuve. Lorsqu'ils deviennent membres du conseil ou avant de devenir membres du conseil, les nouveaux administrateurs tiennent des rencontres de formation privées avec le président du conseil, le chef de la direction et d'autres membres de la haute direction.

## **Engagement des administrateurs**

Le comité de gouvernance d'entreprise surveille les tâches auxquelles chaque administrateur consacre du temps et de l'attention en dehors de ses fonctions d'administrateur du conseil. Cette surveillance consiste notamment à revoir le nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur siège afin de s'assurer qu'aucun administrateur ne doive consacrer trop de temps à d'autres sociétés ouvertes, ce qui pourrait réduire sa capacité à s'acquitter avec efficacité de ses responsabilités de surveillance à titre de membre du conseil. À cet égard, chaque administrateur est tenu d'aviser le président du conseil avant d'accepter un poste d'administrateur auprès d'une autre société ouverte.

---

Le comité de gouvernance d'entreprise est d'avis qu'une politique qui limite le nombre d'autres conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur peut siéger est trop contraignante et limiterait inutilement notre bassin de candidats aux postes d'administrateurs. La philosophie du comité de gouvernance d'entreprise consiste plutôt à prendre en considération tous les engagements externes d'un administrateur et à déterminer si chaque directeur peut efficacement s'acquitter de ses responsabilités au nom des actionnaires de la société. Le comité de gouvernance d'entreprise a déterminé que tous les candidats à l'élection aux postes d'administrateurs à l'assemblée peuvent consacrer le temps et l'attention voulus pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités de surveillance à titre de membres du conseil.

### **Conseils d'administration interdépendants**

Le comité de gouvernance d'entreprise surveille l'interdépendance des membres du conseil et des comités parmi tous les administrateurs. Il y a interdépendance de conseils lorsque deux administrateurs d'une société siègent au conseil d'une autre société. Il y a interdépendance de comités lorsque deux administrateurs siègent ensemble à un autre conseil et qu'ils sont aussi membres du même comité. Il a actuellement interdépendance au sein du conseil et des comités à l'égard des administrateurs indépendants : M. Coutu et M<sup>me</sup> Kempston Darkes sont tous deux membres du conseil d'administration d'Endbridge Inc., une société de distribution d'énergie, et membres du comité sur la sécurité et la fiabilité d'Enbridge Inc. Aucune autre interdépendance n'existe par rapport au conseil et aux comités. En février 2015, le comité de gouvernance d'entreprise a déterminé qu'aucune interdépendance au sein des membres du conseil ou des comités ne devrait avoir d'incidence négative sur la capacité des administrateurs interdépendants d'agir indépendamment les uns des autres et dans l'intérêt de la société.

### **Conseils des sociétés liées**

La société estime que la présence d'administrateurs membres de la direction et d'administrateurs affiliés aux conseils de ses sociétés liées ou à titre de conseillers stratégiques aux fins de certaines activités de la société représente une part importante du rôle que la société doit jouer à l'égard de la surveillance de ses placements. Ce service additionnel que certains administrateurs membres de la direction et administrateurs affiliés fournissent à la société ne crée pas de conflit avec leurs rôles d'administrateurs de la société.

Par l'entremise de ses administrateurs qui siègent aux conseils de ses sociétés liées, la société contribue activement à la formulation des stratégies à long terme de ces sociétés, à l'examen de leurs plans de planification de la relève pour la direction et à l'évaluation de leur rendement par rapport aux plans d'affaires approuvés de ces sociétés liées. Par l'entremise de ces représentants, la société protège les intérêts de ses actionnaires en participant aux décisions des conseils de ses sociétés liées à l'égard de l'émission d'actions sur le capital autorisé, du paiement de dividendes et de l'utilisation optimale des ressources en capital.

### **Comités du conseil**

Les quatre comités permanents du conseil contribuent à son bon fonctionnement et aident à s'assurer que les opinions des administrateurs indépendants sont bien représentées :

- le comité d'audit;
- le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature;
- le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération;
- le comité de gestion du risque.

Les responsabilités respectives de ces comités sont définies dans des chartes écrites, qui sont révisées et approuvées tous les ans par le conseil. La charte de chaque comité, qui comprend la description des tâches du président du comité respectif, est publiée sur le site Web de la société, à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), à la rubrique *The Company*, sous *Corporate Governance*. Le conseil a pour politique que tous les membres de ces comités, à l'exception des membres du comité de gestion du risque, doivent être des administrateurs indépendants. Le comité de gestion du risque doit se composer à majorité d'administrateurs indépendants et il ne doit comprendre aucun membre actuel de la direction. À l'occasion, des comités spéciaux peuvent être formés afin d'examiner des questions ou des opérations particulières. Bien que le conseil d'administration demeure responsable de l'ensemble des questions liées à la gouvernance d'entreprise, chaque comité permanent a des responsabilités précises à l'égard de certains aspects de la gouvernance d'entreprise qui s'ajoutent à ses autres responsabilités, comme il est décrit ci-après.

#### **Comité d'audit**

Le comité d'audit est responsable d'assurer le contrôle des systèmes et des processus de la société touchant l'information financière et les contrôles internes connexes, de même que du rendement des auditeurs externes et internes de la société. Il est aussi responsable de l'examen de certains documents d'information émis à l'intention du public, avant leur approbation par la totalité des membres du conseil et leur diffusion auprès du public, notamment les états financiers et les rapports de gestion trimestriels et annuels de la société. Le comité d'audit est également responsable de la recommandation au conseil du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant à mettre en candidature aux fins de la nomination de l'auditeur externe de la société et de l'approbation de l'exécution par l'auditeur externe de tout mandat autre que d'audit. Le comité d'audit se réunit régulièrement en privé avec les auditeurs externes de la société et avec les auditeurs internes, sans la présence de la direction, afin d'examiner des questions particulières, au besoin. Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en 2014.

---

En plus d'être des administrateurs indépendants selon les critères précisés ci-dessus, tous les membres du comité d'audit de la société doivent répondre à un critère d'indépendance supplémentaire prévu par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et par la loi Sarbanes-Oxley, à savoir que la seule rémunération qu'eux ou leurs cabinets recevront de la société, directement ou indirectement, sera leurs jetons de présence. Par ailleurs, le comité d'audit exige que tous les administrateurs mentionnent toute forme de lien avec un auditeur interne ou externe actuel ou antérieur de la société, afin qu'il puisse évaluer si ce lien a une incidence sur l'indépendance de l'administrateur.

En date du 24 mars 2015, le comité d'audit se composait des trois administrateurs suivants : George S. Taylor (président), Marcel R. Coutu et Philip B. Lind. Le conseil a déterminé que tous ces administrateurs sont indépendants et ont des compétences financières, et que M. Coutu et M. Taylor sont considérés comme des experts financiers. M. Coutu détient une maîtrise en administration des affaires et possède plus de 20 années d'expérience en matière de services bancaires d'investissement et de financement des entreprises. Il est l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. M. Lind est l'ancien vice-président du conseil de Rogers Communications et il possède 45 années d'expérience à titre de cadre dirigeant. En ce qui a trait à M. Taylor, il est comptable en management accrédité (CMA) et il a acquis une vaste expérience sur les plans des finances et de la haute direction au sein d'une société ouverte en tant que haut dirigeant de John Labatt Limited de 1977 à 1995. M. Taylor a été membre et président des comités d'audit de plusieurs sociétés ouvertes et d'organismes à but non lucratif. MM. Coutu et Taylor ont siégé au comité d'audit tout au long de 2014. M. Lind agit à titre de membre du comité d'audit depuis mai 2014.

Pour obtenir plus de renseignements sur le comité d'audit conformément à la partie 5 du *Règlement 52-110, Comités d'audit*, se reporter à la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (la « notice annuelle »), laquelle se trouve sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar)

#### **Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature**

Il incombe au comité de gouvernance d'entreprise, en collaboration avec le président du conseil, d'évaluer de temps à autre la taille et la composition du conseil et de ses comités, d'examiner l'efficacité des activités du conseil et ses relations avec la direction, d'évaluer le rendement du conseil, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel, de revoir son énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et d'examiner la rémunération des administrateurs, puis de faire des recommandations à cet effet. Le comité de gouvernance d'entreprise s'est réuni à quatre reprises en 2014.

Le comité de gouvernance d'entreprise examine annuellement les directives qui s'appliquent aux activités de placement et aux activités de la société au sein des marchés financiers, y compris les seuils et les autres critères qui servent à établir le niveau de l'approbation requise à l'égard de ces activités, soit celle de la direction ou celle du conseil.

Le conseil a établi des procédures en bonne et due forme pour évaluer son rendement, celui de ses comités et celui des administrateurs à titre individuel. Le comité de gouvernance d'entreprise examine chaque année le rendement du conseil, de ses comités et l'apport individuel des administrateurs.

Le comité de gouvernance d'entreprise est également de l'examen des états de service des candidats proposés à l'élection ou à la nomination au conseil et de la recommandation des candidats, ce qui comprend les candidats proposés à la nomination pour l'élection au conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Pour ce faire, le comité de gouvernance d'entreprise maintient continuellement à jour une liste de candidats afin de garantir que les candidats exceptionnels qui possèdent les compétences nécessaires pourront être rapidement ciblés pour pourvoir les postes, autant prévus qu'imprévus. Les candidats sont évalués en fonction des critères déterminés par le conseil afin de s'assurer que le conseil dispose de la combinaison appropriée de talents, de qualités, de compétences, de diversité, de visions et d'autres facteurs définis par le conseil qui sont nécessaires pour favoriser une saine gouvernance d'entreprise et un conseil d'administration efficace.

Le comité de gouvernance d'entreprise examine, au moins une fois l'an, la composition des comités afin de s'assurer que leur composition est conforme aux différentes lignes directrices applicables en matière de gouvernance, que la charge de travail est répartie équitablement entre les administrateurs indépendants et que les personnes qui siègent au comité changent comme il convient. Le comité consulte ainsi le président et présente des recommandations au conseil, qui nomme les membres du comité.

En date du 24 mars 2015, le comité de gouvernance d'entreprise se composait des trois administrateurs suivants : Frank J. McKenna (président), Lance Liebman et Diana L. Taylor, qui sont tous des administrateurs indépendants. M. McKenna agit également à titre de président du conseil. MM. Liebman et McKenna ont siégé au comité de gouvernance d'entreprise tout au long de 2014, et M<sup>me</sup> Taylor siège à ce comité depuis mai 2014.

#### **Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération**

Il incombe au comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération ») d'évaluer la planification des ressources en personnel de direction et de faire rapport au conseil à cet effet. La planification des ressources en personnel de direction comprend la planification de la relève et les nominations proposées quant aux membres de la haute direction, la description de tâches et les objectifs annuels des membres de la haute direction, la définition des modalités de rémunération des membres de la direction dans l'ensemble, de même que la détermination des niveaux de rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Le comité de la rémunération examine également le rendement des membres de la haute direction par rapport à des objectifs écrits et soumet les résultats à cet effet. Le comité de la rémunération s'est réuni à deux reprises en 2014.

---

Le conseil a adopté un critère d'indépendance rigoureux à l'égard de tous les membres du comité de la rémunération, lequel correspond au test sur l'indépendance prévu aux conditions d'inscription à la NYSE. De plus, le comité de la rémunération évalue aussi l'indépendance des conseillers qu'il emploie à l'aide de ce test sur l'indépendance de la NYSE. Le conseil a adopté une politique de gouvernance stipulant qu'au plus le tiers des membres du comité de la rémunération exercent actuellement les fonctions de chef de la direction d'une entité ouverte.

En date du 24 mars 2015, le comité de la rémunération se composait des trois administrateurs suivants : Lance Liebman (président), Marcel R. Coutu et James A. Pattison. Tous répondent au critère supplémentaire relatif à l'indépendance décrit dans le paragraphe ci-dessus. Aucun des membres du comité de la rémunération n'est chef de la direction d'une entité ouverte. M. Pattison est chef de la direction de The Jim Pattison Group, une société privée. MM. Liebman et Pattison ont siégé au comité de la rémunération tout au long de 2014, et M. Coutu est membre de ce comité depuis août 2014. M. Pattison ne se représente pas comme candidat à l'élection à l'assemblée devant avoir lieu le 6 mai 2015, et il sera remplacé au sein du comité de la rémunération par un autre administrateur indépendant après l'assemblée.

### **Comité de gestion du risque**

Le comité de gestion du risque est responsable du contrôle de l'exposition au risque financier et non financier de la société, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque d'atteinte à la réputation, le risque de fraude, le risque de corruption, le risque stratégique, le risque systémique et le risque d'entreprise, ainsi que du contrôle des étapes que la haute direction doit suivre pour surveiller et contrôler de telles expositions au risque. Il procède à l'examen annuel des lignes directrices qui s'appliquent aux activités de trésorerie et de gestion du risque de la société, et supervise l'ensemble des activités de gestion du risque de l'entreprise. Le comité fait régulièrement un compte rendu de ses travaux et de tous les sujets importants qu'il a traités au conseil d'administration. Le comité de gestion du risque s'est réuni à quatre reprises en 2014.

En date du 24 mars 2015, le comité de gestion du risque se composait des quatre administrateurs suivants : Maureen Kempston Darkes (présidente), David W. Kerr, Youssef A. Nasr et Seek Ngee Huat, qui sont tous des administrateurs indépendants, à l'exception de M. Kerr, qui est un administrateur affilié. M<sup>me</sup> Kempston Darkes et MM. Kerr et Nasr ont siégé au comité de gestion du risque tout au long de 2014, et M. Seek Ngee Huat est membre de ce comité depuis mai 2014.

### **Communication de l'information**

Chaque président de comité présente un rapport au conseil après chaque réunion trimestrielle, pour autant qu'une réunion ait eu lieu au cours du trimestre. Le comité présente au conseil un rapport concernant les questions soulevées durant cette réunion et comportant un sommaire de toutes décisions prises par le comité. Par ailleurs, dans le cadre de son rapport, le comité recommandera toutes résolutions qu'il propose afin qu'elles soient adoptées par le conseil. De plus, chaque comité présente annuellement un rapport aux actionnaires qui souligne ses réalisations au cours de l'exercice précédent.

## **Évaluation du conseil, des comités et de chacun des administrateurs**

Le conseil est d'avis que des processus d'évaluation réguliers définis en bonne et due forme accroissent le rendement du conseil dans son ensemble, de même que le rendement des comités et de chaque administrateur. Chaque année, un sondage est envoyé aux administrateurs indépendants dans lequel on sollicite des commentaires et des suggestions quant aux façons d'améliorer l'efficacité du conseil et des comités. Les résultats de ce sondage sont examinés par le comité de gouvernance d'entreprise, qui fait des recommandations au conseil, au besoin. Chaque administrateur indépendant reçoit un questionnaire d'auto-évaluation. Tous les administrateurs sont tenus de se soumettre à une évaluation de leurs compétences qui servira au comité de gouvernance d'entreprise aux fins de planification. Le président du conseil rencontre en privé annuellement chaque administrateur pour discuter des activités du conseil et des comités et pour commenter la contribution de chaque administrateur. Le président du conseil fait rapport au comité de gouvernance d'entreprise quant à ces rencontres, et son rapport sert de base de référence dans la recommandation possible au conseil de l'administrateur comme candidat à l'élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

## **Responsabilités du conseil d'administration et de la direction**

### **Séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction**

La société sépare officiellement les postes de président du conseil et de chef de la direction et réserve le poste de président du conseil pour un administrateur indépendant; M. Frank McKenna, un administrateur indépendant, est le président du conseil, et M. Bruce Flatt est le chef de la direction. Le conseil a adopté des descriptions écrites des tâches incombant au président du conseil et au chef de la direction, qui sont résumées ci-dessous, ainsi que les descriptions des tâches des présidents de chaque comité. Ces descriptions de tâches sont passées en revue tous les ans par le conseil puis affichées sur le site Web de la société à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), à la rubrique *The Company*, sous *Corporate Governance*.

Le président du conseil gère les activités du conseil et s'assure que les tâches énoncées dans la charte du conseil sont exécutées avec efficacité par le conseil et les comités. En outre, les tâches suivantes relèvent du président du conseil : établir l'ordre du jour de chaque réunion du conseil en consultant le chef de la direction et le chef de la direction financière; s'assurer que les administrateurs reçoivent l'information nécessaire pour s'acquitter de leurs tâches; veiller à ce que la structure des comités soit adéquate; s'assurer qu'un système

---

d'évaluation est en place pour évaluer le rendement du conseil dans son ensemble et celui des comités et des administrateurs à titre individuel, et travailler en collaboration avec le chef de la direction et la haute direction de la société afin de contrôler les progrès réalisés en ce qui a trait à la planification stratégique, à la mise en œuvre de politiques et à la planification de la relève. Le président du conseil préside également toutes les rencontres privées des administrateurs indépendants du conseil qui ont lieu après chaque réunion du conseil, et il est chargé de s'assurer que les questions soulevées au cours de ces réunions seront étudiées avec la direction de la société et ensuite traitées.

Le chef de la direction dirige la société et, conformément aux politiques et aux lignes directrices approuvées par le conseil, gère les activités de la société et supervise la réalisation de son plan stratégique. En outre, les tâches suivantes relèvent du chef de la direction : la présentation d'un plan stratégique annuel de la société au conseil à des fins d'approbation; la présentation des plans d'immobilisations et d'exploitation de façon continue au conseil à des fins d'approbation; la prise en charge du rôle de principal porte-parole de la société; la présentation d'une évaluation annuelle de la haute direction et des plans de relève au conseil à des fins d'approbation; la recommandation de la nomination ou du congédiement de tout membre de la haute direction de la société, ainsi que conjointement avec le chef de la direction financière, l'assurance que des contrôles et des procédures sont en place pour garantir l'exactitude et la fidélité de l'information financière de la société et des informations qu'elle fournit au public.

### **Relations de la direction avec le conseil**

La haute direction de la société fait rapport au conseil d'administration et est responsable devant celui-ci. Les membres de la direction et les autres administrateurs n'assistent aux réunions des comités que sur invitation des présidents des comités en question.

La société a élaboré un plan d'affaires annuel pour garantir la compatibilité des opinions des actionnaires, du conseil et de la direction à l'égard de l'orientation stratégique et des objectifs de rendement de la société, de même que l'utilisation efficace de ses capitaux propres. Le conseil se réunit une fois par année afin d'examiner les initiatives stratégiques et le plan d'affaires annuel soumis par la haute direction. Le conseil doit approuver le plan d'affaires annuel qui accorde à la haute direction le mandat de mener les activités de la société conformément aux modalités du plan. Les écarts importants par rapport au plan d'affaires annuel sont rapportés au conseil et étudiés par celui-ci.

Les renseignements que la direction soumet aux administrateurs sont essentiels à l'efficacité du conseil. Outre les rapports présentés au conseil et aux comités à l'occasion de leurs réunions, les administrateurs sont également informés par la direction en temps opportun des développements de la société et des décisions clés prises par la direction quant à l'application du plan stratégique de la société et à la réalisation des objectifs de celle-ci. Les administrateurs évaluent annuellement la qualité, l'intégralité et la rapidité de publication des renseignements fournis au conseil par la direction.

### **Politiques en matière de communication et de présentation de l'information**

La société suit une politique en matière de présentation de l'information (la « politique en matière de présentation de l'information ») qui résume ses politiques et pratiques en matière de présentation de renseignements aux investisseurs, aux analystes et aux médias. Cette politique permet de s'assurer que les communications de la société avec la communauté financière se font en temps opportun, sont conséquentes et sont conformes à toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables. La politique en matière de présentation de l'information est examinée chaque année par le conseil, puis affichée sur le site Web de la société à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), à la rubrique *The Company*, sous *Conduct Guidelines*.

La société renseigne ses actionnaires quant à ses progrès au moyen d'un rapport annuel exhaustif, de rapports intermédiaires trimestriels et de communiqués ponctuels. Le site Web de la société fournit des renseignements sommaires sur la société et un accès rapide à ses rapports, communiqués et documents légaux publiés, de même qu'à des renseignements supplémentaires fournis aux analystes et aux investisseurs. Les administrateurs et les membres de la direction se réunissent avec les actionnaires de la société à l'assemblée annuelle des actionnaires et, dans le cas des membres de la direction, lors de la journée annuelle des investisseurs, et il est possible de leur poser des questions lors de ces occasions. Les actionnaires qui souhaitent communiquer avec le président du conseil ou d'autres membres du conseil peuvent le faire directement ou par l'entremise du secrétaire général de la société en communiquant avec lui par téléphone au 1-866-989-0311 ou par courriel à l'adresse [inquiries@brookfield.com](mailto:inquiries@brookfield.com).

La société offre également un programme de relations avec les investisseurs qui sert à répondre rapidement aux demandes. La direction se réunit régulièrement avec des investisseurs et des analystes en placement, en plus de présenter des conférences téléphoniques trimestrielles et des diffusions sur le Web permettant de discuter des résultats financiers de la société. Les transcriptions de ces conférences téléphoniques sont publiées sur le site Web de la société. La société veille à ce que les médias soient informés des faits nouveaux en temps opportun et à ce qu'ils aient la possibilité de rencontrer les porte-parole désignés de la société et de discuter de ces faits nouveaux avec eux.

## Rapport du comité d'audit

Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité d'audit en 2014 conformément à sa charte :

### Présentation de l'information financière

- ✓ Examen des états financiers annuels et intermédiaires, des rapports de l'auditeur externe, du rapport de gestion, des informations supplémentaires, des communiqués de presse financiers, des attestations des membres de la direction et de tous les autres documents d'information comportant des renseignements financiers importants, audités ou non audités
- ✓ Examen du caractère adéquat des pratiques et des méthodes comptables, et des modifications de celles-ci
- ✓ Examen des systèmes et des procédures utilisés dans la préparation des états et des rapports financiers
- ✓ Surveillance de l'efficacité des procédures et des contrôles relatifs à l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière
- ✓ Réception de la correspondance entre la société et les organismes de réglementation des valeurs mobilières concernant la communication continue de l'information
- ✓ Réception des présentations de la direction concernant des questions pertinentes aux fins de la surveillance qu'exerce le comité d'audit relativement aux rapports financiers

### Auditeur externe

- ✓ Recommandation du cabinet de comptables agréés à mettre en candidature aux fins de la nomination de l'auditeur externe par les actionnaires de la société
- ✓ Évaluation du rendement de l'auditeur externe et surveillance de la qualité et de l'efficacité de la relation entre l'auditeur externe, la direction et le comité d'audit
- ✓ Examen et approbation de la mission et des honoraires proposés par l'auditeur externe pour l'exercice
- ✓ Surveillance de l'indépendance de l'auditeur externe et réception du rapport de ce dernier à cet égard
- ✓ Examen de l'étendue de l'audit projeté, des domaines qui devaient faire l'objet d'une attention particulière et des seuils d'importance relative que l'on se proposait d'utiliser
- ✓ Examen et approbation de la politique d'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit qui régissent l'approbation préalable des services d'audit et des services autres que d'audit fournis par l'auditeur externe à la société ainsi que la ratification des services fournis
- ✓ Examen des rapports présentés par l'auditeur externe sur les questions de contrôle interne soulevées dans le cadre de ses travaux d'audit et de certification
- ✓ Tenue de réunions privées avec l'auditeur externe après chaque réunion sans la présence de la direction

### Auditeurs internes

- ✓ Examen des activités et des rapports trimestriels des auditeurs internes, y compris les audits terminés, les plans de suivi concernant les questions non réglées qui ont été soulevées et d'autres priorités
- ✓ Réception d'un rapport sur le plan de la société visant à assurer la conformité aux dispositions de la loi Sarbanes-Oxley
- ✓ Examen du rendement des auditeurs internes
- ✓ Examen et approbation du plan d'audit des auditeurs internes pour 2014
- ✓ Obligation des auditeurs internes de relever directement du comité d'audit

### Compétences financières des membres du comité d'audit

- ✓ Évaluation des compétences financières de chacun des membres du comité d'audit

### MANDAT

Le comité d'audit supervise la façon dont Brookfield présente et communique son information financière et se conforme aux lois et aux règlements applicables qui régissent la présentation d'informations.

*La charte du comité d'audit et la description des tâches du président du comité d'audit peuvent être consultées à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.*

---

#### **Autres fonctions et responsabilités**

- ✓ Examen et approbation de la charte du comité d'audit et des auditeurs internes
- ✓ Examen et approbation du rapport du comité d'audit compris dans la circulaire d'information de la direction de 2014
- ✓ Examen du programme annuel des travaux du comité d'audit
- ✓ Surveillance des activités de gouvernance et de contrôle de la société liées aux responsabilités du comité d'audit
- ✓ Examen des dépenses de la haute direction
- ✓ Surveillance de la qualité de la fonction financière de la société et de son harmonisation avec l'ampleur et l'étendue des activités de la société
- ✓ Rencontre privée après chaque réunion et rencontre privée avec l'auditeur externe, l'auditeur interne et la direction après chaque réunion à laquelle ils ont assisté

#### **MEMBRES**

George S. Taylor, *président*  
Marcel R. Coutu  
Philip B. Lind

#### **COMPÉTENCES FINANCIÈRES**

Tous les membres ont des « compétences financières », conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), et MM. Coutu et Taylor sont désignés à titre d'experts financiers.

#### **INDÉPENDANCE**

Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.

Pour obtenir plus de renseignements sur le comité d'audit, conformément à la partie 5 du *Règlement 52-110*, se reporter à la rubrique « Renseignements concernant le comité d'audit », aux pages 28 à 30 de la notice annuelle, laquelle se trouve sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

#### **Honoraires des auditeurs**

Se reporter aux pages 21 et 22 de la présente circulaire pour obtenir une description des honoraires que Deloitte a reçus en contrepartie des services fournis pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en 2014. De plus, le président du comité d'audit rencontre régulièrement l'auditeur externe, l'auditeur interne et la direction.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par le comité d'audit :  
George S. Taylor, *président*, Marcel R. Coutu et Philip B. Lind.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DES MISES EN CANDIDATURE

<p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature en 2014 conformément à sa charte :</p> <p><b>Composition et rendement du conseil et de ses comités</b></p> <p><b>i) Mise en candidature des administrateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Examen de la taille et de la composition du conseil d'administration et de ses comités</li><li>✓ Examen des compétences et des aptitudes représentées au conseil et des aptitudes que les administrateurs et le conseil dans son ensemble doivent posséder</li><li>✓ Maintien d'une liste à jour de candidats aux postes d'administrateurs</li><li>✓ Sélection d'un nouveau candidat à présenter aux postes d'administrateurs lors de l'assemblée des actionnaires de 2015</li><li>✓ Approbation, et recommandation au conseil, de huit candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions de catégorie A et de huit candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions de catégorie B</li></ul> <p><b>ii) Évaluation du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Examen du rendement du conseil, des comités et de chacun des administrateurs</li><li>✓ Examen du processus d'évaluation du rendement du conseil et de chacun des administrateurs</li><li>✓ Examen et approbation des nominations des membres actuels des comités</li></ul> <p><b>Rémunération des administrateurs et actionnariat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Examen de la rémunération versée au président du conseil ainsi qu'aux administrateurs indépendants et aux administrateurs affiliés</li><li>✓ Examen des lignes directrices en matière d'actionnariat qui s'appliquent aux administrateurs</li></ul> <p><b>Communication de l'information</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Examen et approbation de l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la société et d'autres renseignements sur la gouvernance d'entreprise aux fins d'inclusion dans la circulaire d'information de la direction de 2014</li><li>✓ Examen et approbation du rapport du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature compris dans la circulaire d'information de la direction de 2014</li></ul> <p><b>Gouvernance d'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Établissement du plan de travail du conseil pour 2015</li><li>✓ Examen des obligations d'information de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au sujet de la mixité des sexes et adoption d'une politique écrite concernant la diversité du conseil</li><li>✓ Examen des transactions importantes entre parties liées</li><li>✓ Choix des membres de la haute direction de la société</li><li>✓ Examen et approbation de la politique de la société relative aux placements et aux marchés financiers</li><li>✓ Évaluation des chartes du conseil et des comités, de la description des tâches du conseil et de la charte des responsabilités des administrateurs</li><li>✓ Examen et approbation du code de déontologie des affaires, de la politique portant sur les opérations de négociation personnelles, de la politique en matière de communication de l'information et de la politique en matière de résolution sur la rémunération</li></ul>	<p><b>MANDAT</b></p> <p>Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature supervise la démarche de Brookfield en matière de gouvernance d'entreprise.</p> <p><i>La charte du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature et la description des tâches du président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature peuvent être consultées à l'adresse <a href="http://www.brookfield.com">www.brookfield.com</a>, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.</i></p>
--	---

### MEMBRES

Frank J. McKenna, *président*  
Lance Liebman  
Diana L. Taylor

### INDÉPENDANCE

Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature s'est réuni à quatre reprises en 2014.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature : Frank J. McKenna, *président*, Lance Liebman et Diana L. Taylor.

## RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES EN PERSONNEL DE DIRECTION ET DE LA RÉMUNÉRATION

<p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de la rémunération en 2014 conformément à sa charte :</p> <p><b>Planification de la relève</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Examen et évaluation du programme de planification des ressources en personnel de direction de la société</li><li>✓ Examen et évaluation du rendement des membres de la haute direction</li><li>✓ Évaluation des candidats qui pourraient assurer la relève des membres de la haute direction</li><li>✓ Examen de la diversité au sein de la société et des initiatives pour le développement des membres de la direction à fort potentiel</li></ul> <p><b>Principes de rémunération de la direction</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Examen des principes de rémunération de la société</li><li>✓ Examen des politiques de rémunération de la société relatives à l'harmonisation des intérêts des membres de la direction et des actionnaires</li><li>✓ Évaluation de l'harmonisation des intérêts des membres du comité de la rémunération par l'intermédiaire de participations dans les capitaux propres et de la création de valeur à long terme pour les actionnaires</li><li>✓ Évaluation du risque associé à l'approche, aux politiques et aux pratiques de la société en matière de rémunération</li></ul> <p><b>Nomination et rémunération des membres de la haute direction</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Examen et approbation de la rémunération des membres de la haute direction</li><li>✓ Évaluation du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et des régimes d'actionnariat à long terme</li><li>✓ Examen et approbation des attributions aux termes du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et des régimes d'actionnariat à long terme, ainsi que des paiements versés aux membres de la haute direction selon divers scénarios de rendement</li></ul> <p><b>Rendement, évaluation et rémunération du chef de la direction</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Évaluation du rendement du chef de la direction</li><li>✓ Examen et approbation de la rémunération du chef de la direction</li><li>✓ Examen des priorités du chef de la direction</li></ul> <p><b>Communication de l'information</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Examen et approbation aux fins de la recommandation au conseil du rapport sur la rémunération de la direction et du rapport du comité de la rémunération qui doivent figurer dans la circulaire d'information de la direction</li></ul> <p><b>Autres fonctions et responsabilités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Examen et approbation de la charte du comité de la rémunération</li><li>✓ Examen et approbation de la description des tâches du chef de la direction</li></ul>	<p><b>MANDAT</b></p> <p>Le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération ») supervise la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield.</p> <p><i>La charte du comité de la rémunération et la description des tâches du président du comité de la rémunération peuvent être consultées à l'adresse <a href="http://www.brookfield.com">www.brookfield.com</a>, à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.</i></p>
--	---

### MEMBRES

Lance Liebman, *président*  
Marcel R. Coutu  
James A. Pattison

Le conseil a resserré les critères d'admissibilité au comité de la rémunération en exigeant qu'au plus le tiers de ses membres exercent les fonctions de chef de la direction d'une société ouverte. Aucun des membres du comité n'exerce les fonctions de chef de la direction d'une société ouverte. M. James Pattison est chef de la direction de The Jim Pattison Group, une société privée.

### INDÉPENDANCE

Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.

Le comité de la rémunération s'est réuni à deux reprises en 2014.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de la rémunération : Lance Liebman, *président*, Marcel R. Coutu et James A. Pattison.

## RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DU RISQUE

Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de gestion du risque en 2014 conformément à sa charte :

### Gestion du risque

- ✓ Examen, en collaboration avec la haute direction, de la capacité de la société d'assumer le risque, de ses principes en matière de prise de risque et de son approche du risque afin de déterminer un équilibre approprié entre les risques et les avantages
- ✓ Examen et évaluation des risques financiers importants de la société, y compris les risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et de marché, de même que des mesures prises par la haute direction pour surveiller et gérer ces risques (au moyen notamment de couvertures, de swaps et d'autres instruments financiers), y compris la gestion du risque de contrepartie, conformément aux politiques applicables
- ✓ Examen et analyse, en collaboration avec la haute direction, des risques non financiers importants de la société, y compris les risques stratégiques, d'atteinte à la réputation, opérationnels, juridiques et d'entreprise, en plus des mesures prises par la haute direction pour surveiller et contrôler ces risques conformément aux politiques applicables
- ✓ Examen et confirmation, avec la haute direction, de la présentation des informations importantes de nature non financière au sujet de la société et de ses filiales, conformément aux exigences des lois pertinentes et des règles boursières
- ✓ Examen de la couverture d'assurance de la société, de ses niveaux de franchise, de ses besoins en matière de réassurance et de ses diverses ententes en matière de partage des risques
- ✓ Examen, en collaboration avec la haute direction, de la qualité et de la compétence des membres de la direction chargés d'administrer les fonctions relatives à la gestion du risque
- ✓ Examen, en collaboration avec un conseiller juridique au besoin, des litiges, des réclamations, des avis d'imposition et des autres questions fiscales, des demandes de renseignements significatives des autorités de réglementation et des organismes gouvernementaux, et des autres éventualités susceptibles d'avoir une incidence importante sur les résultats financiers ou la réputation de la société, ou d'influer autrement sur la santé financière de la société
- ✓ Examen et évaluation de la vulnérabilité de la société à la fraude et à la corruption, ainsi que des processus qu'utilise la direction pour mettre en évidence et gérer les risques de fraude et de corruption
- ✓ Étude d'autres questions liées à la gestion du risque, à la demande du conseil d'administration

### Autres fonctions et responsabilités

- ✓ Examen et recommandation de la charte du comité de gestion du risque aux fins d'approbation
- ✓ Examen et recommandation de la politique de la société en matière de trésorerie et de gestion des risques financiers aux fins d'approbation
- ✓ Examen et recommandation de la politique et du programme anticorruption de la société aux fins d'approbation
- ✓ Examen et approbation de la politique de gestion des risques fiscaux

### MANDAT

Le comité de gestion du risque surveille les activités de Brookfield en matière de gestion du risque d'entreprise.

*La charte du comité de gestion du risque et la description des tâches du président du comité de gestion du risque peuvent être consultées à l'adresse [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), à la rubrique The Company, sous Corporate Governance.*

### MEMBRES

Maureen Kempston Darkes, *présidente*  
David W. Kerr  
Youssef A. Nasr  
Seek Ngee Huat

### INDÉPENDANCE

Trois membres du comité, soit M<sup>me</sup> Kempston Darkes, M. Youssef A. Nasr et M. Seek Ngee Huat, répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM. M. David W. Kerr est un administrateur affilié et, par conséquent, il n'est pas considéré comme étant indépendant.

Le comité de gestion du risque s'est réuni à quatre reprises en 2014.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de gestion du risque : Maureen Kempston Darkes, *présidente*, David W. Kerr, Youssef A. Nasr et Seek Ngee Huat.

---

## QUATRIÈME PARTIE – ACTIONNARIAT ET RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

### Rémunération des administrateurs

#### Éléments de la rémunération

Le programme de rémunération du conseil s'établit comme suit (en dollars américains) :

Éléments de la rémunération	Montant	Commentaires
Jetons de présence du président du conseil	500 000 \$ <sup>a)</sup>	Le président du conseil ne reçoit pas une rémunération additionnelle pour son rôle de président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature.
Jetons de présence des administrateurs <sup>b)</sup>	150 000 \$	
Jetons de présence du président du comité d'audit	25 000 \$	
Jetons de présence du président du comité de la rémunération et du comité de gestion du risque	15 000 \$	
Allocation de déplacement pour les administrateurs qui ne résident pas dans la région de Toronto ou dans la région de New York	15 000 \$	Ce montant sert à reconnaître le temps pris par les administrateurs pour se déplacer sur de longues distances pour assister à toutes les réunions régulières prévues. Cette allocation s'ajoute au remboursement des frais de déplacement et des menues dépenses.

*a) Actuellement, ce montant est reçu à part entière sous forme d'unités d'actions différées.*

*b) Destinés aux administrateurs qui ne sont pas présidents et qui ne sont pas membres de la direction.*

Les membres désignés de la haute direction qui agissent également à titre d'administrateurs de la société ne touchent aucune rémunération pour leur rôle d'administrateur.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature évalue chaque année la rémunération payée au président du conseil et aux administrateurs qui ne font pas partie de la direction de la société en tenant compte de la complexité des activités de la société, des risques et responsabilités qu'implique le fait d'être administrateur de la société, de l'obligation de prendre part aux réunions régulières et extraordinaires du conseil, de la participation souhaitée aux réunions des comités du conseil et de la rémunération payée aux administrateurs de sociétés comparables. En février 2015, à la suite de la recommandation formulée par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, le conseil a augmenté l'allocation de déplacement versée aux administrateurs qui ne résident pas régulièrement dans la région de Toronto ou dans la région de New York, la portant de 7 500 \$ à 15 000 \$, avec prise d'effet en 2015. Tous les autres éléments de la rémunération demeurent inchangés depuis le début de 2014.

En 2014, les administrateurs, à l'exclusion de MM. Flatt et Blidner, ont reçu collectivement une rémunération des administrateurs annuelle totalisant 2 497 044 \$, à l'exclusion de toute autre rémunération non liée aux membres du conseil d'administration. La rémunération des administrateurs était composée d'une rémunération en espèces de 779 075 \$ et d'unités d'actions différées de la société évaluées à 1 697 969 \$, ce qui représentait approximativement 38 % et 62 % de la rémunération globale versée à ces administrateurs en 2014, respectivement. Aucun administrateur n'a reçu d'actions à négociation restreinte dans le cadre de la rémunération des administrateurs en 2014.

## Rémunération des administrateurs en 2014<sup>a)</sup>

Le tableau qui suit présente la rémunération reçue par les administrateurs de la société en 2014<sup>a)</sup> (en dollars américains) :

Nom	Poste du conseil	Honoraires en espèces gagnés (\$)	Attributions en actions (unités d'actions différées) (\$) <sup>b)</sup>	Toute autre rémunération (\$)	Rémunération globale (\$)
Jack L. Cockwell		146 367 <sup>c)</sup>	—	3 633 <sup>d)</sup>	150 000
Marcel R. Coutu		104 531	45 469	7 500 <sup>e)</sup>	157 500
Robert J. Harding		145 677 <sup>c)</sup>	—	4 323 <sup>d)</sup>	150 000
Maureen Kempston Darkes	Présidente du comité de gestion du risque	82 500	82 500	—	165 000
David W. Kerr		75 000	75 000	—	150 000
Lance Liebman	Président du comité de la rémunération	82 500	82 500	50 000 <sup>f)</sup>	215 000
Philip B. Lind		—	150 000	—	150 000
Frank J. McKenna <sup>g)</sup>	Président du conseil et président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	—	500 000	—	500 000
Youssef A. Nasr		75 000	75 000	7 500 <sup>e)</sup>	157 500
Lord O'Donnell		—	150 000	134 901 <sup>e)h)</sup>	284 901
James A. Pattison		—	150 000	7 500 <sup>e)</sup>	157 500
Seek Ngee Huat		—	150 000	7 500 <sup>e)</sup>	157 500
Diana L. Taylor		—	150 000	—	150 000
George S. Taylor	Président du comité d'audit	87 500	87 500	—	175 000
<b>Total</b>		<b>779 075</b>	<b>1 697 969</b>	<b>222 857</b>	<b>2 719 901</b>

a) M. Flatt et M. Blidner ne reçoivent aucune rémunération en tant qu'administrateurs de la société ou pour tout autre conseil où ils siègent au nom de la société. Se reporter aux pages 43 et 44 et 61 à 67 de la présente circulaire d'information pour obtenir des renseignements au sujet de la rémunération de M. Flatt à titre de chef de la direction. Se reporter aux pages 57 à 60 de la présente circulaire pour obtenir des renseignements sur la rémunération de M. Blidner à titre d'associé directeur principal.

b) La valeur de chacune des unités d'actions différées est égale au cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX à la date d'octroi des unités d'actions différées.

c) MM. Cockwell et Harding ont chacun reçu 150 000 \$ CA en 2014 pour les services qu'ils ont rendus à la société à titre d'administrateurs. En 2015, des sommes forfaitaires de 10 512 \$ (11 607 \$ CA convertis en dollars américains selon le taux de change moyen pour 2014 publié par Bloomberg) et de 9 822 \$ (10 844 \$ CA convertis en dollars américains selon le taux de change moyen pour 2014 publié par Bloomberg) ont été reçues par MM. Cockwell et Harding, respectivement, ce qui porte la valeur de la rémunération totale de chaque administrateur pour 2014 à 150 000 \$.

d) MM. Cockwell et Harding ont bénéficié d'avantages aux termes du régime de soins de santé de la société.

e) Comprend l'allocation de déplacement versée aux administrateurs admissibles d'un montant de 7 500 \$.

f) En 2014, M. Liebman a perçu des honoraires de 50 000 \$ à titre d'administrateur d'une filiale de Brookfield Office Properties, Inc., sous la forme d'unités d'actions différées de Brookfield Office Properties Inc.

g) M. McKenna a reçu des jetons de présence annuels de 500 000 \$ en 2014. Il ne touche aucune rémunération additionnelle pour son rôle de président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature.

h) Avec prise d'effet le 8 août 2014, Lord O'Donnell a conclu une entente visant la prestation de services-conseils stratégiques à la société, moyennant des honoraires annuels de 200 000 £. En 2014, M. O'Donnell a touché, en vertu de cette entente, des honoraires de 127 401 \$ (79 348 £ converties en dollars américains au taux de change moyen pour la période publié par Bloomberg).

En outre, les frais de déplacement et les menues dépenses engagés par les administrateurs pour assister aux réunions du conseil ou des comités leur sont remboursés. En 2014, à l'exclusion de MM. Flatt et Blidner, les administrateurs ont reçu 127 486 \$ en remboursements de cette nature.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les attributions en options et les autres attributions en actions octroyées aux administrateurs, exclusion faite de MM. Flatt et Blidner, dont les attributions sont liées à leurs fonctions et sont présentées à la rubrique « Rémunération des membres de la direction désignés » qui commence à la page 61 de la présente circulaire.

**Attributions en options et en actions en cours au 31 décembre 2014** (excluant les administrateurs membres de la direction)

Nom	Attributions en options Droits acquis et non acquis		Attributions sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte Droits acquis et non acquis		Attributions en actions Unités d'actions différées				
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Valeur de marché des options non exercées (\$) <sup>a)</sup>	Nombre de titres sous-jacents aux unités d'actions à négociation restreinte en cours	Valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte en cours (\$) <sup>a)</sup>	Nombre d'unités d'actions différées – droits non acquis	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis (\$) <sup>a)</sup>	Nombre d'unités d'actions différées – droits acquis	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits acquis (\$) <sup>a)</sup>	
Jack L. Cockwell	112 500	2 994 506	709 461	25 973 257	—	—	431 706	21 636 129	
Marcel R. Coutu	—	—	—	—	—	—	20 771	1 040 953	
Robert J. Harding	—	—	—	—	—	—	396 040	19 848 107	
Maureen Kempston	—	—	—	—	—	—	—	—	
Darkes	—	—	—	—	—	—	28 076	1 407 097	
David W. Kerr	—	—	—	—	—	—	14 131	708 200	
Lance Liebman	—	—	—	—	—	—	25 622	1 284 076 <sup>b)</sup>	
Philip B. Lind	—	—	—	—	—	—	74 898	3 753 608	
Frank J. McKenna	—	—	—	—	—	—	70 484	3 532 511	
Youssef A. Nasr	—	—	—	—	—	—	9 425	472 357	
Lord O'Donnell	—	—	—	—	—	—	6 201	301 809	
James A. Pattison	—	—	—	—	—	—	43 454	2 177 800	
Seek Ngee Huat	—	—	—	—	—	—	8 404	421 220	
Diana L. Taylor	—	—	—	—	—	—	10 382	520 333 <sup>c)</sup>	
George S. Taylor	—	—	—	—	—	—	60 854	3 049 752	

- a) La valeur de marché des options et des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX au 31 décembre 2014 sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte attribuées. La valeur de marché des unités d'actions différées correspond au cours de clôture des actions de catégorie A à la TSX au 31 décembre 2014, soit 50,12 \$ (58,22 \$ CA convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée, soit 1,00 \$ CA pour 0,8608 \$ US) et au cours de clôture de ces actions à la NYSE au 31 décembre 2014, soit 50,13 \$, selon le cas.
- b) Ne tient pas compte de la valeur de marché des unités d'actions différées de Brookfield Office Properties, Inc. dont les droits ont été acquis, soit 747 862 \$.
- c) Ne tient pas compte de la valeur de marché des unités d'actions différées de Brookfield Office Properties, Inc. dont les droits ont été acquis, soit 847 861 \$.

## Attributions en options et sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte en cours au 31 décembre 2014

Nom	Options				Unités d'actions à négociation restreinte		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$) <sup>a)</sup>	Date d'échéance des options	Valeur de marché des options non exercées au 31 décembre 2014 (\$) <sup>b)</sup>	Nombre d'unités d'actions à négociation restreinte	Prix d'émission (\$) <sup>a), b)</sup>	Valeur de marché au 31 décembre 2014 (\$) <sup>c)</sup>
Jack L. Cockwell	112 500	23,50	14 février 2016	2 994 506	56 250	7,60	2 391 485
					383 211	11,51	14 795 936
					270 000	17,58	8 785 836
	112 500			2 994 506	709 461		25 973 257

a) Le prix d'exercice des options et le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte sont en dollars canadiens; ils sont présentés dans le tableau ci-dessus en dollars américains après conversion au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2014 de 1,00 \$ CA pour 0,8608 \$ US.

b) Les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant la cessation d'emploi et n'ont pas de date d'expiration.

c) En ce qui a trait aux options et aux unités d'actions à négociation restreinte, la valeur de marché des actions de catégorie A correspond à l'excédent du cours de clôture des actions de catégorie A de la société au 31 décembre 2014 sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte attribuées. Le cours de clôture des actions de catégorie A de la société à la TSX le 31 décembre 2014 était de 50,12 \$ (58,22 \$ CA convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée, soit 1,00 \$ CA pour 0,8608 \$ US).

## Participation des administrateurs

### Exigences en matière d'actionariat et d'unités d'actions différées

Le conseil croit que ses administrateurs peuvent mieux représenter les actionnaires de la société s'ils sont eux-mêmes actionnaires. Par conséquent, les administrateurs sont tenus de détenir des actions de catégorie A, des unités d'actions différées, des actions à négociation restreinte ou d'autres titres de capitaux propres de la société dont la valeur correspond à au moins trois fois leurs jetons de présence annuels. Cet actionariat minimal se chiffre actuellement à 450 000 \$ pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et à 1 500 000 \$ pour le président du conseil. Un administrateur doit respecter cette condition d'actionariat minimal dans les cinq ans suivant son entrée en fonction au sein du conseil.

Tous les administrateurs indépendants sont tenus de toucher au moins 25 % de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées (se reporter à la rubrique « Attribution au titre des régimes d'actionariat à long terme », aux pages 49 et 50 de la présente circulaire d'information). Les administrateurs indépendants qui ne satisfont pas au critère d'actionariat minimal sont tenus de toucher au moins 50 % de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées. Sous réserve de ces exigences, tous les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction pouvaient choisir de recevoir leurs jetons de présence annuels en espèces ou sous forme d'unités d'actions différées. À compter du deuxième trimestre de 2014, les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction pouvaient aussi choisir de recevoir leurs jetons de présence annuels sous forme d'actions à négociation restreinte.

En date du 24 mars 2015, 13 des 16 candidats proposés à l'élection à titre de membres du conseil respectaient la condition d'actionariat minimal. Deux des candidats au conseil qui ne respectent pas encore cette condition, soit Seek Ngee Huat et Lord O'Donnell, sont administrateurs depuis le 9 novembre 2012 et le 9 mai 2013, respectivement, et ils ont commencé à acquérir des unités d'actions différées, conformément aux exigences en matière d'actionariat. Angela Braly est une candidate proposée à l'élection pour la première fois, et elle ne détient actuellement aucune action de catégorie A ni aucune unité d'actions différées.

Aucune attribution d'options ne peut être faite aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction.

### Politique anticouverture

Il est interdit à tous les administrateurs (y compris le chef de la direction) d'utiliser des dérivés ou d'autres instruments financiers afin de conserver le droit de propriété des actions de catégorie A, des unités d'actions différées, des unités d'actions à négociation restreinte, des actions à négociation restreinte ou d'autres titres de la société afin de réduire le risque économique lié à la fluctuation du cours de l'action de la société. Cette interdiction permet aux actionnaires d'évaluer le véritable risque économique encouru par un administrateur par rapport aux capitaux propres de la société.

---

## Participation des administrateurs

Le tableau suivant indique le nombre total des actions de catégorie A, de la quote-part des actions de catégorie A et des unités d'actions différées détenues par les 16 candidats proposés à l'élection au conseil lors de l'assemblée des actionnaires. Se reporter aux pages 9 à 16 de la présente circulaire d'information pour obtenir plus d'information au sujet de l'actionnariat de chacun des candidats.

---

Participation en date du 24 mars 2015	Nombre d'actions de catégorie A	Quote-part <sup>a)</sup>	Unités d'actions différées	Total des actions de catégorie A, de la quote-part et des unités d'actions différées
Total	19 039 519	24 374 033	2 091 768	45 505 320

---

*a) Tient compte i) de la quote-part de l'administrateur des actions de catégorie A détenues par Partners Limited et par Partners Value Fund (sur une base consolidée) et ii) des actions incessibles détenues par l'administrateur, qui représentent également une quote-part indirecte des actions de catégorie A. La valeur de cette quote-part indirecte est touchée par certains facteurs, y compris les modalités relatives à la détention de ces actions, la structure du capital de chaque société, la valeur des actions de catégorie A détenues par chaque société ainsi que les obligations liées au passif net et aux actions privilégiées de la société.*

---

## CINQUIÈME PARTIE – ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

### APERÇU

L'analyse de la rémunération fournit une description détaillée de notre philosophie et de nos programmes en matière de rémunération de la direction, des décisions que le comité de la rémunération a prises en vertu de ces programmes et des facteurs qui ont été pris en considération dans le cadre de ces décisions.

Les activités de la société sont organisées en cinq plateformes d'exploitation. Ces plateformes comprennent les secteurs d'activité suivants : biens immobiliers, énergie renouvelable, infrastructures, capital-investissement et titres cotés en Bourse. Le comité de gestion (le « comité de gestion ») se compose de 18 membres de la haute direction de la société et de ses filiales (les « associés directeurs principaux »). Certains des associés directeurs principaux qui i) sont responsables des activités générales de la société; ii) sont responsables de l'une des principales unités d'exploitation, divisions ou fonctions de la société; ou iii) exercent des fonctions de direction semblables pour la société sont des membres de la direction de la société (les « membres de la direction »). Les autres associés directeurs principaux sont des membres de la haute direction qui ont d'autres responsabilités de direction.

La philosophie de la société à l'égard de la rémunération décrite dans cette analyse de la rémunération s'applique à tous les membres de la direction, mais plus particulièrement aux membres de la direction désignés pour 2014, soit :

Membre de la direction désigné	Poste
J. Bruce Flatt	Associé directeur principal et chef de la direction
Brian D. Lawson	Associé directeur principal et chef des finances
Jeffrey M. Blidner	Associé directeur principal
George E. Myhal <sup>a)</sup>	Associé directeur principal
Samuel J.B. Pollock	Associé directeur principal

a) Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, M. Myhal a donné sa démission à la société afin d'être nommé président et chef de la direction de Partners Value Fund, le plus important porteur d'actions de catégorie A (se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », à la page 5 de la présente circulaire, pour de plus amples renseignements sur Partners Value Fund).

Le comité de la rémunération approuve la rémunération des membres de la direction désignés et des 13 autres membres de la haute direction de la société, qui sont membres de notre comité de gestion.

Le conseil a mandaté le comité de gestion pour la mise sur pied d'activités de gestion d'actifs à l'échelle mondiale, axées sur la croissance durable des flux de trésorerie à long terme. Les principales réalisations de l'entreprise en 2014 sont présentées ci-dessous :

#### Faits saillants de l'entreprise pour 2014

- Le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux opérations ont atteint des niveaux élevés.
  - Le bénéfice net s'est établi à 5,2 G\$, ou 4,67 \$ par action, soit un résultat record.
  - Les flux de trésorerie liés aux opérations ont augmenté de 5 %, pour s'établir à 1,6 G\$, compte non tenu des profits à la cession réalisés.
- Les activités de gestion d'actifs se sont accrues de manière importante.
  - Les capitaux générant des honoraires ont augmenté de 9,2 G\$ pour s'établir à 89 G\$.
- Nous avons investi ou nous sommes engagés à investir 18 G\$ de capitaux.
  - Ce montant comprend des engagements relatifs à environ 80 % de nos trois principaux fonds privés.
  - Nous avons accru nos activités en Chine et en Inde, et nous nous sommes engagés à investir 3 G\$ de capitaux en Europe.

#### GOVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Le comité de la rémunération établit des régimes de rémunération qui englobent les principes de gouvernance dominants. Certaines politiques et pratiques en matière de rémunération de la direction de la société, présentées ci-après, sont conçues pour i) encourager les membres de la direction à tenir compte des risques associés à leurs décisions; ii) réduire le risque que les membres de la direction tirent profit à court terme d'actions qui seraient préjudiciables à long terme et iii) renforcer la conciliation des intérêts de la direction et des intérêts à long terme des actionnaires.

Le tableau ci-dessous présente les politiques et pratiques de la société, lesquelles englobent les principes de gouvernance dominants en matière de rémunération :

Politiques :

- ✓ Exiger que les membres de la haute direction détiennent une participation importante dans la société.
- ✓ Exiger que les membres du comité de gestion détiennent, pour au moins un an, des actions de catégorie A d'une valeur correspondante au produit net réalisé à l'exercice de leurs options.
- ✓ Prévoir le remboursement de la rémunération à base d'actions dans le cas de redressements ou de conduite préjudiciable.
- ✓ Exiger que les droits se rapportant aux mesures incitatives à long terme soient acquis après une période de cinq ans.

Pratiques :

- ✓ Tous les membres de la direction désignés reçoivent leurs primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction sous forme d'actions de la société.
- ✓ Les dispositions relatives à la cessation d'emploi prévoient que les membres de la direction qui quittent leur emploi annulent les avantages non acquis.
- ✓ Les membres de la direction ne bénéficient d'aucun régime de retraite à prestations définies.
- ✓ La couverture d'actions ou de primes d'encouragement à base d'actions n'est pas permise.

### Aligner la rémunération sur le rendement

En moyenne, plus de 70 % de la valeur de la rémunération de nos membres de la direction désignés est remis sous forme de rémunération incitative à long terme. La valeur réelle de cette rémunération, qui est gagnée au fil du temps, dépend du rendement des actions de catégorie A de la société.

### Ratio de la rémunération des membres de la direction désignés par rapport aux flux de trésorerie liés aux opérations

Le tableau suivant illustre la rémunération globale accordée aux membres de la direction désignés en pourcentage des flux de trésorerie liés aux opérations :

	2014	2013	2012
Total de la rémunération des membres de la direction désignés <sup>a)</sup>	20 864 518 \$	18 665 313 \$	16 224 562 \$
En pourcentage des flux de trésorerie liés aux opérations <sup>b)</sup>	1,0 %	0,6 %	1,2 %

a) La rémunération globale des membres de la direction désignés est définie comme le total de la rémunération qui figure dans le tableau du sommaire de la rémunération à la page 61 de la présente circulaire.

b) Les flux de trésorerie liés aux opérations ont totalisé 2,160 G\$, 3,376 G\$ et 1,356 G\$ en 2014, 2013 et 2012, respectivement (se reporter à la page 36 du rapport annuel de la société pour en savoir davantage sur les flux de trésorerie liés aux opérations, qui est une mesure non définie par les IFRS).

### Révision de la rémunération – chef de la direction

M. Flatt a reçu une rémunération cumulative globale de 38,3 M\$ (rémunération annuelle moyenne d'approximativement 3,0 M\$) depuis sa nomination au poste de chef de la direction il y a 13 ans. Sa rémunération globale pour cette période comprend :

- un salaire de base de 5,1 M\$;
- des unités d'actions différées et des actions à négociation restreinte de 4,8 M\$;
- des options et des actions incessibles évaluées à 28,2 M\$, dont le montant a été déterminé au moment de l'attribution;
- des avantages d'une valeur de 0,2 M\$.

En raison des variations de la valeur des actions de catégorie A de la société au cours de cette période de 13 ans, les unités d'actions différées, les unités d'actions à négociation restreinte, les options, les actions à négociation restreinte et les actions incessibles octroyées à M. Flatt au cours de cette période de 13 ans sont évaluées à 135,9 M\$, ce qui lui confère une rémunération cumulative globale de 141,3 M\$ au cours des 13 dernières années et une rémunération annuelle moyenne de 10,9 M\$. Une tranche de 131,1 M\$ de cette rémunération cumulative globale (soit 93 %) tient à l'augmentation de la valeur des actions de catégorie A de la société au cours de cette période. Une tranche de 63,8 M\$ de la rémunération cumulative globale (soit 45 %) n'est rachetable qu'au départ à la retraite de M. Flatt. Le rendement annuel composé des actions de catégorie A de la société au cours de la période de 13 ans depuis la nomination de M. Flatt à titre de chef de la direction est d'approximativement 22 %.

Le tableau qui suit présente la rémunération totale reçue par M. Flatt depuis sa nomination comme chef de la direction de la société en 2002. La première colonne contient la valeur de la rémunération au moment de son attribution, tandis que la deuxième colonne contient la valeur de la rémunération au 31 décembre 2014, laquelle tient compte, pour les attributions à base d'actions, de l'appréciation des actions de catégorie A depuis la date de l'attribution.

### Rémunération cumulative globale du chef de la direction depuis 2002 (depuis 13 ans)

	Période de 13 ans terminée en 2014	
	Valeur à la date de l'attribution <sup>d)</sup>	Valeur au 31 décembre 2014 <sup>e)</sup>
<b>Rémunération en espèces</b>		
Salaire de base <sup>a)</sup>	5 127 598 \$	5 127 598 \$
Primes d'encouragement en espèces versées	— \$	— \$
<b>Total de la rémunération en espèces</b>	<b>5 127 598 \$</b>	<b>5 127 598 \$</b>
<b>Attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme</b>		
Unités d'actions différées, unités d'actions à négociation restreinte, options, actions incessibles et actions à négociation restreinte <sup>b)</sup>	32 977 796 \$	135 912 910 \$
<b>Avantages et avantages indirects</b>		
Autre rémunération <sup>c)</sup>	228 717 \$	228 717 \$
<b>Total de la rémunération cumulative depuis 2002</b>	<b>38 334 111 \$</b>	<b>141 269 225 \$</b>
<b>Rémunération annuelle moyenne</b>	<b>2 948 778 \$</b>	<b>10 866 863 \$</b>

a) Somme du salaire de base réel versé au cours de chaque exercice compris entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2014, convertie en CA \$ au taux de change moyen de Bloomberg pour chaque exercice.

b) Ces valeurs comprennent toutes les options, les unités d'actions différées, les unités d'actions à négociation restreinte, les actions incessibles et les actions à négociation restreinte octroyées alors que M. Flatt était chef de la direction. Les unités d'actions différées et les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant sa retraite.

c) Les autres éléments de rémunération versés au cours de l'exercice comprennent les examens médicaux annuels et les cotisations au REER. La valeur en dollars canadiens de ces autres éléments pour chaque exercice a été convertie en CA \$ au taux de change moyen de Bloomberg pour cet exercice.

d) La valeur des attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme comprend la valeur des options, des unités d'actions à négociation restreinte, des unités d'actions différées, des actions incessibles et des actions à négociation restreinte attribuées pour les exercices allant de 2002 à 2014 inclusivement. Les options et les unités d'actions à négociation restreinte sont évaluées en fonction de la valeur obtenue au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à la date de l'attribution, actualisée de 25 % pour refléter les dispositions relatives à la période d'acquisition des droits de cinq ans et à la période de détention de un an. Les unités d'actions différées et les actions à négociation restreinte sont évaluées au moyen du cours de clôture des actions de catégorie A de la société à la TSX ou à la NYSE, selon le cas, à la date de l'attribution. La valeur des actions incessibles tient compte du cours d'une action de catégorie A à la date de l'attribution et de l'augmentation éventuelle de sa valeur. Cette valeur est actualisée de 25 % pour refléter la détention obligatoire jusqu'au cinquième anniversaire de la date de l'attribution. Toutes les valeurs en dollars canadiens ont été converties en CA \$ au taux de change moyen de Bloomberg de l'exercice au titre duquel elles ont été attribuées.

e) La valeur des attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme comprend la valeur des options, des unités d'actions à négociation restreinte, des unités d'actions différées, des actions incessibles et des actions à négociation restreinte détenues le 31 décembre 2014 et la valeur des options dans le cours attribuées au cours des exercices allant de 2002 à 2014 et qui ont été exercées jusqu'à maintenant. La valeur des options dans le cours, des unités d'actions à négociation restreinte, des unités d'actions différées, des actions incessibles et des actions à négociation restreinte est calculée selon le cours de clôture des actions de catégorie A de la société à la TSX le 31 décembre 2014 (58,22 \$ CA) et à la NYSE le 31 décembre 2014 (50,13 \$). La valeur dans le cours des actions incessibles correspond à la valeur des actions de catégorie A détenues par la société entières moins les obligations liées au passif net et aux actions préférentielles de la société entières. La valeur des options dans le cours exercées a été calculée à la date d'exercice au moyen du montant correspondant à l'excédent de la valeur des actions de catégorie A de la société sur le prix d'exercice des options. Toutes les valeurs en dollars canadiens ont été converties au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2014, de 1,00 \$ CA pour 0,8608 \$ US.

### Participation du chef de la direction dans la société

Conformément aux principes de la société en matière d'harmonisation des intérêts des dirigeants et des actionnaires ainsi que de soutien d'un esprit d'entreprise axé sur la création de valeur à long terme, M. Flatt a acquis, au fil de près de 26 années en poste au sein de la société, un certain nombre de participations dans la société sous forme d'unités d'actions différées, d'options, d'unités d'actions à négociation restreinte, d'actions à négociation restreinte et d'actions incessibles. En outre, et indépendamment du régime de rémunération, M. Flatt détient un nombre important d'actions de catégorie A de la société, ce qui est pertinent dans la mesure où cela harmonise les intérêts de M. Flatt et ceux des actionnaires. Ces participations sont détenues à la fois directement, comme il est indiqué à la page 15 de la présente circulaire, et sous forme d'une quote-part des actions de catégorie A largement détenue par l'intermédiaire de Partners Limited et de Partners Value Fund Inc. (se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote » à la page 5 de la présente circulaire).

---

## PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

Les objectifs de nos régimes de rémunération sont les suivants :

- le recrutement et le maintien en poste de membres de la direction hautement qualifiés et motivés qui ont confiance en la stratégie d'affaires globale de la société et s'engagent à y adhérer, et qui sont capables et désireux de créer de la valeur à plus long terme;
- la promotion de prises de décisions à long terme axées sur la préservation du capital et sur des rendements ajustés en fonction du risque;
- la promotion d'un environnement favorisant le travail d'équipe et la collaboration;
- la récompense d'un rendement constant à long terme;
- la transparence à l'égard des employés et des actionnaires de la société.

L'objectif est d'harmoniser les intérêts des membres de la direction avec ceux des actionnaires, et cet objectif est atteint en fondant la part la plus importante de la rémunération des membres de la direction et, par le fait même, la possibilité de création de patrimoine personnel, sur la valeur des actions de la société.

Bien que ces objectifs soient ceux du régime de rémunération pour tous les membres de la direction, le régime réel peut varier pour les membres de la direction dont les responsabilités sont plus grandes et ceux qui exercent leurs fonctions dans des unités fonctionnelles particulières comme les groupes de gestion de fonds. Le principe consistant à récompenser la gestion du risque et la création de valeur sur le long terme s'applique en revanche à toutes nos activités. Par exemple, les membres de la direction de groupes de gestion de fonds peuvent bénéficier d'un régime de rémunération lié de façon plus directe au rendement à long terme du fonds géré. Cependant, les paiements versés en vertu de tels régimes sont directement liés à la valeur créée pour les investisseurs, laquelle constituera à son tour un avantage pour la société, et n'interviennent généralement pas avant d'avoir la certitude du degré de rendement. Sauf indication contraire, la suite de l'analyse contenue dans le présent rapport met l'accent sur les membres de la direction désignés. Toutefois, elle prête aussi attention aux membres de la direction de la société qui ont des responsabilités d'entreprise.

Pour atteindre les objectifs décrits précédemment, les membres de la direction reçoivent une part importante de leur rémunération sous la forme d'attributions en vertu de régimes d'actionnariat à long terme tels qu'ils sont décrits aux pages 49 et 50 de la présente circulaire, ce qui :

- renforce l'importance accordée à la création de valeur à long terme;
- harmonise les intérêts des membres de la direction avec ceux des autres actionnaires de la société;
- encourage la direction à suivre un rigoureux processus d'évaluation prospective du risque dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.

L'accent mis sur les régimes de rémunération en actions dont les droits sont acquis à long terme assortis d'exigences relatives au maintien en poste garantit que les membres de la direction prennent des décisions et des risques en sachant qu'ils demeureront actionnaires de la société jusqu'à ce que le plein impact de leurs décisions ait été réalisé.

*Les membres de la haute direction et les administrateurs, actuels et anciens, de la société et de ses sociétés liées détiennent actuellement des participations directes, indirectes et économiques d'environ 136 millions d'actions de catégorie A et d'équivalents d'actions de la société, ce qui représente une proportion d'environ 20 % des capitaux propres ordinaires.*

*Les principes de rémunération de la société harmonisent les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires de la société.*

## ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION

*Au cours des cinq dernières années, la rémunération totale des membres de la direction les plus importants était composée d'environ 16 % en salaire de base, 16 % en attributions du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et 68 % en attributions du régime d'actionnariat à long terme.*

*En 2014, tous nos membres de la direction désignés ont choisi de recevoir la totalité de leurs primes d'encouragement annuelles pour les membres de la direction sous forme d'unités d'actions différées de la société.*

La rémunération globale des membres de la direction qui ont des responsabilités d'entreprise comprend trois éléments : le salaire de base, les attributions du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction ainsi que la participation aux régimes d'actionnariat à long terme de la société. Le total de la rémunération annuelle attribuée aux membres de la direction désignés et aux autres membres de la haute direction ne varie habituellement pas de façon importante d'une année à l'autre. Toutefois, de temps à autre, le comité de la rémunération octroie des primes spéciales aux membres de la direction qui ont assumé des responsabilités additionnelles ou afin de récompenser de façon périodique les membres de la direction qui ont offert un rendement soutenu et exceptionnel. Ces primes spéciales prennent habituellement la forme d'attributions en vertu des régimes d'actionnariat à long terme. Ces primes spéciales aident la société à maintenir en poste le personnel clé ayant le potentiel d'ajouter de la valeur à la société à plus long terme.

La rémunération totale des membres de la direction au début de leur carrière comprend également des attributions en vertu des régimes d'actionnariat à long terme de la société, mais un plus grand pourcentage du régime de rémunération dans son ensemble est composé du salaire de base et des primes en espèces pour combler leurs besoins personnels et demeurer concurrentiel sur le marché des services financiers. Également, les modifications apportées à la rémunération totale d'un exercice à l'autre peuvent varier de façon plus importante pour ces membres de la direction à mesure qu'ils acceptent des responsabilités additionnelles.

À mesure que les membres de la direction progressent au sein de la société, ils ont l'occasion de recevoir leurs primes d'encouragement annuelles pour les membres de la direction sous forme d'unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'actions différées de la société ou sous forme d'actions à négociation restreinte en vertu du régime d'actions à négociation restreinte, ce qui permet aux membres de la direction d'augmenter leur participation dans la société.

### Composition de la rémunération des membres de la direction désignés<sup>a)</sup>

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des membres de la direction désignés :

	Salaire de base	Primes en espèces	Unités d'actions différées / actions à négociation restreinte	Actionnariat à long terme	Pourcentage de la rémunération à risque
2014					
Chef de la direction	8 %	0 %	8 %	84 %	92 %
Autres membres de la direction désignés	14 %	0 %	14 %	72 %	86 %
Cinq ans (2009 à 2013)					
Chef de la direction	11 %	0 %	11 %	78 %	89 %
Autres membres de la direction désignés	16 %	0 %	16 %	68 %	84 %

a) Tous les pourcentages présentés sont fondés sur des valeurs en dollars canadiens.

## Vue d'ensemble de la rémunération

Élément	Objectifs	Façon dont il est déterminé
<p><b>Salaire de base</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Unique forme de rémunération fixe.</li> <li>• Le salaire de base du chef de la direction est semblable à celui des autres membres du comité de gestion, selon le coût des différents emplacements d'emploi.</li> <li>• N'est pas censé constituer la composante principale de la rémunération des membres de la direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les salaires de base des membres de la direction les plus importants sont peu élevés par rapport à ceux du secteur des services financiers, ce qui est conforme au choix de la société de rémunérer son personnel surtout par l'entremise d'attributions du régime d'actionnariat à long terme.</li> <li>• Les salaires de base des membres de la haute direction sont révisés sur une base régulière.</li> <li>• Les salaires de base des autres membres de la direction sont révisés chaque année afin de tenir compte de l'expérience relative et de la contribution de chaque membre de la direction.</li> </ul>
<p><b>Primes d'encouragement annuelles à l'intention de la direction</b></p> <p>Primes annuelles cibles maximales de 100 % du salaire de base (une description détaillée du régime est présentée à la page 48 et les attributions pour 2014 sont présentées à la page 54).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motiver et récompenser les participants qui atteignent les objectifs opérationnels annuels et prennent des décisions et des mesures qui cadrent avec l'objectif à long terme de la société.</li> <li>• Favoriser l'esprit d'équipe afin de réaliser les objectifs à long terme.</li> <li>• N'est pas censée constituer la composante principale de la rémunération des membres de la direction.</li> <li>• Les membres de la direction peuvent choisir de les recevoir sous forme d'unités d'actions différées ou d'actions à négociation restreinte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le montant des primes annuelles d'encouragement est discrétionnaire et est basé sur le rendement de la personne concernée, de l'équipe et de la société.</li> <li>• Les primes sont basées sur le rendement, mais ne sont pas calculées selon une formule ni fondées uniquement sur des cibles annuelles de rendement opérationnel ou individuel particulières.</li> </ul>
<p><b>Attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme</b></p> <p>(une description détaillée de chacun des régimes, y compris des attributions pour 2014, est présentée aux pages 49 et 50)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser les intérêts des membres de la direction avec ceux des actionnaires de la société.</li> <li>• Favoriser l'esprit d'équipe afin de réaliser les objectifs à long terme.</li> <li>• Permettre aux participants de créer un patrimoine personnel au moyen des hausses du cours des actions de la société.</li> <li>• Faire en sorte que les intérêts des actionnaires et des membres de la direction se recourent.</li> <li>• Motiver les membres de la direction à améliorer le succès financier à long terme de la société.</li> <li>• Doivent constituer la composante principale de la rémunération des membres de la direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La société offre quatre régimes d'actionnariat à long terme et les membres de la direction reçoivent leurs primes d'encouragement à long terme dans un des régimes suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Régimes d'options sur actions à l'intention de la direction</li> <li>2. Régimes d'unités d'actions différées</li> <li>3. Régimes d'actions assujetties à des restrictions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régime d'actions assujetties à des restrictions</li> <li>- Régime d'actions incessibles</li> </ul> </li> <li>4. Régimes d'unités d'actions à négociation restreinte (non offerts depuis 2005)</li> </ol> </li> <li>• La participation annuelle à chaque régime dépend de l'unité d'exploitation et du niveau du membre de la direction.</li> <li>• Les membres de la direction désignés reçoivent leurs primes d'encouragement à long terme sous forme d'actions incessibles aux termes du régime d'actions incessibles.</li> </ul>

<b>Avantages collectifs</b>	
Assurance maladie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir une assurance de soins de santé et de soins dentaires de même qu'une assurance vie et invalidité.</li> <li>• Tout le personnel, y compris les membres de la direction désignés, participe à des régimes d'assurance de soins de santé et de soins dentaires ainsi que d'assurance vie, lesquels peuvent varier selon les marchés locaux.</li> </ul>
Régimes d'épargne-retraite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir une épargne-retraite donnant droit au report de l'impôt</li> <li>• Tout le personnel, y compris les membres de la direction désignés et les autres membres du comité de gestion, peuvent recevoir une contribution annuelle à leur régime enregistré d'épargne-retraite correspondant à un pourcentage nominal de leur salaire de base, selon les pratiques de leur marché local. Le pourcentage est le même pour tous les membres de la direction.</li> <li>• Aucun régime de retraite à prestations définies n'existe pour le chef de la direction ni pour les autres membres de la direction.</li> </ul>

## **Vue d'ensemble du régime de primes d'encouragement**

### **Attributions de primes d'encouragement annuelles à l'intention de la direction**

Compte tenu de l'attention accordée par la société à la prise de décisions à long terme, dont l'incidence est difficile à évaluer à court terme, la société est d'avis qu'une trop grande importance accordée aux primes annuelles et une formule de calcul de primes fondée sur l'accomplissement des objectifs opérationnels ou individuels annuels pourraient ne pas refléter les décisions prises qui cadrent parfaitement avec la stratégie à long terme de la société.

Le comité de la rémunération estime que sa capacité à apprécier et à juger est essentielle pour faire en sorte que les primes annuelles reflètent l'évaluation du risque dans les décisions et les actions de la direction et prennent en compte les circonstances inattendues qui se sont produites au cours de l'année. Par conséquent, en ce qui concerne les membres du comité de gestion, y compris les membres de la direction désignés, le comité de la rémunération commence par examiner le rendement collectif de l'équipe à l'égard des objectifs généraux du plan d'affaires. Ces objectifs comprennent des objectifs opérationnels à court terme et des objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie à long terme. Étant donné l'importance accordée à la création de valeur sur le long terme, il n'est pas inhabituel de voir les objectifs fixés au début de l'année changer au cours de l'année. Chaque année, le comité de la rémunération passe en revue :

- les réalisations de l'année;
- les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints ou des mesures n'ont pas été entreprises;
- des initiatives supplémentaires prises par la direction qui n'avaient pas été envisagées au moment de fixer les objectifs initiaux.

Par conséquent, pour déterminer les primes d'encouragement annuelles, le comité de la rémunération doit :

- évaluer les décisions et les actions de la direction, la façon dont ces décisions et ces actions s'alignent sur la stratégie à long terme de la société pour créer de la valeur et la façon dont la direction a tenu compte des risques associés à ces décisions;
- déterminer si les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints sont liées à des décisions prises par la direction dans les meilleurs intérêts de la société ou à des facteurs hors du contrôle de la direction.

En outre, comme la société considère qu'une approche fondée sur l'équipe est fondamentale pour atteindre ses objectifs à long terme, les primes du chef de la direction et des autres membres de la direction désignés ont tendance à être semblables et ne fluctuent généralement pas de façon considérable d'une année à l'autre.

Pour les membres de la direction avec moins d'expérience, les primes sont fondées surtout sur le rendement individuel du membre de la direction en fonction de l'atteinte de certains objectifs précis, et moins sur le rendement collectif.

## Attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme

Les régimes d'actionnariat à long terme de la société sont conçus pour :

- encourager l'actionnariat;
- accroître l'intérêt des membres de la direction envers le succès de la société;
- encourager les membres de la direction à demeurer au sein de la société au moyen de l'acquisition différée des attributions;
- attirer de nouveaux dirigeants en demeurant concurrentiels sur le plan de la rémunération globale.

La société offre quatre régimes d'actionnariat à long terme. Les attributions sont faites en fonction des régimes, tel qu'il est présenté ci-dessous :

Attributions	Principales modalités	Conditions d'attribution
--------------	-----------------------	--------------------------

### Régime d'options

#### *Régimes d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009 et de 2012<sup>o)</sup>*

Options visant l'achat d'actions de catégorie A (« options »), qui sont réglées en espèces ou en actions de catégorie A.

Gérés par le conseil et décrits en détail à la rubrique « Régimes de rémunération à base de titres », aux pages 64 à 67 de la présente circulaire.

- Durée de 10 ans.
- Les droits de chaque attribution sont acquis à raison de 20 % par année sur cinq ans.
- Ne donne pas droit à des dividendes.
- Le prix d'exercice est fondé sur :
  - i) le cours de clôture d'une action de catégorie A le dernier jour de Bourse précédant l'attribution ou
  - ii) le prix moyen pondéré en fonction du volume d'une action de catégorie A pour les cinq jours ouvrables suivant la fin de la période d'interdiction d'opérations si l'attribution est octroyée durant cette période.
- Généralement attribuées au premier trimestre de chaque exercice dans le cadre de la révision annuelle de la rémunération :
  - Le nombre d'options est déterminé selon le niveau de responsabilité et le rendement du membre de la direction;
  - Le nombre d'attributions en options déjà accordées et leur valeur sont pris en considération.
- Les options sont également attribuées :
  - De temps à autre, à titre de primes spéciales pour les membres de la direction qui ont accepté des responsabilités additionnelles et qui ont affiché de façon soutenue un rendement exceptionnel;
  - Dans certains cas, à des membres de la direction qui commencent leur emploi au sein de la société.
- Le chef de la direction recommande toutes les attributions au comité de la rémunération.
- Le comité de la rémunération recommande les attributions du chef de la direction.
- Le conseil, sur les recommandations du comité de la rémunération, approuve toutes les attributions.

#### *Attributions en 2014*

En 2014, la société a octroyé un total de 3,6 millions d'options en vertu du régime d'options sur actions à l'intention de la direction, ce qui représente environ 0,6 % des actions de catégorie A de la société après dilution. De plus, 4,4 millions d'options d'une valeur dans le cours totale de 106,7 M\$ ont été exercées. Les options exercées par les membres de la direction désignés en 2014 étaient en circulation depuis neuf ans, en moyenne. L'importance accordée à l'alignement sur les intérêts des actionnaires est démontrée par la durée de détention des options par les membres de la direction.

---

## Régime d'unités d'actions différées

---

### Unités d'actions différées

Réglées au moyen d'un paiement en espèces correspondant à la valeur des actions de catégorie A de la société.

- Les droits sont acquis sur une période de cinq ans.
- Les droits des unités d'actions différées qui sont attribuées au lieu d'une prime en espèces sont immédiatement acquis.
- Ne peuvent être rachetées contre espèces qu'au moment de la cessation d'emploi en raison de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès.
- Les dividendes sont reçus sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires.
- Les primes d'encouragement annuelles sont reçues sous forme d'unités d'actions différées au choix du membre de la direction.
- Le report d'une prime en espèces est obligatoire dans certaines unités d'exploitation.
- Des primes spéciales sont également attribuées aux membres de la direction qui ont accepté des responsabilités additionnelles et qui ont affiché de façon soutenue un rendement exceptionnel.

### Attributions en 2014

En 2014, la société a attribué un total de 134 665 unités d'actions différées au lieu de primes en espèces.

---

*a) Dans certains territoires à l'extérieur de l'Amérique du Nord, les options sont attribuées en vertu du régime d'options sur actions à l'intention de la direction à l'échelle mondiale. Les modalités de ce régime sont identiques à celles du régime d'options sur actions à l'intention de la direction à l'exception que les options sont réglées au moyen d'un paiement en espèces correspondant à l'augmentation de la valeur des actions de catégorie A de la société. En 2014, la société a attribué un total d'environ 500 500 options en vertu du régime d'options sur actions à l'intention de la direction à l'échelle mondiale, et 18 000 actions ont été exercées en 2014, la valeur dans le cours totale étant de 279 000 \$.*

Attributions	Principales modalités	Conditions d'attribution
<b>Régimes d'actions assujetties à des restrictions</b>		

**Actions à négociation restreinte**

Actions de catégorie A acquises sur le marché libre, sous réserve de certaines conditions.

- Les droits sont acquis sur une période de cinq ans.
- Les droits des actions à négociation restreinte attribuées au lieu des primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction sont immédiatement acquis.
- Les actions à négociation restreinte dont les droits sont acquis et celles dont les droits ne sont pas acquis doivent être détenues jusqu'à la date d'acquisition des droits (ou, dans certains territoires, jusqu'au cinquième anniversaire de la date d'attribution).
- Les dividendes sont reçus sous la forme d'espèces additionnelles, à moins qu'un choix différent n'ait été effectué.
- Mêmes conditions que dans le cas du régime d'unités d'actions différées.

**Attributions en 2014**

En 2014, la société a attribué un total de 313 443 actions à négociation restreinte.

**Régime d'actions incessibles**

Actions ordinaires sans droit de vote (« actions incessibles ») d'une ou de plusieurs sociétés privées (chacune, une société entiercée). Les capitaux de chaque société entiercée proviennent d'actions ordinaires et d'actions privilégiées émises à la société pour un produit en espèces. Chaque société entiercée utilise ses ressources en espèces pour acquérir directement ou indirectement des actions de catégorie A de la société sur le marché libre. Les dividendes versés à chaque société entiercée sur les actions de catégorie A acquises par la société entiercée seront utilisés pour verser des dividendes sur les actions privilégiées qui sont détenues par la société.

- Les droits sont habituellement acquis à raison de 20 % chaque année, à partir du premier anniversaire de la date d'attribution.
- Doivent être détenues jusqu'au cinquième anniversaire de la date d'attribution.
- Les participants canadiens ont le droit d'échanger des actions incessibles contre des actions de catégorie A émises à partir de la trésorerie, ou contre un paiement en espèces au gré de la société, entre cinq et dix ans après la date d'attribution.
- Les droits des actions de catégorie A acquises par une société entiercée ne seront pas exercés.
- Les actions sont acquises sur le marché libre, ce qui limite la dilution pour les actionnaires.
- Attribuées seulement à certains membres du comité de gestion.
- Le chef de la direction recommande toutes les attributions au comité de la rémunération.
- Le comité de la rémunération recommande l'attribution relative au chef de la direction.
- Le conseil, sur les recommandations du comité de la rémunération, approuve toutes les attributions.

**Attributions en 2014**

En 2014, la société a attribué un total de 2,75 millions d'actions incessibles.

---

## Régime d'unités d'actions à négociation restreinte

---

### *Unités d'actions à négociation restreinte*

Unités d'actions à négociation restreinte d'une valeur correspondant à l'augmentation de la valeur de marché d'une action de catégorie A.

- Les droits sont acquis sur une période de plus de cinq ans.
- Ne peuvent être rachetées contre espèces qu'au moment de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès.
- Aucune attribution n'a été faite depuis 2005.

## Dispositions relatives à la cessation d'emploi ou au changement de contrôle

De manière générale, la société n'offre aux employés aucun paiement contractuel de cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, ni entente relative au changement de contrôle. Plus particulièrement, la société n'a conclu aucun accord contractuel à l'égard d'un paiement en raison de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle, aucun contrat de travail ni aucun parachute doré visant les membres de la direction désignés.

Le tableau qui suit présente un sommaire des dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme de la société. Aucun droit supplémentaire n'est déclenché par la cessation d'emploi, la démission, le départ à la retraite ou un changement de contrôle. Toute exception à ces dispositions est approuvée par le président du comité de la rémunération ou le conseil, selon les circonstances.

*Dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme<sup>a)</sup>*

Événement menant à la cessation d'emploi	Unités d'actions différées et unités d'actions à négociation restreinte	Options	Actions à négociation restreinte/actions inaccessibles
Retraite (déterminée à la discrétion du conseil)	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.	L'acquisition des droits prend fin au départ à la retraite. Les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à leur date d'expiration. Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.	Les actions dont les droits sont acquis sont rachetables à la date de cessation d'emploi, sous réserve de la période de détention. Les actions dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.
Cessation d'emploi sans motif	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.	À la date de cessation d'emploi, les options dont les droits ne sont pas acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis continuent de pouvoir être exercées pendant une période de 60 jours <sup>b)</sup> après la date de cessation d'emploi, après quoi les options non exercées sont immédiatement annulées.	Les actions dont les droits sont acquis sont rachetables à la date de cessation d'emploi, sous réserve de la période de détention. Les actions dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.
Congédiement justifié	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.	À la date de cessation d'emploi, toutes les options dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis sont annulées.	À la date de cessation d'emploi, toutes les actions dont les droits sont acquis ou non font l'objet d'une renonciation.
Démission	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.	À la date de cessation d'emploi, toutes les options dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis sont annulées.	Les actions dont les droits sont acquis sont rachetables à la date de cessation d'emploi, sous réserve de la période de détention. Les actions dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.
Décès	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour du décès. Les unités dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.	L'acquisition des droits se poursuit et les options peuvent être exercées pendant les six mois suivant la date de décès <sup>b)</sup> ; toutes les options non exercées sont annulées immédiatement après cette période. Dans certains territoires, les options dont les droits sont acquis sont réputées être exercées immédiatement avant la date de décès et toutes les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.	Les actions dont les droits sont acquis sont rachetables à la date de cessation d'emploi, sous réserve de la période de détention. Les actions dont les droits ne sont pas acquis font l'objet d'une renonciation.

*a) Ces tableaux présentent un sommaire des dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme offerts par la société et ne devraient pas être considérés comme une liste exhaustive des dispositions.*

*b) À la date d'échéance des options ou avant.*

---

## **POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PRIMES D'ENCOURAGEMENT ET DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS**

La société a défini un certain nombre de politiques et de lignes directrices pour renforcer l'importance de la participation à long terme. Ces politiques et ces lignes directrices sont présentées en détail ci-dessous.

### **Lignes directrices en matière d'actionnariat**

Les 18 membres du comité de gestion, qui comprend les membres de la direction désignés, doivent détenir des actions de catégorie A ou des unités d'actions différées, dont la valeur équivaut à cinq fois le salaire de base, selon la valeur de marché des actions de catégorie A et des unités d'actions différées détenues, et cette valeur doit être atteinte dans les cinq années suivant la nomination à titre de membre du comité de gestion. Au 31 décembre 2014, chacun des membres du comité de gestion, y compris tous les membres de la direction désignés, avait atteint la cible en matière d'actionnariat.

### **Période de détention minimale des options en cours d'emploi et par la suite**

Afin de réduire au minimum toute possibilité d'exercice d'options à caractère opportuniste et de vente inopportune des titres et afin d'exiger la détention d'actions après la cessation d'emploi, les membres du comité de gestion doivent continuer de détenir, pendant au moins un an, des actions de catégorie A d'une valeur égale à tout produit net en espèces, après impôts, tiré de l'exercice des options octroyées.

### **Remboursement des primes d'encouragement et de la rémunération à base d'actions (périodes de récupération)**

Tous les membres du comité de gestion doivent verser à la société un montant équivalant à une partie ou au total des primes d'encouragement ou de la rémunération à base d'actions et des profits réalisés sur la vente de titres de la société lorsque certains événements surviennent. Le cas échéant, le montant du remboursement sera déterminé par le comité de la rémunération, qui recommandera des mesures appropriées au conseil et prendra des dispositions adéquates pour assurer le recouvrement du montant. Dans le cas d'un important redressement des résultats financiers, le chef de la direction et le chef des finances pourraient être tenus d'effectuer un tel remboursement. Dans le but de préserver la réputation et la compétitivité de la société, les membres du comité de gestion pourraient être tenus d'effectuer un tel remboursement s'ils adoptent un comportement largement préjudiciable à l'égard de la société après la cessation de leur emploi au sein de la société. Les comportements préjudiciables comprennent notamment la participation à des opérations auxquelles sont parties la société et ses clients et lesquelles étaient en cours ou envisagées au moment de la cessation d'emploi, le démarchage auprès de clients ou d'employés, la divulgation de renseignements confidentiels ou la tenue de propos inappropriés ou diffamatoires au sujet de la société ou de ses clients. Cette politique vise toute rémunération ou avantage reçu au cours des deux années précédant l'événement donnant lieu à la réclamation et comprend à la fois les rétributions monétaires et les actions reçues par suite de l'exercice d'options ou du remboursement d'unités d'actions à négociation restreinte et d'unités d'actions différées, d'actions incessibles et d'actions à négociation restreinte.

### **Couverture du risque économique lié à la détention d'actions à titre personnel**

Il est interdit à tous les membres de la direction et à tous les administrateurs de participer à des opérations ayant pour effet de couvrir la valeur économique de toute détention directe ou indirecte d'actions de catégorie A par les membres de la direction ou les administrateurs, y compris la participation à des régimes d'actionnariat à long terme, sauf si de telles opérations sont exécutées et présentées en toute conformité avec l'ensemble des règlements applicables et approuvées au préalable par le chef des finances et le chef de la direction, ainsi que par le comité de la rémunération, s'il y a lieu. À ce jour, aucun membre de la direction ou administrateur n'a couvert la valeur économique de ses détentions directes ou indirectes.

## **Décisions relatives à la rémunération pour 2014**

M. Flatt et son équipe de gestion ont été chargés par le conseil de bâtir des activités de gestion d'actifs à l'échelle mondiale. Le rendement personnel de M. Flatt et le rendement du comité de gestion de la société sont évalués chaque année par le conseil et le comité de la rémunération en fonction des résultats opérationnels, de l'atteinte d'autres objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie d'affaires et ayant été définis au début de l'exercice, ainsi que d'autres réalisations.

Chaque année, le chef de la direction présente un plan d'affaires annuel au conseil. Le plan comprend des objectifs en matière de croissance à court terme et à long terme. Ce plan d'affaires annuel énonce l'orientation stratégique de la société, de même que des cibles opérationnelles précises et des objectifs directeurs liés à la mise en œuvre de la stratégie d'affaires à long terme de la société. Les cibles et les objectifs sont ambitieux et, compte tenu de la nature opportuniste des activités de la société et de l'esprit d'entreprise qui lui est propre, donnent au conseil des exemples de diverses opérations et initiatives qui, selon la direction, créeront de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Le rendement personnel de M. Flatt et celui du comité de gestion sont revus annuellement et comparés aux résultats d'exploitation de la société et de l'atteinte d'objectifs stratégiques fixés au début de l'année. L'établissement des primes et des attributions de propriété sur le long terme n'est pas fondé sur une formule, mais est plutôt entièrement fondé sur l'évaluation que fait le conseil de certaines mesures

particulières prises au cours de l'année par l'équipe pour mettre en œuvre les plans stratégiques de la société et pour apporter toute modification à ces plans, dans une perspective de création de valeur à long terme, et d'autres mesures prises à la suite d'événements imprévus survenus au cours de l'année.

### Renseignements examinés par le comité de la rémunération

En février 2015, le comité de la rémunération a reçu le rapport annuel détaillant le régime de rémunération concernant chacun des membres du comité de gestion, y compris les membres de la direction désignés. Le rapport, préparé par le chef de la direction, comprenait également un sommaire de la rémunération globale pour 2014, y compris les primes et les montants proposés au titre des régimes d'actionnariat à long terme ainsi que les salaires de base proposés pour 2015. De plus, le rapport contenait une analyse de la création de patrimoine, y compris la valeur en jeu des avantages acquis et non acquis octroyés antérieurement au titre des régimes d'actionnariat à long terme, ainsi que des options exercées au cours de l'exercice pour chacun des membres du comité de gestion, y compris les membres de la direction désignés.

Le rapport contenait également une analyse de la valeur prévue de la rémunération versée aux membres de la direction désignés en 2014, selon divers résultats relatifs au rendement. Le comité de la rémunération a déterminé que la rémunération résultante était raisonnable et appropriée en fonction du rendement des actions de catégorie A de la société sur une période de dix ans.

Le niveau de participation de l'ensemble des membres de la direction est une considération importante, tant pour la direction que pour le comité de la rémunération. Il démontre la mesure dans laquelle les membres de la direction profiteront de l'amélioration à long terme de la valeur pour les actionnaires, et seront donc motivés à y contribuer. Par conséquent, le rapport comprenait aussi une analyse de la participation des membres de la haute direction, y compris les actions de catégorie A détenues directement et indirectement ainsi que par l'intermédiaire des régimes d'actionnariat à long terme, de même qu'un sommaire de la durée du mandat de chacun des membres du comité de gestion au sein de la société. Le comité de la rémunération a déterminé que le niveau de participation des membres du comité de gestion assure une harmonisation des intérêts qui favorise la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

En outre, le rapport contenait un sommaire des attributions régulières et spéciales d'options à tous les membres de la direction recommandés par la direction. Le comité de la rémunération a déterminé que ce régime était raisonnable et approprié.

### Rendement en 2014

Le comité de la rémunération a pris en considération les réalisations importantes de la société en 2014, telles qu'elles sont décrites à la page 42 de la présente circulaire.

### Primes d'encouragement pour 2014

Compte tenu de ces réalisations et de la constatation par le comité de la rémunération du fait que la direction a mis en œuvre la stratégie d'affaires à long terme de la société de manière à créer de la valeur pour les actionnaires à long terme, le comité de la rémunération a recommandé que tous les membres de la direction désignés reçoivent leur prime d'encouragement annuelle cible. Chaque membre de la direction désigné a choisi de recevoir la totalité de sa prime d'encouragement annuelle en unités d'actions différées.

Le tableau suivant présente les primes d'encouragement annuelles et à long terme pour 2014 :

Membre de la direction désigné	Prime d'encouragement annuelle	Forme de la prime d'encouragement annuelle	Valeur des actions incessibles
J. Bruce Flatt	600 000 \$	Unités d'actions différées	5 430 000 \$
Brian D. Lawson	543 420 \$	Unités d'actions différées	2 172 000 \$
Jeffrey M. Blidner	543 420 \$	Unités d'actions différées	2 172 000 \$
George E. Myhal	543 420 \$	Unités d'actions différées	1 086 000 \$
Samuel J.B. Pollock	543 420 \$	Unités d'actions différées	4 344 000 \$

Le comité a jugé que ces attributions étaient conformes à l'approche en matière de rémunération qui consiste à récompenser la création de valeur à long terme et à la philosophie de la société en matière de rémunération qui consiste à octroyer une part importante de la rémunération sous forme d'attributions à long terme fondées sur des actions.

Les membres de la direction désignés ont également bénéficié d'une cotisation annuelle à un régime d'épargne-retraite établie en fonction d'un pourcentage du salaire de base. En 2014, cette cotisation s'est élevée à 4,5 % du salaire de base. La participation des membres de la direction désignés à ce régime d'épargne-retraite est établie sur la même base que tous les autres employés de la société, et ils n'ont droit à aucune prestation de retraite future ni aux autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la société. Par conséquent, la société n'a aucune obligation postérieure à l'emploi de verser une pension, une assurance pour frais médicaux ou d'autres avantages du personnel aux membres de la direction désignés.

Des renseignements détaillés sur les composantes de la rémunération versée à M. Flatt et aux autres membres de la direction désignés pour 2012, 2013 et 2014 sont fournis dans le tableau présentant le sommaire de la rémunération, à la page 61 de la présente circulaire.

---

## **Gouvernance du comité de la rémunération**

### **Membres et expertise du comité de la rémunération**

Lance Liebman (président) et James Pattison ont été nommés membres du comité de la rémunération le 30 avril 2008 et ils siègent à ce comité depuis cette date. Marcel Coutu a été nommé membre du comité de la rémunération le 7 août 2014. M. Pattison est actuellement le seul chef de la direction actif à siéger au comité de la rémunération. Chacun des trois membres du comité de la rémunération est indépendant et a une expérience en rémunération dans le secteur privé. Un de ces membres a acquis cette expérience à titre d'ancien chef de la direction et en tant qu'entrepreneure propriétaire d'une entreprise de taille considérable et, les trois membres, en siégeant au comité de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Le conseil d'administration est d'avis que le comité, dans son ensemble, possède les connaissances, les compétences, l'expérience et les antécédents nécessaires à la réalisation de son mandat.

### **Mandat du comité de la rémunération**

Le comité de la rémunération a un mandat précis, stipulé par écrit, qui consiste à passer en revue et à approuver la rémunération de la haute direction. Ce mandat comprend l'évaluation annuelle du rendement des membres de la haute direction et des autres membres du comité de gestion. Le comité de la rémunération formule des recommandations à l'intention du conseil relativement à la rémunération des membres de la direction désignés et le conseil donne son approbation finale au sujet des questions liées à la rémunération.

Le comité de la rémunération se réunit au besoin, et au moins une fois par année, afin de contrôler et d'examiner les politiques de rémunération de la direction et la planification de la relève de la direction, ainsi que de passer en revue l'ensemble de la composition et de la qualité des ressources en personnel de direction de la société. Le comité de la rémunération s'est réuni à deux reprises en 2014 et une fois jusqu'à présent en 2015. Aucune des recommandations du comité de la rémunération n'a été rejetée ni modifiée par le conseil en 2014 ou jusqu'à présent en 2015.

### **Analyse comparative de la rémunération de la haute direction et définition d'un groupe de référence pour la rémunération**

Alors que les salaires et les primes à court terme sont des éléments de rémunération pouvant faire l'objet d'une évaluation comparative, le comité de la rémunération estime que la nature des mesures incitatives à long terme et les différentes structures utilisées par les organisations rendent difficile de comparer des attributions de primes d'encouragement à long terme, qui sont au cœur des programmes d'encouragement de la société. Le comité de la rémunération n'a donc pas défini de groupe de référence ni comparé la rémunération des membres de la direction à celle d'un groupe de référence. Le comité de la rémunération estime que les politiques de rémunération actuelles de la société ont été efficaces pour attirer et retenir les meilleurs talents et encourager les membres de la direction à évaluer les risques associés à leurs décisions et à leurs actions, et qu'elles réduisent les possibilités pour les membres de la direction de tirer profit de la prise de risques en vue d'accroître le rendement à court terme, au détriment de la valeur à long terme. Le comité de la rémunération estime par ailleurs que les politiques de rémunération actuelles de la société répondent aux autres objectifs de la société décrits à la rubrique « Principes de rémunération ».

### **Conseillers en rémunération indépendants**

Le comité de la rémunération est habilité à retenir les services de conseillers en rémunération indépendants, mais ne l'a pas fait en 2014. Si le comité de la rémunération devait retenir les services de conseillers externes en rémunération dans le futur, des mesures appropriées seront prises pour s'assurer qu'ils sont indépendants de la société ou de sa direction et n'offrent pas d'autres services à ces dernières.

### **Planification de la relève**

Chaque année, le comité de la rémunération vérifie la présence de candidats appropriés pour les postes de chef de la direction et des autres membres de la direction désignés. Plus particulièrement, une liste des candidats éventuels pour les postes de chef de la direction et des autres membres de la direction désignés est remise au comité de la rémunération, qui passe en revue leur rendement, leurs compétences et leurs responsabilités actuelles en plus de planifier leur formation continue. En outre, chaque année, le comité de la rémunération prend le temps d'examiner avec la direction le rendement et le développement des membres de la direction qui sont au début de leur carrière. Le comité de la rémunération estime que cet examen est important pour planifier la relève des postes et pour les processus de rémunération. Depuis longtemps, la société préfère former les membres de la direction en interne plutôt que d'embaucher en externe. L'attribution de mesures incitatives à long terme constitue un élément important pour récompenser et retenir les membres de la direction.

### **Mixité des sexes**

La société a pris un engagement relatif à la diversité en milieu de travail, et tant la diversité culturelle que la mixité des sexes sont importantes aux fins de la réussite à long terme de la société. La société soutient activement le perfectionnement et l'avancement d'un groupe diversifié d'employés pouvant accéder à des postes de cadres dirigeants. Les nominations à des postes de cadres dirigeants sont basées sur le mérite uniquement, et non sur d'autres facteurs, car la direction et le conseil sont d'avis que le mérite devrait être le principal facteur qui permet de déterminer si un candidat donné peut apporter de la valeur à la société. Le conseil n'a donc pas établi de cibles officielles en ce qui a trait au nombre de postes de la haute direction occupés par des femmes. Cependant, une pierre angulaire du processus de planification de la relève de la société prévoit la mise en application d'une approche personnalisée aux fins du perfectionnement et de l'avancement des employés pouvant accéder à des postes de cadres dirigeants. Cette approche personnalisée aux fins du perfectionnement

---

des cadres dirigeants consiste dans un premier temps à trouver des personnes qui démontrent les compétences et les qualités requises pour accéder à des postes de cadres dirigeants au sein de la société. Les progrès réalisés par ces personnes sont revus annuellement afin de s'assurer que chacune de ces personnes a l'occasion de réaliser son potentiel. Les occasions de perfectionnement comprennent l'apprentissage de nouvelles compétences, les mutations d'une unité d'exploitation à l'autre, les reclassements, l'élargissement du rôle ou d'autres occasions de se dépasser. En personnalisant le plan de perfectionnement de chaque personne, la société peut ainsi tenir compte des besoins de la personne, et tenir également compte du sexe de la personne visée. Bien que la société n'ait pas adopté de cibles officielles en ce qui a trait au nombre de postes de cadres dirigeants qui sont occupés par des femmes, la direction et le comité surveillent activement le pourcentage des employés de sexe féminin qui sont capables d'accéder à des postes de cadres dirigeants dans l'ensemble de la société ainsi que dans chaque unité d'exploitation et chaque secteur géographique. À l'heure actuelle, environ 25 % des personnes considérées comme des candidats à un poste de cadre dirigeant sont des femmes. De plus, la direction et le comité revoient annuellement les types d'occasions de perfectionnement offertes aux candidats à des postes de cadres dirigeants, ainsi que la rémunération connexe, afin de s'assurer qu'il n'existe aucun préjugé sexiste.

À l'heure actuelle, 91 femmes occupent des postes de direction (poste de vice-présidente ou d'un échelon plus élevé) au sein de la société et de ses principales filiales, ce qui représente environ 23 % de tous les postes de direction. Une femme est membre du comité de gestion, lequel se compose de 18 membres.

### **Risque lié à la rémunération**

Chaque année, le comité de la rémunération examine l'approche, les politiques et les pratiques de la société en matière de rémunération et les régimes d'encouragement de la société au niveau du siège et à l'échelle des unités fonctionnelles.

Le comité de la rémunération examine également les modalités des régimes d'actionnariat à long terme ainsi que les modifications proposées et évalue le caractère adéquat et l'efficacité des régimes dans le contexte des pratiques actuelles en matière de rémunération, des modifications réglementaires et des objectifs de la société. Le comité de la rémunération reçoit une vue d'ensemble des opérations financières conclues par la société pour couvrir l'incidence sur la société des hausses futures du cours du marché de ses actions de catégorie A sur les passifs engagés par la société en vertu de son régime d'unités d'actions différées et de son régime d'unités d'actions à négociation restreinte. Le comité a déterminé que les régimes sont adéquats et efficaces.

Le comité de la rémunération a examiné les politiques et les pratiques de rémunération de la société; il s'est penché notamment sur la conception des régimes d'encouragement de la société afin de vérifier qu'ils :

- encouragent la direction à prendre en compte les risques liés à leurs décisions et leurs actions;
- n'entraînent pas une probabilité que des paiements excessifs soient faits avant de connaître les enjeux des risques.

Une distinction a été faite au cours de cet examen entre les entreprises qui déploient du capital (p. ex., des sociétés de placement privé) et celles qui ne déploient pas de capital (p. ex., les sociétés de services rémunérées à l'acte), puisque les risques liés à la rémunération associés à ces entreprises sont différents.

Le comité de la rémunération a présenté les résultats de son examen au conseil le 5 novembre 2014. Le comité de la rémunération n'a relevé aucun risque susceptible, selon une estimation raisonnable, d'avoir une incidence négative importante sur la société. Il a conclu que l'approche, les politiques et les pratiques de rémunération de la société à l'intention des membres de la direction, au niveau du siège social et au sein de ses unités fonctionnelles, permettaient d'atteindre les objectifs suivants :

- encourager la direction à prendre en compte les risques liés à ses décisions;
- réduire les possibilités que la direction tire profit de la prise de risques en vue d'accroître le rendement à court terme, au détriment de la création de valeur à long terme;
- faire en sorte que les membres de la direction soient responsables de leurs décisions, pendant leur mandat et après leur départ de la société;
- permettre, si nécessaire, au comité de la rémunération d'empêcher certains effets non prévus qui profiteraient indûment à la direction, ou au contraire, la pénaliseraient.

Le comité de la rémunération a formulé ses conclusions en tenant compte des éléments suivants :

- les ententes de rémunération des entreprises qui déploient du capital sont différentes de celles qui ne le font pas;
- la priorité accordée à la rémunération à long terme des dirigeants au sein d'entreprises qui répartissent du capital, y compris les périodes d'acquisition des droits de cinq ans et les modalités d'extinction liées au départ;
- le lien direct existant entre la rémunération versée aux dirigeants et le rendement des entreprises;

- 
- le fait de retarder le versement des primes aux membres de la direction désignés jusqu'à ce que leur rendement soit réalisé en grande partie et que les enjeux des risques soient connus.

Le comité de la rémunération a par ailleurs conclu que le régime de rémunération des membres de la direction désignés concorde avec les objectifs du programme de rémunération de la société, tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Principes de rémunération » à la page 45 de la présente circulaire d'information, favorise la création de valeur à long terme pour les actionnaires ainsi que la capacité d'attirer et de maintenir en fonction des dirigeants qui prennent des décisions dans une perspective à long terme et encourage l'évaluation des risques associés aux décisions prises et aux actions entreprises. Cette conclusion s'appuie sur les pratiques de rémunération suivantes relatives au comité de gestion :

- le pourcentage le plus élevé de rémunération annuelle totale est versé sous forme d'attributions annuelles de participation à long terme assortie d'une période d'acquisition des droits sur cinq ans, les périodes d'acquisition des droits se chevauchant;
- l'importance des participations des dirigeants;
- l'important réinvestissement des primes annuelles dans des actions à négociation restreinte de la société qui doivent être détenues pendant cinq ans ou dans des unités d'actions différées qui ne sont pas rachetables au gré du porteur avant sa retraite, son décès ou la cessation de son emploi, ce qui garantit que la direction demeure exposée aux risques à long terme associés aux décisions qu'elle prend;
- le fait que les options sont détenues au-delà de la période d'acquisition des droits et généralement jusqu'à leur date d'expiration. Les options exercées en 2014 par les membres de la direction désignés étaient détenues depuis plus de neuf ans en moyenne et celles exercées par le comité de la direction étaient détenues en moyenne depuis huit ans;
- la durée du mandat des dirigeants au sein de la société.

### **Conclusion**

Le comité de la rémunération estime que les principes, les politiques et les pratiques de rémunération de Brookfield soutiennent la société dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques à long terme, en plus d'être efficaces pour attirer et retenir des dirigeants dont les décisions sont alignées sur ces objectifs stratégiques. Le comité de la rémunération estime que les pratiques de rémunération de la société : i) récompensent les dirigeants de leur rendement à long terme d'une façon qui privilégie adéquatement la gestion du risque, qui n'incite pas la direction à prendre des risques inconsidérés ou excessifs et qui favorise la création de valeur à long terme, tout en la rémunérant de façon appropriée; ii) sont simples et transparentes; iii) encouragent les dirigeants à acquérir une participation dans la société et à aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires de façon significative; iv) ne prévoient pas d'avantages démesurés en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle; v) soutiennent une planification successorale efficace. Lors de l'assemblée qui aura lieu le 6 mai 2015, le président du comité de la rémunération, M. Liebman, répondra aux questions portant sur les pratiques de rémunération des membres de la direction de Brookfield.

Au nom du comité de la rémunération,

- L. Liebman – Président
- M.R. Coutu
- J.A. Pattison

---

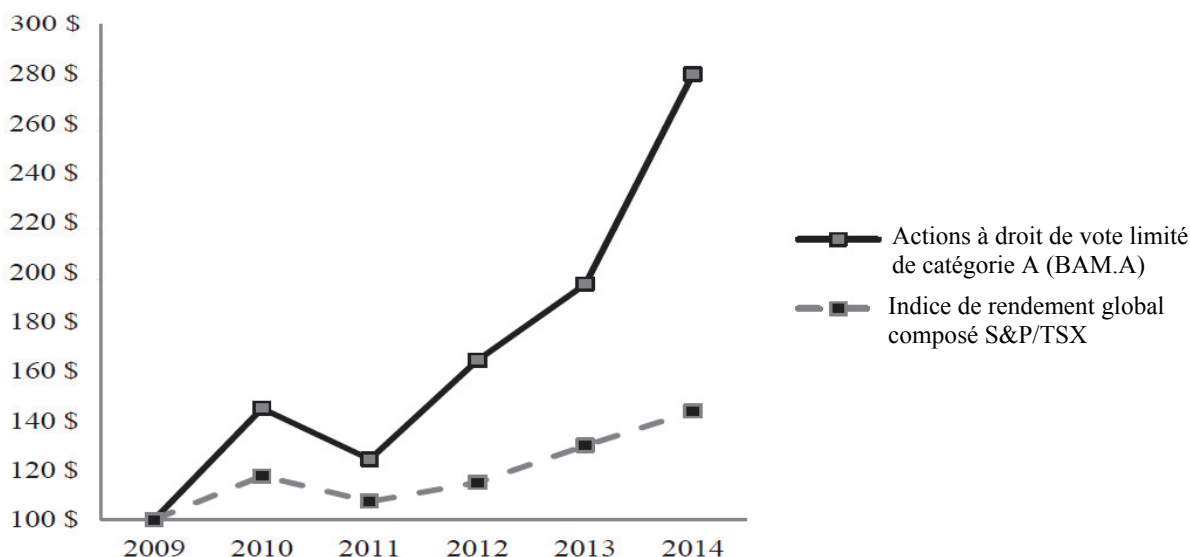
## **GRAPHIQUES DU RENDEMENT pour 2014**

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar américain et la direction considère la NYSE comme un indicateur plus fiable du rendement des actions de la société que ne l'est la TSX, laquelle s'appuie principalement sur la valeur du dollar canadien.

### **Actions de catégorie A (symbole : BAM.A) (TSX)**

Le graphique suivant illustre le rendement global cumulatif des placements des actionnaires à l'égard des actions de catégorie A de la société (selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes) au cours des cinq derniers exercices, par rapport au rendement global cumulatif de l'indice de rendement global composé S&P/TSX :

**Rendement global cumulatif réalisé sur une période de cinq ans d'un placement de 100 \$ CA  
selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes  
Du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2014**

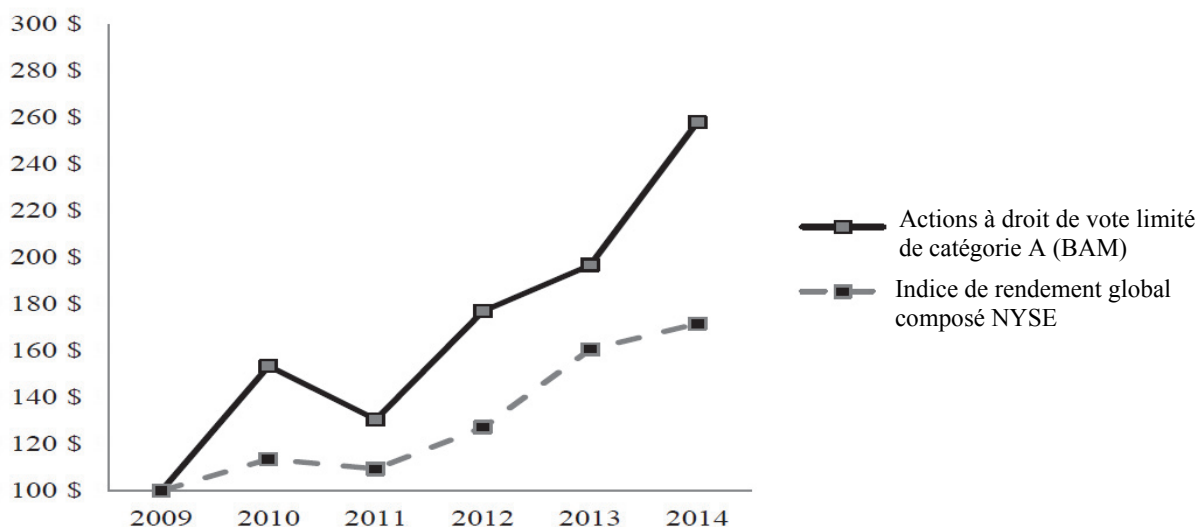


	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actions de catégorie A (BAM.A)	100,0	145,0	124,4	164,4	195,1	279,9
Indice de rendement global composé S&P/TSX	100,0	117,7	107,4	115,1	130,0	143,8

**Actions de catégorie A (symbole : BAM) (NYSE)**

Le graphique suivant illustre le rendement global cumulatif des placements des actionnaires à l'égard des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société (selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes) au cours des cinq derniers exercices, par rapport au rendement global cumulatif de l'indice de rendement global composé NYSE :

**Rendement global cumulatif réalisé sur une période de cinq ans d'un placement de 100 \$ US  
selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes  
Du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2014**



	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actions de catégorie A (BAM)	100,0	153,4	130,5	177,0	196,7	257,9
Indice de rendement global composé NYSE	100,0	113,6	109,4	127,1	160,6	171,6

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION DÉSIGNÉS

Le tableau qui suit présente la rémunération versée aux membres de la direction désignés pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012. Les membres de la direction désignés, à l'exception de M. Flatt, sont tous rémunérés en dollars canadiens. En 2012, M. Flatt a été rémunéré en dollars canadiens et, depuis 2013, il est rémunéré en dollars américains. Cependant, afin de permettre la comparaison avec les états financiers de la société, qui sont libellés en dollars américains, tous les montants de la rémunération qui sont libellés en dollars canadiens dans la présente circulaire ont été convertis en dollars américains selon un taux de change de 1,00 \$ CA pour 0,9057 \$ US, ce qui correspond au taux de change moyen pour 2014 selon Bloomberg, à moins d'indication contraire.

### Tableau du sommaire de la rémunération

Nom et principales fonctions	Exercice	Salaire de base annuel	Prime annuelle <sup>a)</sup>	Unités d'actions différées <sup>b)</sup>	Actions à négociation restreinte	Actions incessibles <sup>c)</sup>	Ensemble des autres éléments de rémunération <sup>d)</sup>	Rémunération globale
		(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
J. Bruce Flatt	2014	600 000	—	600 000	—	5 430 000	21 981	6 651 981
Associé directeur principal et chef de la direction	2013	500 000	—	500 000	—	4 495 000	20 378	5 515 378
	2012	452 850	—	—	452 850	3 995 000	20 378	4 921 078
Brian D. Lawson	2014	543 420	—	543 420	—	2 172 000	23 607	3 282 447
Associé directeur principal et chef des finances	2013	452 850	—	—	452 850	2 247 500	21 959	3 175 159
	2012	452 850	—	—	452 850	1 598 000	21 913	2 525 613
Jeffrey M. Blidner	2014	543 420	—	543 420	—	2 172 000	21 981	3 280 821
Associé directeur principal	2013	452 850	—	—	452 850	2 247 500	21 959	3 175 159
	2012	452 850	—	—	452 850	1 598 000	20 378	2 524 078
George E. Myhal	2014	543 420	—	543 420	—	1 086 000	23 607	2 196 447
Associé directeur principal	2013	452 850	—	452 850	—	1 348 500	21 959	2 276 159
	2012	452 850	—	—	452 850	1 198 500	21 913	2 126 113
Samuel J.B. Pollock	2014	543 420	—	543 420	—	4 344 000	21 981	5 452 821
Associé directeur principal	2013	452 850	—	452 850	—	3 596 000	21 959	4 523 659
	2012	458 451	—	—	452 850	3 196 000	20 378	4 127 676

- a) Chacun des membres de la direction désignés reçoit une prime annuelle qu'il choisit de recevoir en espèces ou sous forme d'unités d'actions différées ou d'actions à négociation restreinte. Tous les membres de la direction désignés ont choisi de recevoir leur prime sous forme d'unités d'actions différées, tel qu'il est expliqué à la page 55 de la présente circulaire.
- b) Les attributions en unités d'actions différées présentées dans cette colonne pour 2014 ont pris effet le 24 février 2015. Les unités d'actions différées sont émises en remplacement d'une prime en espèces, au choix de la personne. La valeur affichée dans cette colonne rend compte de l'intégralité de la valeur de la prime attribuée, convertie en dollars américains au taux de change de 1,00 \$ CA pour 0,9057 \$ US. Le nombre d'unités d'actions différées attribuées est fondé sur un prix de 54,49 \$ US, soit le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A à la NYSE pour les cinq jours précédant la date d'attribution.
- c) La valeur attribuée en vertu du régime d'actions incessibles est déterminée par le conseil et prend en compte le cours de marché des actions de catégorie A au moment de l'attribution ainsi que la possible augmentation de la valeur en fonction d'une période moyenne de possession de 7,5 ans, d'une volatilité de 30,4 %, d'un taux d'intérêt sans risque de 1,8 % et d'un taux de croissance du dividende de 4,6 %. Cette valeur a été diminuée de 25 % pour refléter la retenue obligatoire jusqu'au cinquième anniversaire de l'attribution.
- d) Ces montants représentent les cotisations annuelles au régime d'épargne-retraite et la participation à un programme médical à l'intention des membres de la direction.

## Primes d'encouragement

Les membres de la direction désignés n'ont pas reçu de prime d'encouragement en espèces en 2014, ayant décidé de plutôt recevoir le montant de leur prime d'encouragement intégrale sous forme d'unités d'actions différées. La société n'a pas de régime de primes d'encouragement à long terme autres qu'en actions. Les quatre tableaux suivants présentent pour chaque membre de la direction désigné i) les options non exercées dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis, ainsi que les unités d'actions à négociation restreinte en circulation au 31 décembre 2014; ii) les actions incessibles, les actions à négociation restreinte ainsi que les unités d'actions différées dont les droits ne sont pas acquis et la valeur de marché des actions incessibles, des actions à négociation restreinte et des unités d'actions différées dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis au 31 décembre 2014; iii) les détails de chaque option et unité d'actions à négociation restreinte en cours et iv) la valeur de toutes les attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis en 2014.

### Attributions en options et en actions en cours au 31 décembre 2014

#### Options et unités d'actions à négociation restreinte

Nom	Attributions en options <sup>a)</sup> Droits acquis et non acquis		Attributions sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte <sup>a)</sup> Droits acquis et non acquis	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Valeur de marché des options non exercées (\$)	Nombre de titres sous- jacents aux unités d'actions à négociation restreinte en cours	Valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte en cours (\$)
J. Bruce Flatt	1 262 500	33 920 337	1 116 118	42 992 341
Brian D. Lawson	1 222 500	35 664 907	1 003 618	38 209 371
Jeffrey M. Blidner	1 222 500	35 664 907	947 368	35 817 892
George E. Myhal	1 152 500	33 387 098	1 003 618	38 209 371
Samuel J.B. Pollock	1 422 500	41 054 907	947 368	35 817 892

a) La valeur de marché correspond à l'excédent de la valeur des actions de catégorie A de la société à la date indiquée sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte attribuées. Les valeurs sont calculées à l'aide du cours de clôture d'une action de catégorie A de la société à la TSX au 31 décembre 2014, soit 50,12 \$ (58,22 \$ CA convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 0,8608 \$ US) et à la NYSE au 31 décembre 2014, soit 50,13 \$, selon le cas.

#### Actions incessibles, actions à négociation restreinte et unités d'actions différées

Nom	Actions incessibles		Attributions en actions <sup>a)</sup>				Unités d'actions différées		
	Nombre d'actions incessibles – droits non acquis	Valeur de marché des actions incessibles – droits non acquis <sup>b)</sup> (\$)	Valeur de marché des actions incessibles – droits acquis <sup>b)</sup> (\$)	Nombre d'actions à négociation restreinte – droits non acquis	Valeur de marché des actions à négociation restreinte – droits non acquis <sup>c)</sup> (\$)	Valeur de marché des actions à négociation restreinte – droits acquis <sup>c)</sup> (\$)	Nombre d'unités d'actions différées – droits non acquis	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis <sup>c)</sup> (\$)	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits acquis <sup>c)</sup> (\$)
J. Bruce Flatt	1 570 000	1 570 000	4 616 800	28 247	1 415 643	6 563 047	5 127	257 003	26 158 314
Brian D. Lawson	745 000	10 507 950	2 185 300	77 309	3 874 441	18 257 220	3 155	158 155	27 285 518
Jeffrey M. Blidner	745 000	10 507 950	2 185 300	77 309	3 874 441	18 257 220	3 155	158 155	19 283 987
George E. Myhal	560 000	8 171 100	1 497 900	71 456	3 581 112	16 793 113	3 155	158 155	31 421 022
Samuel J.B. Pollock <sup>d)</sup>	1 230 000	17 137 300	3 618 200	77 309	3 874 441	17 933 441	4 207	210 874	24 424 735

a) Ces valeurs n'incluent pas les plus récentes attributions en actions incessibles et sous forme d'actions à négociation restreinte et d'unités d'actions à négociation restreinte accordées aux membres de la direction désignés le 24 février 2015.

b) La valeur des actions incessibles correspond à la valeur des actions de catégorie A détenues par la société entières moins les obligations liées au passif net et aux actions privilégiées de la société entières.

c) Les valeurs sont calculées à l'aide du cours de clôture d'une action de catégorie A de la société à la TSX au 31 décembre 2014, soit 50,12 \$ (58,22 \$ CA convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 0,8608 \$ US) et du cours de clôture à la NYSE au 31 décembre 2014, soit 50,13 \$, selon le cas.

d) La valeur de marché des unités d'actions différées dont les droits sont acquis comprend un montant de 3 017 764 \$ représentant la valeur des unités d'actions différées liées aux infrastructures que M. Pollock détient et dont les droits sont acquis. Ces unités d'actions différées sont évaluées en fonction de la juste valeur des placements dans le Brookfield Americas Infrastructure Fund, comme il est décrit dans les états financiers audités du Fonds.

### Options et actions à négociation restreinte

Nom et principales fonctions	Options				Unités d'actions à négociation restreinte		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options <sup>a)</sup> (\$)	Date d'échéance des options	Valeur de marché des options non exercées au 31 décembre 2014 <sup>b)</sup> (\$)	Nombre d'unités d'actions à négociation restreinte	Prix d'émission <sup>a), c)</sup> (\$)	Valeur de marché au 31 décembre 2014 <sup>b)</sup> (\$)
J. Bruce Flatt	337 500	23,50	14 février 2016	8 983 518	393 750	7,60	16 740 384
Associé directeur principal et chef de la direction	75 000	33,60	13 février 2017	1 238 693	452 368	11,51	17 466 121
	100 000	27,22	20 février 2018	2 289 728	270 000	17,58	8 785 836
	150 000	15,19	25 février 2019	5 238 398	—	—	—
	600 000	23,18	2 mars 2020	16 170 000	—	—	—
	1 262 500			33 920 337	1 116 118		42 992 341
Brian D. Lawson	135 000	17,58	11 février 2015	4 392 918	281 250	7,60	11 957 414
Associé directeur principal et chef des finances	112 500	23,50	14 février 2016	2 994 506	452 368	11,51	17 466 121
	75 000	33,60	13 février 2017	1 238 693	270 000	17,58	8 785 836
	100 000	27,22	20 février 2018	2 289 728	—	—	—
	400 000	15,19	25 février 2019	13 969 062	—	—	—
	400 000	23,18	2 mars 2020	10 780 000	—	—	—
	1 222 500			35 664 907	1 003 618		38 209 371
Jeffrey M. Blidner	135 000	17,58	11 février 2015	4 392 918	225 000	7,60	9 565 935
Associé directeur principal	112 500	23,50	14 février 2016	2 994 506	452 368	11,51	17 466 121
	75 000	33,60	13 février 2017	1 238 693	270 000	17,58	8 785 836
	100 000	27,22	20 février 2018	2 289 728	—	—	—
	400 000	15,19	25 février 2019	13 969 062	—	—	—
	400 000	23,18	2 mars 2020	10 780 000	—	—	—
	1 222 500			35 664 907	947 368		35 817 892
George E. Myhal	65 000	17,58	11 février 2015	2 115 109	281 250	7,60	11 957 414
Associé directeur principal	112 500	23,50	14 février 2016	2 994 506	452 368	11,51	17 466 121
	75 000	33,60	13 février 2017	1 238 693	270 000	17,58	8 785 836
	100 000	27,22	20 février 2018	2 289 728	—	—	—
	400 000	15,19	25 février 2019	13 969 062	—	—	—
	400 000	23,18	2 mars 2020	10 780 000	—	—	—
	1 152 500			33 387 098	1 003 618		38 209 371
Samuel J.B. Pollock	135 000	17,58	11 février 2015	4 392 918	225 000	7,60	9 565 935
Associé directeur principal	112 500	23,50	14 février 2016	2 994 506	452 368	11,51	17 466 121
	75 000	33,60	13 février 2017	1 238 693	270 000	17,58	8 785 836
	100 000	27,22	20 février 2018	2 289 728	—	—	—
	400 000	15,19	25 février 2019	13 969 062	—	—	—
	600 000	23,18	2 mars 2020	16 170 000	—	—	—
	1 422 500			41 054 907	947 368		35 817 892

a) Le prix d'exercice des options et le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte sont en dollars canadiens; ils sont présentés dans le tableau après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2014 de 1,00 \$ CA pour 0,8608 \$ US.

b) La valeur de marché des actions de catégorie A visées par les options et des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions de catégorie A de la société au 31 décembre 2014 sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte. Toutes les valeurs sont calculées à l'aide du cours de clôture des actions de catégorie A au 31 décembre 2014 à la TSX ou à la NYSE, selon le cas. Le cours de clôture des actions de catégorie A au 31 décembre 2014 à la TSX était de 50,12 \$ (58,22 \$ CA convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,00 \$ CA pour 0,8608 \$ US) et celui à la NYSE était de 50,13 \$.

c) Les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant la cessation d'emploi en raison de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès, et elles n'ont pas de date d'expiration.

Attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis au cours de 2014<sup>a)</sup>

Membres de la direction désignés	Valeur des droits acquis en 2014 <sup>b)</sup>			
	Options <sup>c)</sup> (\$)	Unités d'actions différées <sup>d)</sup> (\$)	Actions à négociation restreinte <sup>e)</sup> (\$)	Actions incessibles (\$)
J. Bruce Flatt	5 756 175	739 921	273 975	1 056 700
Brian D. Lawson	3 349 640	147 123	1 068 893	505 750
Jeffrey M. Blidner	3 349 640	147 123	1 068 893	505 750
George E. Myhal	3 349 640	599 967	752 547	344 700
Samuel J.B. Pollock	4 048 840	963 285	808 038	826 900

a) Les membres de la direction désignés n'ont reçu aucune prime d'encouragement en espèces en 2014; tous ont choisi de recevoir leur prime d'encouragement sous forme d'unités d'actions différées.

b) Toutes les valeurs sont calculées en fonction du cours de clôture d'une action de catégorie A à la TSX ou à la NYSE, selon le cas, à la date d'acquisition des droits et converties en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg pour 2014 de 1,00 \$ CA pour 0,9057 \$ US.

c) La valeur représente le montant correspondant à l'excédent de la valeur des actions de catégorie A de la société sur le prix d'exercice le jour où les droits ont été acquis sur les options.

d) Les valeurs de cette colonne correspondent à la valeur des unités d'actions différées dont les droits ont été acquis en 2014, y compris les unités d'actions différées attribuées le 25 février 2014 en remplacement de la prime d'encouragement en espèces attribuée en 2013.

e) Les valeurs de cette colonne correspondent à la valeur des actions à négociation restreinte dont les droits ont été acquis en 2014, y compris les actions à négociation restreinte attribuées le 25 février 2014 en remplacement de la prime d'encouragement en espèces attribuée en 2013.

## RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES

Les seuls régimes actuels de rémunération à base de titres de la société sont ses régimes d'options sur actions à l'intention de la direction et son régime d'actions incessibles.

### Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 (le « régime de 1997 ») a été approuvé par le conseil en août 1997. Au 24 mars 2015, un nombre de 3 305 307 options visant l'acquisition d'actions de catégorie A de la société étaient en cours en vertu du régime de 1997 (ce qui représente approximativement 0,5 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation). À la suite de l'approbation du régime de 2007 par les actionnaires de la société en mai 2007, comme il est décrit ci-après, la société a décidé de n'octroyer aucune autre option supplémentaire en vertu du régime de 1997.

### Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007 (le « régime de 2007 ») a été approuvé par le conseil d'administration en février 2007. Il prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,4 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation), dont des options d'achat de 9 894 775 actions de catégorie A (soit approximativement 1,6 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation) avaient été octroyées, mais non exercées en date du 24 mars 2015. À la suite de l'approbation du régime de 2012 par les actionnaires de la société en mai 2012, comme il est décrit ci-après, la société a décidé de ne plus octroyer d'options en vertu du régime de 2007.

### Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009 (le « régime de 2009 ») a été approuvé par le conseil d'administration en février 2009 et par les porteurs d'actions de catégorie A lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2009. Il prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,4 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation), dont des options d'achat de 13 318 175 actions de catégorie A (soit approximativement 2,1 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation) avaient été octroyées, mais non exercées en date du 24 mars 2015. Les options continueront d'être octroyées en vertu du régime de 2009 dans la mesure où des actions de catégorie A sont disponibles pour émission en vertu du régime de 2009.

### Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2012

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2012 (le « régime de 2012 ») a été approuvé par le conseil d'administration en février 2012 et par les porteurs d'actions de catégorie A lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 10 mai 2012. Le régime de 2012 prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,4 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation), à l'égard desquelles des options d'achat visant 7 327 415 actions de catégorie A (soit approximativement 1,2 % des actions de catégorie A de la société émises et en circulation) ont été octroyées, mais non exercées en date du 24 mars 2015.

---

## Modalités générales des régimes d'options

Le conseil établit le prix d'exercice de chaque option au moment de l'octroi, lequel ne peut être inférieur au cours de clôture des actions de catégorie A le dernier jour de négociation précédant la date d'octroi à la NYSE. En vertu du régime de 1997, si la date d'approbation d'un octroi d'options se situait dans une période d'interdiction, la date d'octroi réelle des options octroyées correspondait à la date à laquelle la période d'interdiction d'opérations prenait fin. Quant aux options octroyées en vertu du régime de 2007, du régime de 2009 et du régime de 2012, la date d'octroi réelle ne doit pas se situer moins de six jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations, et le prix d'exercice pour les options approuvées au cours d'une période d'interdiction d'opérations correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A négociées au cours des cinq jours ouvrables précédant la date d'octroi réelle.

Le texte suivant présente un résumé des principales dispositions du régime de 1997, du régime de 2007, du régime de 2009 et du régime de 2012 (collectivement, les « régimes d'options » de la société). Les employés, les membres de la direction et les conseillers de la société et de ses sociétés affiliées et autres personnes désignées par le conseil sont admissibles aux régimes d'options. Le nombre d'actions de catégorie A pouvant être émises à des initiés, ou émises au cours d'une année à des initiés, en vertu d'un des régimes de rémunération à base de titres de la société ne peut dépasser dans les deux cas 10 % des actions de cette catégorie émises et en circulation et le nombre d'actions pouvant être émises à une seule personne en vertu de ces régimes ne peut dépasser 5 % des actions émises et en circulation. Tous les octrois d'options sont approuvés par le conseil sur la recommandation de son comité de la rémunération. Le conseil fixe le calendrier d'acquisition des droits pour chaque octroi d'options qui est établi normalement à 20 % par année sur cinq ans débutant la première année suivant l'octroi. Le conseil fixe également la période d'échéance pour chaque octroi d'options, laquelle ne doit pas excéder dix ans, sauf si la date d'échéance tombe au cours de la période d'interdiction ou peu après, auquel cas la date d'échéance est fixée dix jours après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Les régimes d'options prévoient des dispositions à l'égard de l'exercice et de l'annulation d'options à la suite d'un changement de situation d'emploi d'un participant du régime. En général, la totalité des options dont les droits sont acquis doivent être exercées, et la totalité des options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées, à la date de cessation d'emploi du participant, sauf dans les cas suivants : si la société met fin à l'emploi sans motif valable ou en raison d'un congé continu en raison d'une invalidité, les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 60 jours suivant la date de cessation d'emploi; dans l'éventualité d'un départ à la retraite, les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à la date d'expiration applicable et dans l'éventualité d'un décès, l'acquisition des droits de la totalité des options octroyées se poursuit et celles-ci peuvent être exercées dans les six mois suivant le décès, sauf dans certains territoires où les options dont les droits ont été acquis sont réputées avoir été exercées immédiatement avant la date du décès. En 2013, les régimes d'options ont été modifiés pour prévoir qu'au décès d'un participant canadien, les options dont les droits ont été acquis sont réputées avoir été exercées immédiatement avant la date du décès contre une contrepartie en espèces égale à la valeur intrinsèque de ces options. Toutes les options non exercées sont annulées. Les régimes d'options renferment également une disposition relative aux modifications qui décrit les modifications pouvant être approuvées par le conseil sans l'approbation des actionnaires et celles qui nécessitent l'approbation des actionnaires. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de toute modification qui a pour effet d'accroître le nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime de 2009 et du régime de 2012, de proroger la période au cours de laquelle les options peuvent être exercées après une période d'interdiction d'opérations, de ramener le prix d'exercice à un niveau inférieur à la valeur de marché d'une action à la date d'attribution, de réduire le prix d'exercice, d'augmenter la participation d'initiés, de prolonger la durée de l'option d'un initié au-delà de sa date d'expiration, d'ajouter une disposition faisant en sorte que les participants reçoivent des actions sans aucune contrepartie pour la société ou à l'égard de toute autre modification exigée par la loi et devant être approuvée par les actionnaires. L'approbation des actionnaires n'est pas requise à l'égard de toute modification d'ordre administratif nécessaire afin d'assurer la conformité du régime aux lois en vigueur ou de faire bénéficier le régime d'un traitement fiscal favorable, qui porte sur les modalités relatives à l'acquisition des droits, à la cessation d'emploi ou au départ avant la retraite (sous réserve que la modification n'implique pas une prorogation au-delà de la période d'échéance des options), qui introduit ou modifie une possibilité d'exercice sans décaissement permettant de déduire intégralement le nombre des actions de catégorie A de la réserve du régime d'options et de suspendre le régime d'options ou d'y mettre fin. Les régimes d'options ne comprennent aucune disposition relative à la transformation d'options en droits à la plus-value des actions. La société ne fournit aucune aide financière aux participants pour faciliter l'achat d'actions de catégorie A émises lors de l'exercice des options en vertu des régimes d'options. Les options attribuées en vertu des régimes d'options peuvent être assignées par le participant au régime i) à son conjoint, ses descendants ou tout autre membre de la famille immédiate; ii) à une fiducie dont les bénéficiaires sont l'une ou plusieurs des personnes suivantes : le participant au régime et le conjoint, les descendants ou les membres de la famille immédiate du participant; iii) à une société ou une société à responsabilité limitée contrôlée par le participant au régime ou par l'une ou plusieurs des personnes suivantes : le participant et le conjoint, les descendants ou les membres de la famille immédiate du participant, dont les actions ou les participations sont détenues directement ou indirectement par le participant au régime ou le conjoint et les membres de la famille immédiate du participant, ou iv) à tout autre cessionnaire à des fins de planification successorale pouvant être autorisé par le conseil à sa discrétion.

Le conseil, sur les recommandations du comité de la rémunération, approuve toutes les attributions en options. Le comité de la rémunération recommande l'attribution de la prime d'encouragement à long terme qui concerne le chef de la direction. Toutes les autres attributions en options sont recommandées par le chef de la direction au comité de la rémunération.

La société a établi de nombreuses politiques relatives à ses régimes de rémunération à base de titres, incluant des périodes de rétention des options visant à renforcer l'importance de la participation financière des membres de sa haute direction à plus long terme. Se reporter à la rubrique « Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions » à la page 54 de la présente circulaire.

---

## Régime d'actions incessibles

Le régime d'actions incessibles a été approuvé par le conseil en février 2011 et par les porteurs d'actions de catégorie A lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2011. En février 2014, le conseil a donné son approbation à une modification du régime d'actions incessibles visant à répondre aux besoins précis des participants qui sont des contribuables américains. Le régime d'actions incessibles régit l'attribution des actions ordinaires sans droit de vote (les « actions incessibles ») d'une ou plusieurs sociétés privées (chacune appelée « société entiercée ») aux membres de la direction ou à d'autres personnes désignées par le conseil. Les capitaux de chaque société entiercée proviennent d'actions ordinaires et d'actions privilégiées émises à la société pour un produit en espèces. Chaque société entiercée utilise ses liquidités pour acquérir directement ou indirectement des actions de catégorie A de la société. Les dividendes versés à chaque société entiercée sur les actions de catégorie A acquises par la société entiercée seront utilisés pour verser des dividendes sur les actions privilégiées qui sont détenues par la société. Les droits de vote sur les actions de catégorie A détenues par une société entiercée ne seront pas exercés.

Sauf indication contraire du conseil, les droits sur les actions incessibles seront acquis à raison de 20 % à la date du premier anniversaire de la date d'attribution de ces actions, puis de 20 % à chaque anniversaire suivant, jusqu'au cinquième anniversaire inclusivement de la date d'attribution des actions incessibles.

À la date ou aux dates déterminées par les porteurs des actions incessibles qui se situent entre cinq ans (ou dans le cas des participants américains : un an) et dix ans après l'attribution initiale, les actions incessibles dont les droits ont été acquis seront acquises par la société en échange i) d'actions de catégorie A émises à partir de la trésorerie, lorsque la valeur des actions de catégorie A émises est égale à la valeur des actions incessibles acquises, ou ii) d'un paiement en espèces équivalant à la valeur des actions incessibles acquises, au gré de la société. La valeur des actions incessibles correspondra à l'augmentation de la valeur des actions de catégorie A détenues par la société entiercée depuis la date de l'attribution des actions incessibles. Une fois que tous les participants d'une société entiercée auront choisi d'échanger leurs actions incessibles, la société entiercée sera liquidée ou fusionnera avec la société et les actions de catégorie A détenues par la société entiercée seront annulées, ce qui donnera lieu à une réduction nette du nombre total d'actions de catégorie A émises ou en circulation. La valeur de marché des actions de catégorie A émises par la société et de celles détenues par la société entiercée sera calculée d'après le prix moyen pondéré en fonction du volume pour une action de catégorie A à la NYSE à la date de l'échange.

Un maximum de 6 000 000 d'actions de catégorie A sera émis dans le cadre du régime d'actions incessibles, soit moins de 1 % des actions de catégorie A de la société émises ou en circulation. Lorsque des actions de catégorie A sont émises en échange d'actions incessibles, le nombre d'actions de catégorie A disponibles aux fins d'émission future en vertu du régime d'actions incessibles sera réduit. Cependant, lorsque des actions de catégorie A sont émises en échange d'actions incessibles, donnant lieu immédiatement après à la liquidation de la société entiercée ou à sa fusion avec la société et par conséquent à l'annulation des actions de catégorie A détenues par la société de portefeuille, le nombre d'actions de catégorie A disponibles aux fins d'émission future en vertu du régime d'actions incessibles ne sera pas réduit. Aucune action de catégorie A n'a été émise en vertu du régime d'actions incessibles.

## Dilution des actions de catégorie A

*Options en cours en pourcentage des actions de catégorie A émises et en circulation<sup>a)</sup>*

	2014	2015
Régime de 1997	1,1 %	0,5 %
Régime de 2007	1,9 %	1,6 %
Régime de 2009	2,2 %	2,1 %
Régime de 2012	0,7 %	1,2 %

*a) Ne tient pas compte des attributions en vertu du régime d'actions incessibles, puisqu'aucune action de catégorie A n'a été émise dans le cadre de ce régime. Les actions incessibles attribuées sont assujetties à une période de détention. La première date possible pour l'émission d'actions de catégorie A en vertu de ce régime est le 25 février 2015. Ces émissions d'actions seront contrebalancées par l'annulation des actions acquises sur le marché, comme il est décrit plus haut.*

## Titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes d'encouragement

Le tableau qui suit présente des renseignements à l'égard des régimes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Catégorie de régime	Nombre de titres à émettre à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours	Prix d'exercice moyen pondéré d'options, de bons de souscription et de droits en cours (\$)	Nombre de titres demeurant disponibles pour une émission future en vertu des régimes de rémunération en actions (à l'exclusion des titres présentés dans la colonne <sup>a)</sup> )
Régimes de rémunération en actions approuvés par les porteurs de titres			
Régime de 2012, régime de 2009, régime de 2007 et régime de 1997 <sup>a)</sup>	33 530 020 <sup>a)</sup>	27,03 <sup>b)</sup>	10 897 360
Régime d'actions incessibles	<sup>c)</sup>	<sup>c)</sup>	6 000 000

a) À la suite de l'approbation du régime de 2007 par les actionnaires de la société en mai 2007, la société a décidé qu'il n'y aurait pas d'octrois d'options supplémentaires en vertu du régime de 1997. À la suite de l'approbation du régime de 2012 par les actionnaires de la société en mai 2011, la société a décidé qu'il n'y aurait pas d'octrois d'options supplémentaires en vertu du régime de 2007.

b) Convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2014 de 1,00 \$ CA pour 0,8608 \$ US.

c) Aucune action de catégorie A n'a été émise dans le cadre de ce régime. Les actions incessibles attribuées sont assujetties à une période de détention. La première date possible pour l'émission d'actions de catégorie A en vertu de ce régime est le 25 février 2015.

## Pension et prestations de retraite

Les membres de la direction désignés ainsi que les autres membres de la haute direction de la société ne participent pas à un régime enregistré de retraite à prestations déterminées ni aux autres régimes de rémunération additionnelle postérieure au départ à la retraite. La société verse aux membres de la haute direction canadiens admissibles une cotisation annuelle à leur régime enregistré d'épargne-retraite qui correspond à 4,5 % de leur salaire de base annuel. Cette cotisation est assujettie au plafond annuel de cotisation à un REER établi par l'Agence du revenu du Canada. La société n'a conclu aucun accord contractuel à l'égard d'un paiement en raison de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle, aucun contrat de travail, ni aucun parachute doré visant l'un des membres de la direction désignés.

---

## SIXIÈME PARTIE – AUTRES RENSEIGNEMENTS

### Prêts de caractère courant aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés en vertu de programmes d'achat de titres

Au 24 mars 2015, l'encours de la dette que les administrateurs, membres de la direction et employés actuels et anciens de la société et de ses filiales avaient contractée envers celle-ci s'établissait à 2,9 M\$ (3,7 M\$ CA après conversion au taux de change moyen de Bloomberg de 1,00 \$ CA pour 0,8004 \$ US au 24 mars 2015), ce qui représente les prêts accordés par la société (ou ses prédécesseurs) relativement à des participations en titres de capitaux propres dans les fonds d'investissement spécialisés qu'ils gèrent et à certaines autres dettes. Les administrateurs, membres de la direction et employés de la société n'avaient aucune dette envers la société se rapportant à des prêts antérieurement consentis dans le cadre de l'achat de titres de la société ou de l'une de ses sociétés liées.

### Comité d'audit

Comme l'exige la partie 5 du *Règlement 52-110* sur le comité d'audit, de plus amples renseignements sur le comité d'audit, y compris la charte du comité, peuvent être obtenus dans la notice annuelle de la société sous la rubrique « Information concernant le comité d'audit », qui est publiée sur le site Web de la société à l'adresse [www.brookfield.com/notice\\_and\\_access\\_2015](http://www.brookfield.com/notice_and_access_2015), et également sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar). Un exemplaire de la notice annuelle peut également être obtenu auprès du secrétaire général de la société, comme il est indiqué ci-après sous la rubrique « Disponibilité des documents d'information ».

### Assurance responsabilité des administrateurs et des membres de la direction

La société souscrit une assurance pour les administrateurs et les membres de la direction procurant une couverture annuelle maximale de 45 285 000 \$ (50 000 000 \$ CA), assujettie à une franchise prise en charge par la société de 452 850 \$ (500 000 \$ CA) par sinistre. En vertu de la couverture d'assurance, la société et certaines de ses sociétés liées (collectivement, l'« organisation ») sont remboursées pour les paiements d'indemnités pour pertes qu'elles accordent aux administrateurs ou aux membres de la direction conformément aux exigences de la loi ou conformément à ce que la loi permet, de même qu'en vertu de leurs règlements administratifs, notamment les frais judiciaires se rapportant à des gestes, à des erreurs ou à des omissions attribuables à des administrateurs et à des membres de la direction dans l'exercice de leurs fonctions. Cette assurance couvre également les administrateurs et les membres de la direction sur une base individuelle, sans franchise, s'ils ne sont pas indemnisés par l'organisation. La couverture d'assurance pour les administrateurs et les membres de la direction comporte certaines exclusions, y compris, notamment, les actes relativement auxquels la société n'est pas légalement autorisée à indemniser les administrateurs en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), tels que les actes jugés volontairement frauduleux ou malhonnêtes ou qui entraînent un profit ou un avantage personnel. Les coûts de cette assurance sont assumés par la société et s'élèvent actuellement à 250 214 \$ (276 266 \$ CA) par année.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 23 avril 2014, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités et prorogé cette dernière jusqu'au 22 avril 2015. En vertu de cette offre, Brookfield peut, au cours de la période susmentionnée, racheter sur la TSX, la NYSE ou toute autre plateforme de négociation canadienne un nombre maximal de 53 516 925 actions de catégorie A représentant environ 10 % du flottant des actions de catégorie A en circulation. Toutes les actions de catégorie A acquises par la Société en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sont annulées ou achetées par un fiduciaire non indépendant, conformément à un régime de primes d'encouragement à long terme.

La société a mis en place l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités car elle est d'avis que le cours des actions de catégorie A pourrait, de temps à autre, ne pas refléter pleinement la valeur sous-jacente des activités et des perspectives commerciales futures de Brookfield, et que l'acquisition d'actions de catégorie A dans de telles circonstances pourrait représenter un investissement attrayant. Au 24 mars 2015, la Société avait racheté 2 901 000 actions de catégorie A en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, un exemplaire de l'avis d'intention concernant l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui a été approuvé par la TSX, en présentant une demande par écrit au Secrétaire général de la société, à l'adresse Brookfield Place, Suite 300, 181 Bay Street, P.O. Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3.

### Disponibilité des documents d'information

La société fournira à toute personne ou société, sur demande, conformément aux directives dans l'avis, un exemplaire de la présente circulaire et du rapport annuel. Sur demande auprès du secrétaire général de la société, la société fournira à toute personne ou société la notice annuelle de la société, ainsi qu'un exemplaire de tout document ou les pages pertinentes de tout document qui y est intégré par renvoi, et/ou les états financiers intermédiaires de la société pour les périodes ouvertes après la clôture de son exercice (les « états intermédiaires »). L'information financière concernant la société se trouve dans ses états financiers comparatifs annuels et son rapport de gestion se rapportant au plus récent exercice complété. Les demandes à l'égard de la notice annuelle et des états intermédiaires peuvent être faites à la société par la poste à l'adresse suivante : Brookfield Place, Suite 300, 181 Bay Street, P.O. Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3,

---

par téléphone au 416-363-9491, par télécopieur au 416-365-9642 ou par courrier électronique à l'adresse [inquiries@brookfield.com](mailto:inquiries@brookfield.com). Tous ces documents et les renseignements supplémentaires concernant la société sont aussi disponibles sur le site Web de la société au [www.brookfield.com](http://www.brookfield.com), sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR au [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar).

### **Autres questions**

La société n'a connaissance d'aucune autre question devant être soulevée à l'assemblée à l'exception de celles mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée des actionnaires et de disponibilité des documents à l'intention des investisseurs daté du 20 mars 2015.

### **Approbation des administrateurs**

Les administrateurs de la société ont approuvé le contenu et la publication de la présente circulaire.



A.J. Silber  
Secrétaire général  
Toronto, Canada  
Le 24 mars 2015



## ANNEXE A – CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. Rôle du conseil

Le rôle du conseil d'administration (le « conseil ») de Brookfield Asset Management Inc. (la « société ») consiste à superviser, directement et par l'entremise de ses comités, les activités et les affaires de la société qui sont dirigées par les membres la direction et les employés de la société sous la responsabilité du chef de la direction.

### 2. Pouvoir et responsabilités

Le conseil se réunit régulièrement afin de réviser les rapports de la direction sur le rendement de la société et d'examiner les autres questions présentant un intérêt. En plus de la supervision générale de la direction, le conseil s'acquitte des fonctions suivantes :

- a) Planification stratégique – superviser le processus de planification stratégique au sein de la société et au moins une fois l'an, étudier, approuver et surveiller le plan stratégique de la société, y compris des stratégies et objectifs fondamentaux liés aux affaires et aux finances;
- b) Évaluation des risques – évaluer les risques principaux auxquels la société doit faire face et étudier, approuver et surveiller la méthode de gestion de ces risques;
- c) Chef de la direction – élaborer une description des tâches du chef de la direction, en précisant les objectifs globaux que le chef de la direction a la responsabilité d'atteindre, et choisir, évaluer et rémunérer le chef de la direction;
- d) Dirigeants et haute direction – superviser la sélection des hauts dirigeants et l'évaluation et la rémunération de la haute direction;
- e) Planification de la relève – surveiller la planification de la relève des principaux membres de la haute direction;
- f) Politique de communication et de présentation de l'information – adopter une politique de communication et de présentation de l'information pour la société afin de s'assurer de la rapidité de diffusion et de l'intégrité des communications aux actionnaires, et élaborer des mécanismes appropriés pour transmettre le point de vue des personnes intéressées;
- g) Gouvernance – élaborer la stratégie de la société en matière de gouvernance et mettre au point des directives et des principes en matière de gouvernance pour la société;
- h) Contrôles internes – étudier et surveiller les contrôles et procédures internes de la société afin de maintenir son intégrité y compris les contrôles et procédures de communication d'informations et les procédures et contrôles internes en matière de présentation de l'information financière et de conformité;
- i) Culture – sur une base continue, être convaincu que le chef de la direction et les autres membres de la direction créent une culture de conformité dans l'ensemble de la société, laquelle favorise le respect du code de déontologie des affaires de la société et de ses politiques anticorruption.

### 3. Composition et procédures

- a) Taille du conseil et processus de sélection – Les administrateurs de la société sont élus chaque année par les actionnaires, à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature recommande à tout le conseil les candidats à l'élection au conseil et le conseil propose aux actionnaires des candidats pour l'élection. Tout actionnaire peut proposer un candidat à l'élection au conseil soit au moyen d'une proposition aux actionnaires conformément aux exigences prescrites par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) ou lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Le conseil recommande également le nombre d'administrateurs au conseil pour approbation par les actionnaires. Entre les assemblées annuelles, le conseil peut nommer des administrateurs qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.
- b) Qualifications – Les administrateurs doivent posséder les valeurs éthiques personnelles et professionnelles les plus élevées et s'engager à servir les meilleurs intérêts de la société. Ils devraient posséder des qualifications et des compétences dans des domaines qui sont pertinents pour les activités de la société. Une majorité d'administrateurs devront être indépendants et non affiliés<sup>1</sup> aux termes des directives et des règles des autorités de réglementation des valeurs mobilières et des Bourses. Le conseil a adopté un objectif cible en matière de mixité des sexes, en vertu duquel 30 % des administrateurs indépendants siégeant au conseil doivent être des femmes.

<sup>1</sup> « Administrateur non affilié » désigne un administrateur a) qui ne détient pas une participation autre que minime dans la société (à l'exception de toute rémunération fondée sur des titres gagnée en tant qu'administrateur) et b) qui, au cours des deux dernières années, n'a pas directement ou indirectement i) été un dirigeant de la société ou de ses sociétés affiliées respectives ou à l'emploi de celles-ci, ii) exécuté des services autres que minimes pour la société ou ses sociétés affiliées ou iii) exercé des activités significatives ou entretenu des relations professionnelles significatives avec la société autre que celle d'administrateur de la société. Aux fins de cet examen, l'expression « minime » prend notamment en considération la pertinence de la participation de l'administrateur dans la société pour lui-même et pour la société.

- c) Formation et initiation des administrateurs – L'équipe de direction de la société a la responsabilité de fournir un programme d'initiation et de formation destiné aux nouveaux administrateurs, ainsi qu'un programme de formation continue aux administrateurs.
- d) Réunions – Le conseil tient au moins quatre réunions régulières par année et une autre afin d'étudier le plan stratégique de la société; ces réunions sont toutes présidées par le président du conseil. Le conseil est responsable de l'élaboration de l'ordre du jour. Avant chaque réunion du conseil, le président du conseil commente les points à l'ordre du jour de la réunion avec le chef de la direction et les autres membres de la haute direction. Les documents relatifs à chaque réunion sont distribués aux administrateurs avant chaque réunion. À la fin de chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants et non affiliés se rencontrent sans la présence d'aucune autre personne. Le président du conseil préside ces réunions à huis clos.
- e) Comités – Le conseil a établi les comités permanents suivants afin d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités : audit, gouvernance d'entreprise et mises en candidature, ressources en personnel de direction et rémunération et gestion du risque. Des comités spéciaux sont mis sur pied, de temps à autre, afin d'aider le conseil en ce qui concerne des questions précises. Le président de chaque comité présente un rapport au conseil après les réunions de son comité. Les statuts existants de chaque comité permanent font l'objet d'une révision et d'une approbation annuelle par le conseil.
- f) Évaluation – Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature effectue une évaluation annuelle de l'efficacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et des contributions de chaque administrateur, et présente au conseil un rapport sur les constatations découlant de ce processus. En outre, chaque comité évalue annuellement sa propre performance.
- g) Rémunération – Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature fait des recommandations au conseil quant à la rémunération des administrateurs qui ne font pas partie de la direction (la société a pour politique de ne pas verser de rémunération aux administrateurs qui font partie de la direction pour leurs fonctions au sein du conseil). Lors de l'étude de la pertinence et de la forme de la rémunération, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature cherche à s'assurer que la rémunération des administrateurs reflète les responsabilités et les risques qu'implique le fait d'être administrateur de la société et concilie les intérêts des administrateurs avec les meilleurs intérêts de la société.
- h) Accès à des conseillers externes – Le conseil et tout comité peuvent en tout temps retenir les services de conseillers externes, financiers, juridiques ou autres aux frais de la société. Tout administrateur peut, sous réserve de l'approbation du président du conseil, retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la société.
- i) Charte des responsabilités – Le conseil a adopté une charte des responsabilités à l'intention des administrateurs, qui décrit les attentes de la société face à ses administrateurs en termes de compétences professionnelles et personnelles, de rendement, de comportement, d'actionnariat, de conflits d'intérêts et de démission.

Cette charte du conseil d'administration a été révisée et approuvée par le conseil le 12 février 2015.

---

[www.brookfield.com](http://www.brookfield.com)

NYSE : BAM TSX : BAM.A EURONEXT : BAMA

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.

**BUREAUX PRINCIPAUX**

New York – États-Unis  
Brookfield Place  
250 Vesey Street, 15<sup>th</sup> Floor  
New York (New York)  
10281-1023  
Tél. : 212-417-7000  
Télé. : 212-417-7196

Toronto – Canada  
Brookfield Place, Suite 300  
Bay Wellington Tower  
181 Bay Street, Box 762  
Toronto (Ontario) M5J 2T3  
Tél. : 416-363-9491  
Télé. : 416-365-9642

**BUREAUX RÉGIONAUX**

Dubaï – ÉAU  
Level 1, Al Manara Building  
Sheikh Zayed Road  
Dubai, ÉAU  
Tél. : 971 4 3158 500  
Télé. : 971 4 3158 600

Hong Kong  
Suite 2302, Prosperity Tower  
39 Queens Road Central  
Central, Hong Kong  
Tél. : 852 2143 3003  
Télé. : 852 2537 6948

Londres – Royaume-Uni  
99 Bishopsgate  
2<sup>nd</sup> Floor  
London EC2M 3XD  
Royaume-Uni  
Tél. : 44 (0) 20 7659 3500  
Télé. : 44 (0) 20 7659 3501

Mumbai  
Unit 203, 2<sup>nd</sup> Floor  
Tower A, Peninsula Business Park  
Senapati Bapat Marg, Lower Parel  
Mumbai – 400013  
Tél. : 91 (22) 6600 0400  
Télé. : 91 (22) 6600 0401

Rio de Janeiro – Brésil  
Rua Lauro Müller 116, 21<sup>o</sup> andar,  
Botafogo – Rio de Janeiro – Brésil  
22290 - 160  
CEP : 71 635 250  
Tél. : 55 (21) 3527 7800  
Télé. : 55 (21) 3527 7799

Shangai  
Tower 1 Kerry Center, Suite 805  
1515 Nanjing Road West  
Shangai, Chine 200040  
Tél. : 86 21 5298 6622

Singapour  
Brookfield Singapore Pte Limited  
#24-01, Income at Raffles  
16 Collyer Quay  
Singapour 049318  
Tél. : 65 6750 4486  
Télé. : 65 6532 0149

Sydney – Australie  
Level 22  
135 King Street  
Sydney, NSW 2001  
Tél. : 61 2 9322 2000  
Télé. : 61 2 9322 2001